



# RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2024

La transition écologique à Boulogne-Billancourt

# RÉFÉRENCES

La Loi du 12 juillet 2010, dite « Grenelle 2 » portant engagement national pour l'environnement, impose aux communes de plus de 50 000 habitants de rédiger un rapport annuel sur la situation en matière de développement durable.

Ce rapport, conformément à l'article L 2311-1-1 du CGCT, est présenté lors du Débat d'Orientation Budgétaire.

Le présent rapport sur la situation en matière de développement durable se concentre sur le fonctionnement de la collectivité, les politiques publiques menées sur le territoire, ainsi que les orientations et programmes visant à améliorer cette situation et à contribuer aux objectifs de développement durable de l'Agenda 2030, adopté le 25 septembre 2015 par l'Assemblée générale des Nations-Unies.

# INTRODUCTION

## Boulogne-Billancourt, ville pionnière de la transition écologique.

Selon une étude publiée début décembre 2024 par Météo France, la température moyenne en France pourrait atteindre, d'ici la fin du siècle, « + 14,2 °C avec des pointes à + 15 °C sur l'agglomération parisienne (climat actuel de la région de Montpellier) et au-delà de + 18 °C sur la moitié sud (climat actuel de l'Andalousie). »

La situation doit donc conduire à prendre en même temps des mesures d'adaptation des infrastructures que de réduction de l'impact des activités humaines sur le climat.

C'est déjà le cas à Boulogne-Billancourt, qui peut être considérée comme pionnière en matière de transition écologique, grâce à de nombreuses actions conduites dans tous les secteurs depuis des années :

- Interdiction de l'utilisation **des produits phytosanitaires** dès 2008 sur l'espace public 9 ans avant l'application de la « Loi Labbé » au 1<sup>er</sup> janvier 2017.
- Plan de rénovation de **l'éclairage public** de 108 M€ sur 20 ans, qui fait de Boulogne-Billancourt la première grande ville de France à être équipée à 100 % en LED avec une électricité produite à partir d'une source d'énergie renouvelable.
- Création d'un réseau de chaud et froid utilisant la **géothermie** grâce aux thermofrigopompes (pompes à chaleur) situées sous le parc de Billancourt qui fournissent 80 % de la réfrigération et 65 % de la chaleur de l'écoquartier du Trapèze.
- Livraison en 2024 **du plus grand immeuble d'Europe construit en blocs de terre crue** au 17, rue des 4 Cheminées avec une ossature en bois, un soubassement en pierre et une toiture végétalisée qui ont permis de réduire de près de 50 % les émissions de CO<sup>2</sup> par rapport aux méthodes classiques de construction.
- **Désimperméabilisation et renaturation des sols** : plus de 4 000 m<sup>2</sup> de carrefours et voiries renaturées en 2024 avec notamment la plantation de 184 arbres, la récupération des eaux de pluie...
- Alimentation durable dans **les cuisines de nos crèches** et dans **les cantines de nos écoles** : au moins 50 % de produits durables, dont 20 % de produits bio.
- **Écolabellisation de nos crèches** : 5 structures d'accueil de haute qualité, respectueuses de l'environnement et centrées sur le bien-être des enfants labellisées en 2024.
- Maillage exceptionnel **en transports en commun** : 5 stations de métro (lignes 9 et 10), gare Pont-de-Sèvres – Île Seguin de la future ligne 15 du Grand Paris Express livrée en 2026, 12 lignes de bus, le tramway T2.
- Plus de 30 000 foyers bénéficient en 2024, deux fois par semaine, de la **collecte des déchets alimentaires**, qui sont ensuite transformés en biogaz ou compost dans des méthaniseurs.
- **Schéma directeur d'assainissement** finalisé en 2024 pour moderniser nos réseaux, notamment pour **limiter les quantités d'eaux pluviales** collectées et ainsi diminuer les risques d'inondations et la fréquence des déversements d'eaux usées en Seine (déjà 4 opérations réalisées en 2024 pour un montant de 5,3 M €).
- **Intégration de critères environnementaux et d'économie circulaire dans les marchés publics** : réemploi, réutilisation, matières recyclées, entretien et réparation pour allonger la durée de vie des matériels, critères de réparabilité, obligation de valorisation des déchets issus de la construction (réemploi, recyclage, valorisation de matière ou valorisation énergétique).
- **La Maison de la Planète, équipement municipal dédié à la transition écologique** pour donner à chacun des moyens et des idées concrètes pour réduire l'impact de nos activités sur le climat : **38 000 visiteurs** dont 5 000 enfants et jeunes, plus de 50 partenaires dont la Recyclerie Sportive, l'AMAP, la Ruche qui dit oui, le Repair Café, l'École comestible, l'Outil en Main..., **650 conférences et ateliers**, près de **2 tonnes de matériels collectés** (piles, stylos, textiles, bouchons plastiques, petit électroménager...) en 2024.
- **L'expérience Biosphère Urbaine** menée de juillet à novembre 2024 par Corentin de Chatelperron



et Caroline Pultz, du **Low Tech Lab**, dans un appartement mis à disposition par la Ville. L'objectif était de concevoir un mode de vie qui ne produit pas de déchets, divise par 10 la consommation d'eau, réponde aux objectifs 2050 de l'ONU pour les émissions de gaz à effet de serre, et qui soit à la fois désirable et accessible à tous ! Les résultats de cette expérience scientifique, documentée via des rapports techniques et des documentaires grand public, seront diffusés fin 2025.

Dans un contexte réglementaire toujours plus complexe, notamment en raison des lois MAPTAM de 2014 et NOTRe de 2016 avec la création de la Métropole du Grand Paris et ses transferts de compétences, notre territoire Grand Paris Seine Ouest et ses 8 communes ont su mener une politique durable pour notre cadre de vie.

GPSO a ainsi obtenu le label « Climat – Air – Energie » par l'Agence de la Transition Ecologique (ADEME), dans le cadre du programme « Territoire engagé climat – air – énergie » qui récompense les meilleures politiques énergie-climat des collectivités locales.

Dans le même esprit, après trois ans de concertation, le Conseil de territoire du 11 décembre 2024 a approuvé notre premier Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), qui remplacera à partir de 2025 les PLU communaux.

Ce premier PLUi détermine les orientations de l'évolution de notre territoire pour les dix à quinze prochaines années afin de répondre aux défis de la ville de demain.

Le PLUi permet notamment d'agir pour :

- **L'adaptation de nos communes au changement climatique** : rafraîchir la ville, favoriser l'infiltration des eaux de pluie pour lutter contre le risque inondation et agir en faveur de la biodiversité.
- **La protection du patrimoine bâti et végétal** existant tout en permettant une évolution qui tienne compte de la sobriété énergétique des logements.
- **La rénovation énergétique et le développement des énergies renouvelables** afin de réduire nos consommations.
- **Le développement d'une politique familiale du logement** avec au moins 65 % d'appartements de type T3 dans les nouvelles constructions.
- **Des modes de déplacements plus doux** : les futures constructions prévoiront davantage de stationnement vélos et de commerces de proximité, pour privilégier les modes de circulation douces tout en préservant les commerces et services existants en rez-de-chaussée.

Ce PLUi s'appuie sur le Plan Climat Air Énergie de GPSO - 2020-2025, qui décline les objectifs énergétiques et l'adaptation au changement climatique aux spécificités locales de notre territoire et dont l'objectif principal est de contribuer localement à la diminution des émissions de gaz à effet de serre.

**Ces piliers, constituant le socle de la planification à l'horizon 2030, sont une des faces de nos politiques publiques, l'autre étant orientée sur les objectifs de développement durable (ODD) déclinés dans la politique municipale de « la ville plus facile » (social, famille, santé, sport, culture, attractivité, sécurité, citoyenneté, gestion).**

Ce rapport présente plus précisément les actions engagées en 2024 avec nos partenaires, les perspectives pour 2025, et illustre aussi la manière dont la municipalité de Boulogne-Billancourt agit pour le climat et la transition écologique.

→ **Nos partenaires territoriaux :**

La Région Île-de-France, le Département des Hauts-de-Seine, l'Établissement Public Grand Paris Seine Ouest, la Société Publique Locale « Val-de-Seine Aménagement », l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat, la Maison de la Nature et de l'Arbre, la Société Coopérative d'Intérêt Collectif « Boulogne-Billancourt Sport Développement ».

### → Nos partenaires institutionnels et associatifs :

Le Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Énergies et les Réseaux de Communication (SIPPEREC), Le SYndicat mixte Central de Traitement des Ordures Ménagères (SYCTOM), l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France (SIGEIF), le Syndicat des Eaux d'Île-de-France (SEDIF)...

La Fondation 30 millions d'amis, SPA, WWF, OPIE, l'AMAP, la Ruche Qui Dit Oui, Action Contre la Faim, l'Ecole Comestible, le Low Tech Lab, La Recyclerie sportive, le Repair Café, l'Outil en Main, La Fresque du Climat et les Fresques amies, Greenlandia

### → Les grandes dates clés de la transition écologique à Boulogne-Billancourt :

#### 2008 :

- **Interdiction des produits phytosanitaires** dans l'espace public, 9 ans avant l'entrée en application de la Loi « Labbé ».
- Lancement du **Plan de rénovation de l'éclairage public** (Partenariat Public-Privé de 108 M€ sur 20 ans).
- **Création de l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC)**

**2010 : Développement de l'énergie renouvelable** dans le **réseau urbain** de froid et de chaud de la ZAC Seguin-Rives de Seine.

**2011 : Palmarès « EcoQuartier 2011 »**, (prix performances écologiques mention innovation), décerné par l'Etat, pour l'écoquartier Seguin Rives de Seine.

**2013 : Trophée national du « Label EcoQuartier »** parmi les premiers décernés par l'Etat pour la ZAC Seguin-Rives de Seine.

**2018 : Marché d'entretien et de maintenance des installations de génie climatique** dans les bâtiments de la Ville avec des installations sobres en énergie et moins émettrices de CO2 (durée 9 ans).

**2020 : Lancement de l'Agenda 21 et adoption du plan Climat 2011 - 2019,**

**2021 : Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)** de Grand Paris Seine Ouest (GPSO), adopté en mars pour la période 2020-2025.

**2022 : Extension du réseau urbain de chaleur** vers l'hôpital Ambroise Paré via les quartiers Parchamp, Albert Kahn et Silly Gallieni.

**2022 : Ouverture de la Maison de la Planète** en mars.

**2022 : Adoption du Plan de sobriété énergétique** et approbation de la **charte d'engagement EcoWatt** en décembre.

**2022 : Adoption en juin du Plan vélos de GPSO** (création de 8 450 nouvelles places, de 93 km de pistes sécurisées pour faciliter la connexion entre les 8 communes, etc.)

**2023 : Boulogne-Billancourt est la première grande de Ville de France disposant d'un éclairage public 100% LED.**

**2023 : États Généraux de l'Espace Public (EGEP)** avec plus de 10 000 Boulonnais consultés et 12 grandes mesures adoptées.

**2023 : Label « EcoQuartier Vécu », la plus haute distinction nationale dans le domaine de la transition écologique, décernée par l'Etat en décembre pour le quartier du Trapèze.**

**2024 :**

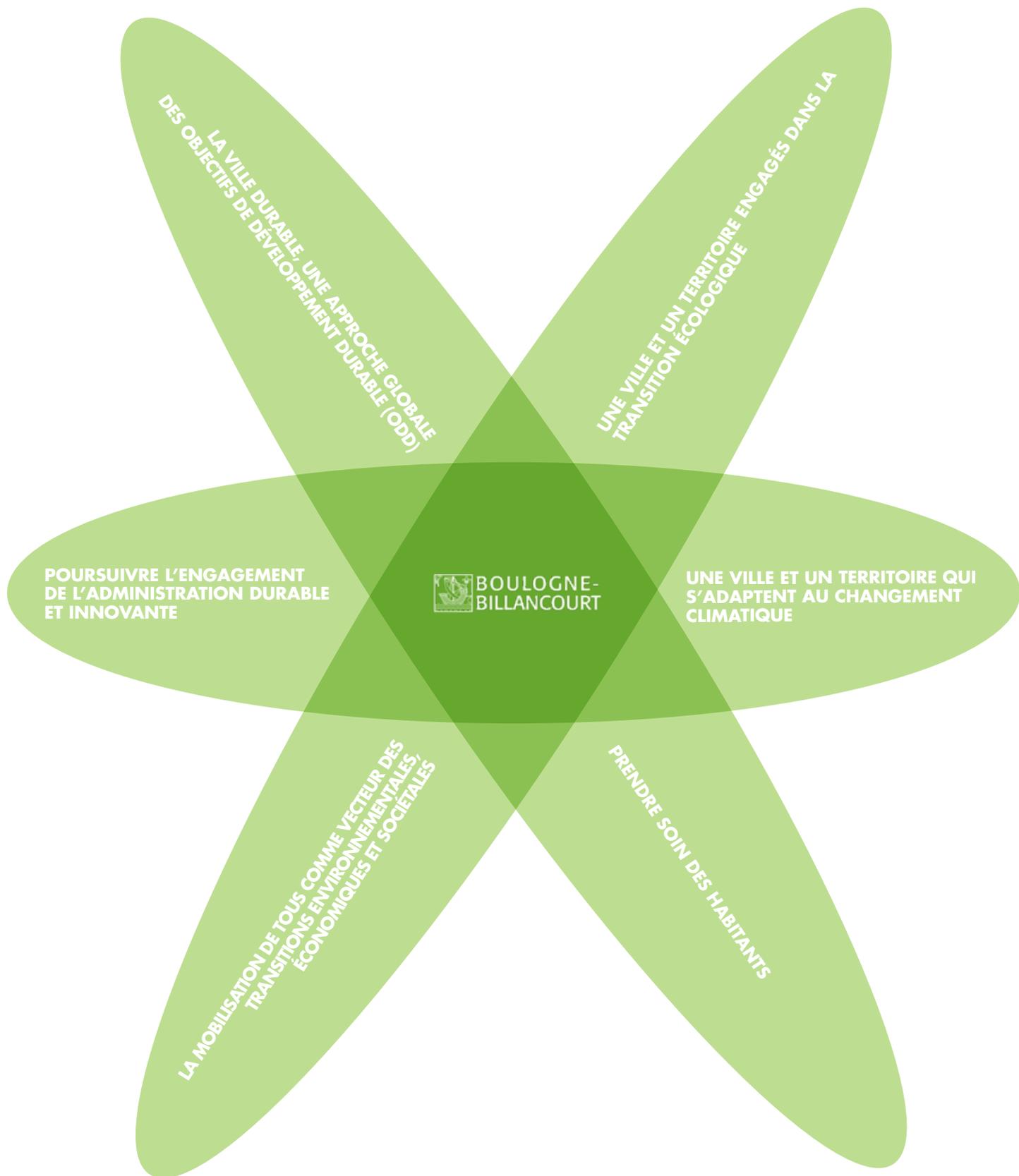
- **Expérimentation d'un habitat Low Tech et lancement de l'expérience «Biosphère Urbaine»**, avec les fondateurs du Low Tech Lab et la Maison de la planète.
- **Label « EcoJardin » du parc Billancourt**, renouvelé par le ministère de la transition écologique pour une période de 5 ans.
- **États Généraux de l'Espace Public**, taux de réalisation de 76,7 % des 12 mesures validées par les habitants.
- **Charte Zéro Déchet** de Grand Paris Seine Ouest (GPSO) adoptée par la Ville en octobre.
- **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)**, adopté le 11 décembre pour les 8 villes lors du conseil de GPSO.
- **Maison de la planète** plus de 38 000 visites dont 5 000 enfants.

→ **6 grands axes et 92 actions sont présentés dans le présent rapport :**

- 1. La ville durable, une approche globale des objectifs de développement durable (ODD)**
- 2. Une ville et un territoire engagés dans la transition écologique**
- 3. Une ville et un territoire qui s'adaptent au changement climatique**
- 4. Prendre soin des habitants**
- 5. La mobilisation de tous comme vecteur des transitions environnementales, économiques et sociétales**
- 6. Poursuivre l'engagement de l'administration durable et innovante**

6 grands axes et 92 actions sont présentées dans le présent rapport :

---





P.20



P.21



P.22



P.23

## SOMMAIRE

REFERENCES.....	2
INTRODUCTION.....	3
<b>I. LA VILLE DURABLE, UNE APPROCHE GLOBALE DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE (ODD)</b> .....	<b>10</b>
A. L'AGENDA 2030 : UN RÉFÉRENTIEL MONDIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	11
B. LE PROJET MUNICIPAL AU SERVICE DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD).....	12
C. LES DÉFIS À VENIR ET LES OPPORTUNITÉS POUR 2030 ET SUIVANTS.....	13
D. FAVORISER UN AMÉNAGEMENT ET UN URBANISME DURABLE.....	14
1. LE PCAET.....	15
2. LE PLUI.....	17
3. LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (PADD).....	18
4. LE RÉFÉRENTIEL D'AMÉNAGEMENT DURABLE.....	19
5. L'HABITAT LOW TECH ET LA BIOSPHERE URBAINE.....	20
6. UN IMMEUBLE EN TERRE CRUE, PRIMÉ AUX TROPHÉES DE L'INNOVATION.....	21
7. LE TRAPÈZE LABELLISÉ ECO QUARTIER VÉCU.....	22
8. LA POINTE DES ARTS SUR L'ILE SEGUIN.....	23
<b>II. UNE VILLE ET UN TERRITOIRE ENGAGÉS DANS LA TRANSITION ECOLOGIQUE</b> .....	<b>24</b>
E. RENFORCER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE.....	25
9. LE SCHÉMA DIRECTEUR DES ÉNERGIES.....	25
10. FOCUS SUR LA GÉOTHERMIE.....	26
11. L'ÉCLAIRAGE PUBLIC.....	27
12. CONSEILLER ET ACCOMPAGNER LES HABITANTS AVEC LE GUICHET UNIQUE DE LA RÉNOVATION DE L'HABITAT.....	28
13. L'OPÉRATION HABITAT QUALITÉ.....	29
14. ACCOMPAGNER LES COPROPRIÉTÉS EN DIFFICULTÉS : LE PROGRAMME OPÉRATIONNEL DE PRÉVENTION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES COPROPRIÉTÉS (POPAC).....	30
15. LE DISPOSITIF NATIONAL ECO WATT DANS NOTRE APPLI BB 92100.....	31
16. LA MALLETTE À « ÉNERGIE POSITIVE » DE L'AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT GPSO ÉNERGIE.....	32
F. AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR ET DÉVELOPPER UNE MOBILITÉ PROPRE.....	33
17. LA NAVETTE FLUVIALE À ÉNERGIE SOLAIRE.....	33
18. LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE DANS LES ÉCOLES.....	34
19. LE PASSAGE PIÉTON LUMINEUX INTERACTIF.....	35
20. LA TARIFICATION PRÉFÉRENTIELLE.....	36
21. LES POINTS DE RECHARGES DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES.....	37
22. L'OFFRE DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES PARTAGÉS.....	38
23. LES LOCATIONS DE VÉLO.....	39
24. LES AIDES À L'ACHAT D'UN VÉLO.....	40
25. L'ATELIER DE CO RÉPARATION DE VÉLO DE LA RECYCLERIE SPORTIVE DE LA MAISON DE LA PLANÈTE.....	41
26. LA LOGISTIQUE URBAINE.....	42
27. LA LIGNE 15 SUD DU GRAND PARIS EXPRESS.....	43
28. LA ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS.....	44
29. LE PLAN VÉLO.....	45
30. LES ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'ESPACE PUBLIC.....	46
G. MIEUX CONSOMMER, RÉDUIRE ET VALORISER LES DÉCHETS.....	48
31. L'ALIMENTATION DURABLE DANS LES CUISINES DE NOS CRÈCHES ET DANS LES CANTINES DE NOS ÉCOLES.....	48
32. L'UNITÉ CENTRALE DE PRODUCTION POUR LES REPAS BIO ET BONS POUR LES ÉCOLES ET LES CLUBS SENIORS.....	49
33. L'AMAP ET LA RUCHE QUI DIT OUI DE LA MAISON DE LA PLANÈTE.....	50
34. L'ÉCOLE COMESTIBLE.....	51
35. L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE.....	52
36. LE CAFÉ DE LA RÉPARATION (REPAIR CAFÉ) DE LA MAISON DE LA PLANÈTE.....	53
37. L'ATELIER DE BRICOLAGE DE LA MAISON DE LA PLANÈTE.....	54
38. L'OUTIL EN MAIN À LA MAISON DE LA PLANÈTE.....	54
39. L'ATELIER DE COUTURE DE LA MAISON DE LA PLANÈTE.....	55
40. LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA) 2022-2028.....	56
41. LA CHARTE ZÉRO DÉCHET.....	57
42. L'OFFRE DE COMPOSTEURS.....	58
43. LE TRI SÉLECTIF.....	59
44. LE TRI DES DÉCHETS ALIMENTAIRES.....	60



P.27



P.35



P.41



P.43



P.64



P.65



P.68

<b>III. UNE VILLE ET UN TERRITOIRE QUI S'ADAPTENT AU CHANGEMENT CLIMATIQUE.....</b>	<b>61</b>
H. VALORISER LA NATURE ET LA BIODIVERSITÉ EN VILLE.....	62
45. LA POURSUITE DU DÉVELOPPEMENT DES ILOTS DE FRAICHEURS, AVEC LE CONTRAT « EAU, TRAME VERTE ET BLEUE CLIMAT.....	62
46. LA GESTION DIFFÉRENCIÉE ET ÉCOLOGIQUE DES ESPACES VÉGÉTALISÉS.....	63
47. LE JARDIN PÉDAGOGIQUE D'AGRICULTURE URBAINE DE LA MAISON DE LA PLANÈTE ET SA GRAINOTHÈQUE.....	64
48. BOULOGNE-BILLANCOURT, LABÉLISÉE «VILLE 3 FLEURS».....	65
49. LE SCHÉMA DIRECTEUR 2021-2026 DES PARCS ET JARDINS.....	66
50. LE SQUARE LÉON BLUM.....	67
51. LES JARDINS DE L'HÔTEL DE VILLE.....	68
52. LE RENOUVELLEMENT DU LABEL ECO JARDIN AU PARC DE BILLANCOURT, SITE ÉCOLOGIQUE EXEMPLAIRE.....	69
53. JARDINER MA VILLE.....	70
54. LES JARDINS FAMILIAUX DU PONT DE SÈVRES.....	71
55. L'OBSERVATOIRE GRAND PUBLIC DE LA BIODIVERSITÉ.....	72
56. LA STRATÉGIE TERRITORIALE POUR LA BIODIVERSITÉ.....	73
57. LE PLAN DE GESTION ÉCOLOGIQUE DE L'ÉCOLE DES SCIENCES ET DE LA BIODIVERSITÉ.....	74
58. UNE UTILISATION RAISONNÉE DE L'EAU DANS LES ESPACES VÉGÉTALISÉS.....	75
59. DÉSIMPERMÉABILISATION ET RENATURATION DES SOLS.....	76
60. LES ZONAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET DES EAUX PLUVIALES.....	77
<b>IV. PRENDRE SOIN DES HABITANTS.....</b>	<b>78</b>
61. LE SOCIAL, LA SOLIDARITÉ, L'INCLUSION.....	79
62. LA SANTÉ.....	80
63. COMME À LA MAISON.....	81
64. L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES.....	82
65. DES COURS D'ÉCOLE VERTES ET BLEUES.....	83
66. LA LABÉLISATION DE NOS CRÈCHES.....	84
67. LE SEMI-MARATHON DE BOULOGNE-BILLANCOURT, UN ÉVÈNEMENT ÉCORESPONSABLE.....	85
68. LES RENDEZ-VOUS SPORTIFS DU DIMANCHE MATIN : UN DISPOSITIF POUR INCITER LA POPULATION À PRATIQUER UNE ACTIVITÉ PHYSIQUE RÉGULIÈRE.....	86
69. SPORT INCLUSIF.....	86
70. ECO BOX RECYCLERIE POUR LE RECYCLAGE DES ARTICLES SPORTIFS AU STADE LE GALLO.....	87
71. LE FORUM DE L'EMPLOI.....	88
72. LES « JOB DATING » POUR LE PERSONNEL DE LA PETITE ENFANCE.....	89
73. BOULOGNE-BILLANCOURT LABELLISÉE POUR SA POLITIQUE EN FAVEUR DE LA CONDITION ANIMALE.....	90
74. LA SÉCURITÉ.....	91
<b>V. LA MOBILISATION DE TOUS COMME VECTEUR DES TRANSITIONS ENVIRONNEMENTALES, ECONOMIQUES ET SOCIETALES.....</b>	<b>92</b>
75. LA MAISON DE LA PLANÈTE POUR QUE CHACUN PUISSE RÉDUIRE DANS SON QUOTIDIEN, SON IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT.....	93
76. OBSERVATOIRE FRANCILIEN DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	95
77. LA PROGRAMMATION SCOLAIRE DE LA MAISON DE LA PLANÈTE.....	96
78. L'INITIATIVE CLIMATIQUE DE GREENLANDIA.....	97
79. LES ÉCOLES LABELLISÉES E3D.....	98
80. LES TRAVAUX DU CONSEIL COMMUNAL DES ENFANTS ET LE JARDIN GEORGETTE BŒUF.....	99
81. LE BUDGET PARTICIPATIF JEUNESSE.....	101
82. LES TRAVAUX DES CONSEILS DE QUARTIER PORTANT SUR LA THÉMATIQUE « DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ESPACES VERTS ».....	102
83. LA CHARTE D'ENGAGEMENT CLIMAT ÉNERGIE DES ENTREPRISES.....	103
<b>VI. POURSUIVRE L'ENGAGEMENT DE L'ADMINISTRATION DURABLE ET INNOVANTE.....</b>	<b>104</b>
84. LES MARCHÉS PUBLICS.....	105
85. LE NUMÉRIQUE DURABLE.....	106
86. LE GUICHET D'AIDE AUX DÉMARCHES NUMÉRIQUES.....	108
87. L'APPLICATION DE LA VILLE « 92100 ».....	109
88. L'APPLICATION SO NET.....	110
89. LE DÉCRET TERTIAIRE APPLIQUÉ AUX BÂTIMENTS MUNICIPAUX ET LES CAPTEURS DE CO <sup>2</sup> DANS LES ÉCOLES.....	111
90. LE DÉPLACEMENT DE L'ADMINISTRATION.....	112
91. UNE CONSOMMATION RAISONNÉE DE L'EAU.....	113
92. L'IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE.....	114



P.79



P.83



P.90

# I. LA VILLE DURABLE, UNE APPROCHE GLOBALE DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)



## A. L'AGENDA 2030 : UN RÉFÉRENTIEL MONDIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'Agenda 2030 est un programme global et universel adopté en 2015 par les 193 membres des Nations Unies. Il vise à promouvoir le développement durable à travers 17 objectifs (ODD), définissant un horizon idéal des sociétés pour 2030, englobant une justice sociale, la prospérité, la paix et la solidarité ainsi que la préservation des écosystèmes.

### Les Objectifs de Développement Durable (17 ODD)



**1.** Éliminer la pauvreté sous toutes les formes et partout dans le monde



**7.** Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable



**13.** Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions



**2.** Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable



**8.** Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein d'emploi productif et un travail décent pour tous



**14.** Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable



**3.** Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge



**9.** Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation



**15.** Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité



**4.** Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie



**10.** Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre



**16.** Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes



**5.** Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge



**11.** Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables



**17.** Renforcer les moyens de mettre en oeuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser



**6.** Garantir l'accès de tous à l'eau et l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau



**12.** Établir des modes de consommation et de production durables

## B. LE PROJET MUNICIPAL AU SERVICE DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

La Ville de Boulogne-Billancourt et son territoire Grand Paris Seine Ouest (GPSO) ont été parmi les premiers dès 2010, à intégrer l'Agenda 2030 et les 17 ODD dans leurs stratégies de l'Agenda 21 et du plan Climat.

Cette année le rapport présente la contribution globale de la Ville de Boulogne-Billancourt dans chacun des Objectifs de Développement Durable (ODD) à atteindre d'ici à 2030.

### Le projet de mandat et sa contribution aux 17 Objectifs de Développement Durable

La roue ci-dessous permet de visualiser simplement et pédagogiquement l'impact du projet de mandat et sa contribution aux ODD. Le niveau d'interaction détaillé entre les **92 actions** et les 17 ODD est indiqué dans chacune des fiches du présent rapport.



Intégrer les objectifs des 17 ODD dans les engagements du projet de mandat permet de présenter chaque année, dans le rapport annuel de situation en matière de développement durable, l'état d'avancement et les perspectives d'évolution.

Le présent rapport illustre concrètement comment la ville, avec ses partenaires et toutes les parties prenantes, **met en œuvre son engagement dans la transition écologique, s'adapte au changement climatique et prend soin des habitants. La mobilisation de tous est un vecteur clé des transitions environnementales, économiques et sociétales. Enfin, la mairie joue un rôle crucial en montrant sa détermination à poursuivre l'engagement pour une administration durable et innovante.**

## C. LES DÉFIS À VENIR ET LES OPPORTUNITÉS POUR 2030 ET APRÈS

Les défis du développement durable pour la Ville à l'horizon 2030.

Sans être exhaustif, les principaux défis à venir sont :

→ **Le financements climat** : Trouver des sources de financement pour les projets de transition écologique est crucial. Les Villes et leurs territoires devront explorer des partenariats publics-privés, des subventions européennes, nationales et locales, ainsi que des mécanismes de financement innovants.

→ **La prise en compte des limites planétaires** : Les communes doivent intégrer les limites écologiques dans leurs politiques, en réduisant les émissions de gaz à effet de serre, en préservant la biodiversité et en gérant durablement les ressources naturelles.

→ **Les changements industriels et sociétaux** : L'adaptation aux nouvelles technologies et aux changements dans les modes de vie est essentielle. Cela inclut la promotion de l'économie circulaire, le soutien aux industries vertes et l'encouragement des comportements durables chez les citoyens.

→ **Les règlements et la concurrence** : Les règlements et la concurrence : Les Villes doivent naviguer dans un cadre réglementaire complexe (Cf ci-dessous) qui peut parfois désavantager la concurrence nationale et européenne face au reste du monde. Il est important de trouver un équilibre entre la conformité réglementaire et la compétitivité économique.

→ **La poursuite d'un projet de territoire engagé pour le climat** : L'association étroite des villes et des habitants dès le diagnostic pour l'élaboration d'une feuille de route coconstruite à l'échelle du bloc local, doit également être déclinée par ville.

## D. FAVORISER UN AMÉNAGEMENT ET UN URBANISME DURABLE

Pour les collectivités du bloc local (communes et intercommunalités), l'aménagement et l'urbanisme Durables sont confrontés dans leur mise en œuvre aux Lois et règlements nationaux, régionaux et métropolitains.

La Ville de Boulogne-Billancourt et son territoire Grand Paris Seine Ouest (GPSO) doivent composer avec ces différentes obligations pour bâtir le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) et le Plan Local Urbanisme Intercommunal (PLUI).



L'articulation entre ces documents est essentielle et complexe pour assurer une cohérence et une synergie entre les différents acteurs concernés. Ceci explique entre autres la difficulté de mener plus rapidement, une transition énergétique et écologique à l'échelle d'une commune.

**LA PLANIFICATION**

CADRE NATIONAL	CADRE RÉGIONAL	CADRE MÉTROPOLITAIN	CADRE LOCAL
<p><b>Stratégie nationale bas carbone (SNBC) :</b> Elle définit la trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre à long terme.</p> <p><b>Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) :</b> Ce document planifie les priorités d'action pour la gestion de toutes les formes d'énergie sur une période de 10 ans.</p> <p><b>Le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC) :</b> Il vise à réduire la vulnérabilité de la France face aux impacts climatiques en renforçant la résilience des territoires et des populations.</p>	<p><b>Schéma régional climat air énergie (SRCAE) :</b> Il fixe les orientations régionales en matière de lutte contre le changement climatique, de qualité de l'air et de transition énergétique.</p> <p><b>Schéma directeur régional d'Île-de-France (SDRIF) :</b> Ce schéma organise l'aménagement du territoire régional en intégrant les enjeux climatiques et énergétiques.</p> <p><b>Plan de protection de l'atmosphère (PPA) :</b> Il vise à améliorer la qualité de l'air en Île-de-France.</p>	<p><b>Plan Climat Air Énergie de la Métropole du Grand Paris :</b> Ce plan décline les objectifs nationaux et régionaux à l'échelle de la métropole pour lutter contre le changement climatique.</p> <p><b>Schéma de cohérence territoriale (SCOT) de la Métropole du Grand Paris :</b> Ce schéma coordonne les politiques d'urbanisme, de logement, de transport et d'environnement à l'échelle métropolitaine.</p>	<p><b>Plan Climat Air Énergie de GPSO (Grand Paris Seine Ouest) :</b> Il adapte les objectifs énergétiques et l'adaptation au changement climatique aux spécificités locales de ce territoire.</p> <p><b>Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI),</b> organise l'aménagement du territoire en intégrant les objectifs pour les 10 à 15 prochaines années au regard des différents enjeux liés au cadre de vie, la construction, la préservation du patrimoine architectural et naturel.</p>

La Ville de Boulogne-Billancourt et Grand Paris Seine Ouest (GPSO) mettent en œuvre ces objectifs :

### ✓ Les objectifs nationaux pour 2030 :

- Réduction de 50 % des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990
- Diminution de 20 % de l'empreinte carbone de la consommation des Français
- Réduction de 30 % de la consommation d'énergies fossiles par rapport à 2012
- Porter la part des énergies renouvelables à 40 % de la production d'électricité

Ces objectifs sont essentiels pour progresser vers la neutralité carbone et une transition énergétique durable.

## 1. LE PCAET

**Le plan climat-air-énergie territorial (PCAET) 2020-2025** de Grand Paris Seine Ouest a pour objectif de répondre au défi climatique en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et les consommations énergétiques sur le territoire d'ici l'horizon 2030.

Il a reçu la labellisation en 2021 « **Territoire engagé climat-air-énergie** » de l'Agence de la transition écologique (Ademe), qui a ainsi salué son objectif de réduction de 14% de la consommation énergétique des bâtiments présents du territoire à l'horizon 2025 et son objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050.



Notre PCAET se décline en **6 axes stratégiques** et 19 actions opérationnelles :

### 1. Contribuer localement à diminuer les émissions de gaz à effet de serre

- Planifier la transition énergétique par la réalisation d'un Schéma Directeur de l'Énergie
- Renforcer le conseil et la mise en réseau des acteurs sur la maîtrise de l'énergie
- Financer et accompagner les projets de rénovation énergétique des copropriétés et ménages fragiles

### 2. Un territoire résilient qui veille à la qualité de son cadre de vie

- Intégrer les enjeux du changement climatique dans les projets de construction et d'aménagement
- Valoriser la nature dans l'aménagement et la gestion des espaces publics
- Réduire la vulnérabilité des acteurs du territoire au risque climatique

### 3. Améliorer la qualité de l'air par des transports moins polluants

- Encourager les nouvelles mobilités
- Développer les mobilités décarbonées
- Adopter une stratégie pour améliorer la qualité de l'air

### 4. Consommer mieux, jeter moins

- Réduire la production de déchets
- Valoriser les déchets et en optimiser le traitement

### 5. Mobiliser les habitants et les acteurs locaux autour d'une dynamique collective à « énergie positive »

- Permettre l'association des citoyens dans la mise en œuvre du Plan d'Actions du PCAET
- Inciter les comportements écocitoyens
- Valoriser et soutenir les initiatives locales durables
- Porter une «Charte d'engagement du Plan Climat» des acteurs socio-économiques du territoire

### 6. Renforcer l'exemplarité d'une administration engagée pour l'environnement

- Poursuivre et amplifier la démarche de marchés publics écoresponsables
- Renforcer la prise en compte des enjeux environnementaux dans la gestion du patrimoine de la collectivité
- Impliquer l'ensemble des agents dans la démarche Plan Climat
- Observer et piloter financièrement le développement durable

À mi-parcours du **Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) 2020-2025** de Grand Paris Seine Ouest (GPSO), plusieurs avancées notables ont été réalisées :

**1. Réduction des émissions de gaz à effet de serre :**

- Diminution de 20% des émissions entre 2012 et 2019
- Création de Seine Ouest Renov', un guichet unique pour la rénovation de l'habitat, multipliant par trois les contacts avec les riverains

**2. Consommation énergétique :**

- Réduction de 14% des consommations d'énergie sur la même période
- Plus de 2 500 logements rénovés, dont plus de 2 100 avec des travaux d'amélioration énergétique

**3. Transition énergétique :**

- Augmentation des aides financières pour la rénovation énergétique, avec une enveloppe de 450 000€ en 2023
- Mise en œuvre du schéma directeur des énergies pour accroître la part des énergies renouvelables

**4. Qualité de l'air et mobilités douces :**

- Adoption du plan Vélo en 2022, avec la création de 8450 nouvelles places de stationnement pour vélos.
- Augmentation de 33% du nombre de cyclistes sur le territoire

✓ **PERSPECTIVES :**

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) 2020-2025 arrivant à échéance, le prochain PCAET, après la phase de préparation 2025-2026, adoptera une nouvelle stratégie pour la période 2027-2033 qui intégrera les documents de planification des autres échelons :

- Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE, révision en 2025),
- Plan de protection de l'atmosphère d'Île-de-France (PPA 2025-2030),
- Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM 2025-2031, révision en 2025).

Il déclinera ainsi, à l'échelle territoriale, les objectifs de la Stratégie nationale air énergie climat. Les résultats des COP régionales et départementales (en cours) seront également intégrés. Ces défis représentent autant d'opportunités nécessitant une approche globale et collaborative, impliquant tous les acteurs locaux et les parties prenantes pour continuer à progresser vers un avenir durable.

**Les Objectifs de Développement Durable de l'ONU correspondants :**



## 2. LE PLUi



Le PLUi remplacera les huit PLU des villes membres de Grand Paris Seine Ouest, en tenant compte des particularités de chaque ville.

Document de planification stratégique et réglementaire, le PLUi détermine les orientations du territoire **pour les dix à quinze prochaines années** au regard des différents enjeux liés au cadre de vie, et fixe également les règles de construction, de développement ou encore de préservation du patrimoine architectural et naturel.

Fruit de l'aboutissement de deux années d'échanges avec les citoyens et acteurs du territoire, **ce PLUi porte l'ambition que GPSO soit un territoire toujours plus agréable à vivre** en faveur de l'épanouissement des familles.

### ✓ CETTE ANNÉE 2024 :

Le conseil de territoire de Grand Paris Seine Ouest du 11 décembre 2024 a adopté son premier projet de Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) pour ses 8 villes.

### ✓ CHIFFRES ET INDICATEURS D'IMPACTS :

En cohérence avec les attentes exprimées lors de la consultation citoyenne, le conseil de territoire a défini **les trois grands objectifs autour desquels s'articulera ce projet** :

#### 1. Préservation de la qualité de vie :

- Protection du patrimoine urbain, architectural et paysager.
- Amélioration de l'accès aux berges de la Seine et aux forêts

#### 2. Transition écologique :

- Promotion de la nature en ville.
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Gestion des risques naturels

#### 3. Développement économique et logement :

- Diversification du tissu économique.
- Développement d'une offre de logements adaptée à la diversité des ménages.
- Facilitation des mobilités et maintien des commerces de proximité

### ✓ PERSPECTIVES 2025 :

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête sont disponibles en téléchargement sur le site Web de GPSO jusqu'au 28 août 2025. Ils peuvent également être consultés à la direction de l'urbanisme de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest, située au 2, rue de Paris, 4<sup>e</sup> étage, à Meudon.

### Les Objectifs de Développement Durable de l'ONU correspondants :



### 3. LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (PADD)

Élaboré au cours du second semestre 2022, le PADD **définit les orientations d'aménagement et de développement du territoire pour les dix à quinze prochaines années**, comme les enjeux et défis en faveur de la transition écologique et de la sobriété énergétique, en cohérence avec les objectifs du plan climat-air-énergie territorial approuvé en 2021.

**4 axes stratégiques y sont déclinés :**

#### Axe 1 : Un territoire acteur de la transition écologique

- Caractériser et mettre en valeur le grand paysage
- Développer une stratégie performante de transition énergétique et environnementale
- Renforcer la résilience du territoire

#### Axe 2 : Un territoire qui conjugue proximité, mobilité et habitat

- Orienter et accompagner l'organisation des mobilités sur le territoire
- Structurer un réseau de centralités équilibré, animé et fédérateur
- Poursuivre une évolution raisonnée de la population en cohérence avec la capacité d'accueil du territoire

#### Axe 3 : Un territoire qui développe l'identité et la complémentarité de ses villes

- Affirmer les singularités des villes tout en amplifiant les synergies entre elles
- Préserver et valoriser les patrimoines urbains, architecturaux et paysagers
- Consolider les liens et limiter les ruptures au sein de GPSO et avec les territoires voisins

#### Axe 4 : Un territoire créatif et innovant

- Affirmer le dynamisme économique du territoire
- Soutenir les initiatives économiques et sociales et favoriser l'émergence de talents
- Perpétuer la tradition d'innovation sur le territoire de GPSO

**Les Objectifs de Développement Durable de l'ONU correspondants :**



## 4. LE RÉFÉRENTIEL D'AMÉNAGEMENT DURABLE

En cohérence avec le Plan Climat de GPSO, le référentiel de l'aménagement durable sera un **outil à destination des acteurs de l'aménagement et de la construction avec des recommandations qualitatives** qui viendront s'inscrire en complémentarité des règles du PLUi.

Ce référentiel est co-construit avec l'ensemble des 8 villes du territoire pour répondre à leurs besoins en faveur de la qualité des projets et de leur acceptabilité par les habitants.



### Autour de 7 thématiques :

1. Augmentation de la présence végétale
2. Gestion durable de l'eau
3. Promotion des mobilités douces et durables
4. Développement des énergies renouvelables et réseaux de chaleur
5. Réduction de la quantité de déchets et valorisation de leur économie circulaire
6. Harmonisation des matériaux sur la voirie
7. Application de ce référentiel sur les constructions neuves et les rénovations

### Il permettra de définir :

1. Un positionnement entre **végétaux locaux et exogènes, qui s'adaptent au mieux au changement climatique à venir.**
2. La **pleine terre.**
3. Une **surface minimale** par opérations d'aménagement.
4. Le positionnement spécifique des **opérations d'aménagement sur les jardins partagés et l'agriculture urbaine.**
5. Quelle **stratégie de compostage** dans les opérations d'aménagement.
6. Quelle **gestion des déchets générés par les espaces verts** dans les opérations d'aménagement.
7. La **mise en commun des déchets ménagers verts.**

### Les Objectifs de Développement Durable de l'ONU correspondants :



## 5. L'HABITAT LOW TECH ET LA BIOSPHÈRE URBAINE



La biosphère Urbaine est un projet expérimental innovant dont l'objectif est de créer un écosystème autonome en milieu urbain dense. Cet appartement-laboratoire de 26 m<sup>2</sup> vise à créer un mode de vie respectueux de l'environnement en atteignant les objectifs de neutralité carbone d'ici 2050. Il sert de terrain d'expérimentation pour tester des technologies à faible impact.

Corentin de Chatelperron, fondateur du low Tech Lab et Caroline Pultz à qui la Ville a confié cette mission, ont testé comment il était possible de vivre de manière durable et sobre en ville.

L'écosystème mis en place permet de créer un cycle de gestion des déchets efficace et durable, réduisant ainsi l'impact environnemental tout en produisant des ressources utiles. Il comporte :

### 1. Un compostage avec larves de mouches soldats noires.

Les déchets organiques sont transformés par des larves qui décomposent rapidement les matières organiques, produisant un compost riche en nutriments.

2. Des toilettes sèches, permettent de valoriser les déchets humains en les transformant en compost. Ce système réduit la consommation d'eau et produit un engrais naturel.

3. L'élevage de grillons : Les déchets alimentaires sont utilisés pour nourrir des grillons, qui sont ensuite consommés comme source de protéines. Cela permet de réduire les déchets tout en produisant de la nourriture.

4. Une culture de pleurotes : Les déchets de café et autres matières organiques sont utilisés pour cultiver des pleurotes. Ce processus transforme les déchets en nourriture comestible.



La restitution de l'expérimentation est prévue en octobre 2025, mais le projet de biosphère urbaine à Boulogne-Billancourt a déjà montré des résultats prometteurs :

La récupération d'eau, par exemple, repose sur plusieurs techniques low-tech ingénieuses, grâce auxquelles Corentin de Chatelperron et Caroline Pultz ont réussi à réduire leur consommation d'eau quotidienne de 150 litres (moyenne nationale actuelle), à seulement 15 litres par personne :

1. **Douche à brumisation** : Cette douche utilise un vaporisateur pour réduire la consommation d'eau. Les eaux usées sont ensuite récupérées et filtrées par des bactéries, qui transforment les impuretés en engrais.

2. **Système de filtration** : Les eaux usées de la douche passent par un système de filtration biologique. Les bactéries présentes dans le filtre décomposent les matières organiques, rendant l'eau propre pour une réutilisation dans l'arrosage des plantes.

3. **Circuit fermé** : Un bassin de 300 litres d'eau fonctionne en circuit fermé pour l'irrigation des plantes. L'eau est continuellement recyclée, ce qui permet de maintenir une consommation d'eau très faible.

### Les Objectifs de Développement Durable de l'ONU correspondants :



## 6. UN IMMEUBLE EN TERRE CRUE, PRIMÉ AUX TROPHÉES DE L'INNOVATION

Un immeuble écologique en terre crue à Boulogne-Billancourt a été primé en septembre 2024, aux **Trophées de l'innovation**. Le maître d'ouvrage Seine Ouest Habitat et Patrimoine a été distingué dans la catégorie «**Bas carbone**».

Situé au 17, rue des Quatre-Cheminées, cet immeuble de quatre étages (huit logements sociaux et un commerce en rez-de-chaussée), est **le plus haut d'Europe construit en terre crue**.

Cette distinction récompense une réalisation exemplaire, **un projet pionnier dans le domaine de la construction durable, à la fois innovant et résolument tourné vers la réduction de l'empreinte carbone**.

Ce projet ambitieux a pu voir le jour grâce, notamment, à une subvention municipale de 670 000 euros (sur un coût total de 1,7 million d'euros), montrant l'engagement de la Ville en faveur du logement social et du développement durable.

### ✓ Terre, pierre, bois

La construction de cet immeuble repose sur un savant mélange de techniques ancestrales et de matériaux naturels.

La façade en pisé (terre crue compactée) associée à une ossature bois, un soubassement en pierre et une toiture végétalisée.

L'utilisation de ces matériaux biosourcés a permis une réduction des émissions de CO<sub>2</sub> de 30 à 50 % par rapport aux méthodes de construction classiques.

### ✓ Un exemple concret de l'habitat bas carbone

Grâce à une volumétrie rectangulaire et compacte, les besoins énergétiques du bâtiment sont réduits au minimum et les surfaces de parois extérieures rétrécies, ce qui permet une économie d'énergie et de matière.

La conception de l'immeuble se distingue non seulement par sa faible empreinte écologique, mais aussi par son confort exceptionnel pour les futurs occupants.

Pensé pour maximiser la lumière naturelle et assurer une ventilation optimale, le bâtiment est conçu de manière compacte afin de limiter ses besoins énergétiques.

Chaque appartement bénéficie ainsi d'un cadre de vie agréable, avec une attention particulière portée à la qualité de l'air intérieur et à la performance thermique, le tout dans le respect des normes environnementales en vigueur. Le fond de parcelle, souvent oublié, est valorisé et paysagé.

Ce projet exemplaire montre comment tradition et innovation peuvent se combiner pour créer des habitats durables et respectueux de l'environnement.



### Les Objectifs de Développement Durable de l'ONU correspondants :



## 7. LE TRAPÈZE LABELLISÉ ECO QUARTIER VÉCU

L'écoquartier du Trapèze à Boulogne-Billancourt est un modèle d'écoquartier, un exemple remarquable de développement urbain durable. Son fonctionnement allie qualité de vie, respect de l'environnement et innovation urbaine.



Consécration, 10 ans après avoir été l'un des premiers quartiers labellisés EcoQuartier en France, il a reçu le label « ÉcoQuartier Vécu » en décembre 2023, la plus haute distinction nationale dans le domaine de la transition écologique.

Ce label prend en compte les retours d'expérience des habitants, des concepteurs et des gestionnaires du quartier, assurant ainsi une amélioration continue et une adaptation aux besoins réels.

Le label « ÉcoQuartier Vécu » est décerné par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et reconnaît les performances environnementales et la qualité de vie offertes par le quartier.

### ✓ CHIFFRES ET INDICATEURS D'IMPACTS :

Le Trapèze a été évalué sur **20 indicateurs de performance** répartis en quatre thèmes :

**La mixité fonctionnelle** : Le quartier combine logements (**dont un tiers de logements sociaux**), bureaux, commerces et équipements publics (écoles, crèches, médiathèque, etc.). Cette mixité permet de créer un environnement vivant et dynamique.

**L'énergie** : l'objectif était de développer un réseau de chaleur et de froid très performant au niveau des ENR avec l'installation de thermo-frigo-pompes fonctionnant sur géothermie superficielle, avec en complément des groupes froids et un raccordement au réseau de la Compagnie parisienne du Chauffage Urbain.

Les thermo-frigo-pompes implantées dans la partie est du parc permettent de valoriser simultanément de la chaleur et du froid en transférant les calories d'une boucle à l'autre ou en les stockant dans la nappe l'été en vue d'améliorer le rendement de la géothermie en hiver.



**Le taux d'énergies renouvelables et de récupération sur la production de chaud s'élève en 2022-2023 à 59,9%.**

**Gestion des eaux pluviales** : Un système intégré à l'aménagement a été développé sur le quartier, une gestion pensée globalement et intégrée au paysage, avec des toitures, des cœurs d'îlots végétalisés et des noues d'infiltration qui sont complétées par des bassins de rétention généralisés dans les cœurs d'îlots privés. Enfin le parc est conçu comme un élément structurant de la gestion du risque inondation.

**La biodiversité** : les objectifs étaient de créer une gestion différenciée des espaces verts publics, de préserver une végétalisation importante des cœurs d'îlots et des toitures, d'assurer au parc un statut d'élément central d'accueil d'une riche biodiversité.

**Aménagement et espaces verts** : Le Trapèze s'étend sur 45 hectares, **dont 50 % sont dédiés aux espaces publics et 25 % aux espaces verts. Un parc de 7 hectares, capable de réguler l'eau** en cas de pluies importantes, est la pièce maîtresse de l'ensemble.

### Les Objectifs de Développement Durable de l'ONU correspondants :



## 8. LA POINTE DES ARTS SUR L'ÎLE SEGUIN

**La Pointe des Arts** sur l'île Seguin est un projet culturel ambitieux qui vise à transformer l'extrémité nord de l'île en un pôle artistique et culturel majeur.

Ce projet, qui sera livré en septembre 2026, intègre plusieurs aspects écologiques pour minimiser son impact environnemental et promouvoir la durabilité :



### 1. La végétalisation et la biodiversité

Le projet inclut **un parc de 3,5 ha conçu par le paysagiste Michel Desvigne**, avec des sculptures artistiques et des zones de promenade. Ces espaces verts favorisent la biodiversité et offrent des zones de fraîcheur.

Les bâtiments sont équipés de **toitures végétalisées**, qui contribuent à l'isolation thermique, réduisent les besoins en climatisation et améliorent la gestion des eaux pluviales.

### 2. La gestion de l'eau

Le projet prévoit des systèmes de **recupération et de réutilisation des eaux pluviales** pour l'irrigation des espaces verts, réduisant ainsi la consommation d'eau potable.

Des mesures sont mises en place pour gérer les **risques d'inondation**, notamment par la création de zones de rétention d'eau.

### 3. Les Matériaux durables

Les constructions utilisent des **matériaux durables et recyclables**, réduisant ainsi l'empreinte carbone du projet. Les façades des bâtiments sont conçues avec des **matériaux réfléchissants pour réduire l'absorption de chaleur et améliorer l'efficacité énergétique**

### 4. La mobilité douce

L'île Seguin est conçue pour être **principalement piétonne**, avec des chemins et des pistes cyclables pour encourager les déplacements à pied et à vélo.

Le projet est bien **desservi par les transports en commun**, facilitant l'accès sans voiture et réduisant les émissions de gaz à effet de serre.

### 5. L'efficacité énergétique

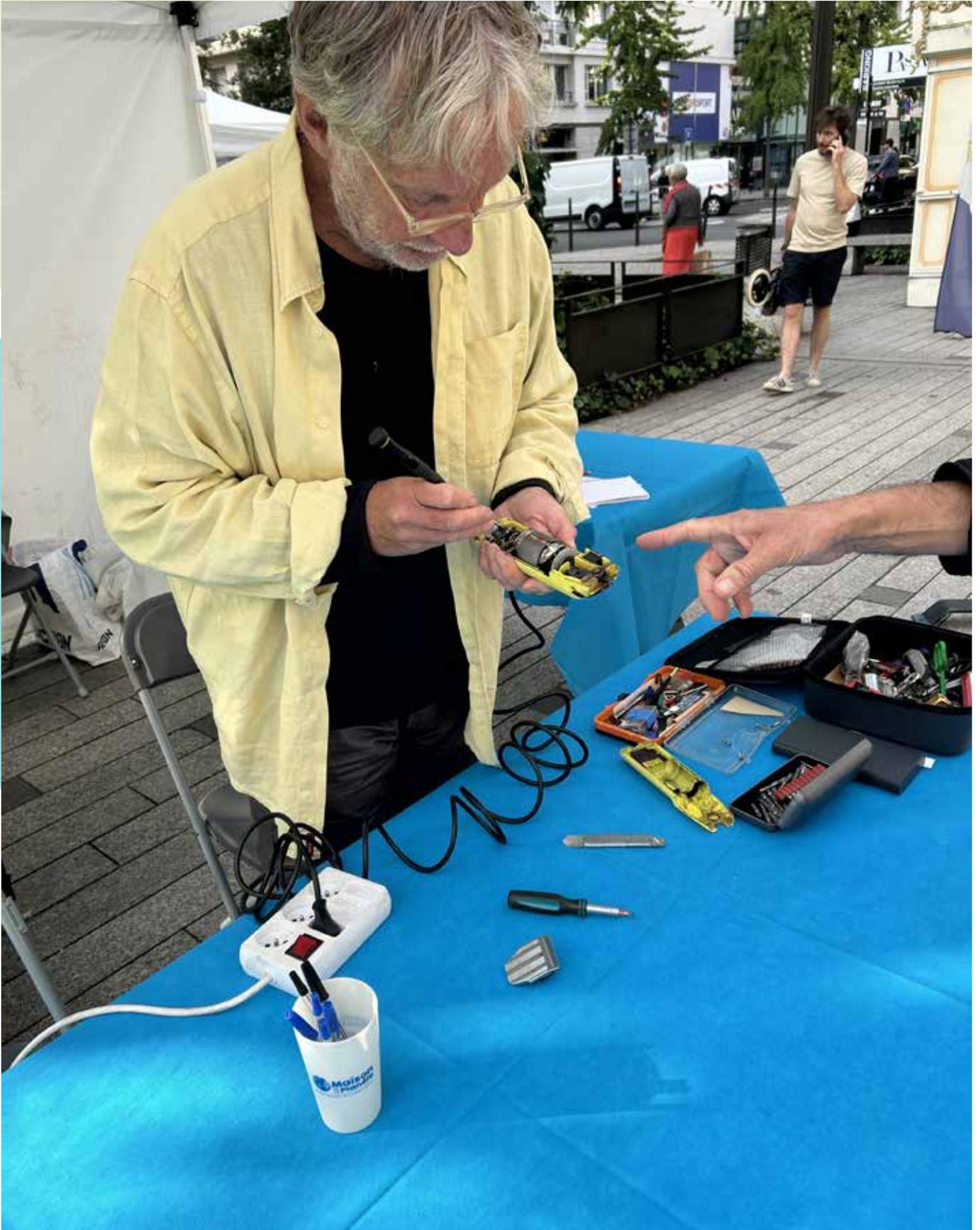
Les bâtiments sont conçus pour être **énergétiquement performants**, avec des systèmes de chauffage et de refroidissement efficaces.

L'intégration de sources **d'énergie renouvelable**, comme les panneaux solaires, est prévue pour réduire la dépendance aux énergies fossiles.

Les Objectifs de Développement Durable de l'ONU correspondants :



## II. UNE VILLE ET UN TERRITOIRE ENGAGÉS DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



## E. RENFORCER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE

### 9. LE SCHÉMA DIRECTEUR DES ÉNERGIES

Le **Schéma Directeur des Énergies (SDE)** de Grand Paris Seine Ouest (GPSO) vise à augmenter la part des énergies renouvelables et de récupération dans le mix énergétique du territoire.

**Ses axes :**

#### 1. Augmentation des énergies renouvelables :

Développer les infrastructures nécessaires pour intégrer davantage d'énergies renouvelables, comme la géothermie, les panneaux solaires et les réseaux de chaleur urbains.

#### 2. Réduction de la dépendance aux énergies fossiles :

Mettre en place des mesures pour diminuer l'utilisation des énergies fossiles et promouvoir des alternatives plus durables.

#### 3. Efficacité énergétique :

Améliorer la performance énergétique des bâtiments publics et privés, notamment par des rénovations énergétiques et l'utilisation de matériaux biosourcés.

**Ses objectifs :**

→ **Réduction des émissions de CO2** : Diminution significative des émissions de gaz à effet de serre grâce à l'augmentation des énergies renouvelables et à l'amélioration de l'efficacité énergétique.

→ **Amélioration de la qualité de vie** : Création d'un environnement plus sain et durable pour les habitants de GPSO

→ **Réseaux de chaleur urbains** : Boulogne-Billancourt porte un projet de développement et d'extension des réseaux de chaleur, de façon à étendre le périmètre de délégation de service public du réseau de chaleur et de froid Seguin Rives de Seine jusqu'à l'hôpital Ambroise Paré AP-HP.



L'objectif est de multiplier par 4 la production annuelle d'EnR&R locale d'ici à 2030 par rapport à 2012.

Cela revient à porter la part d'EnR&R à 25% de la consommation d'énergie finale du territoire, contre environ 4% aujourd'hui, en considérant que la consommation baisse dans le même temps.

**Les Objectifs de Développement Durable de l'ONU correspondants :**



## 10. FOCUS SUR LA GÉOTHERMIE

La géothermie à Boulogne-Billancourt est un élément clé de la stratégie énergétique durable de la ville. C'est un trésor sous nos pieds. Elle permet d'exploiter l'énergie contenue dans le sol afin de fournir de la chaleur aussi bien que du froid.

Cette source d'énergie est inépuisable, pilotable et décarbonée. Elle améliore et préserve la qualité de l'air en ville en produisant une énergie abondante sans combustion, elle ne dépend pas des fluctuations de prix des énergies fossiles, elle est indépendante des contextes géopolitiques internationaux.



→ **Réseau de chaleur et de froid** : L'écoquartier du Trapèze utilise un réseau de chaleur et de froid basé sur la géothermie. Ce réseau est alimenté par des thermo-frigo-pompes qui puisent dans un aquifère superficiel. Ces pompes permettent de chauffer les bâtiments en hiver et de les refroidir en été.

→ **Stockage géothermal intersaisonnier** : Ce système innovant permet de stocker la chaleur en été pour une utilisation en hiver et vice versa. Cela optimise l'utilisation des ressources énergétiques tout au long de l'année.

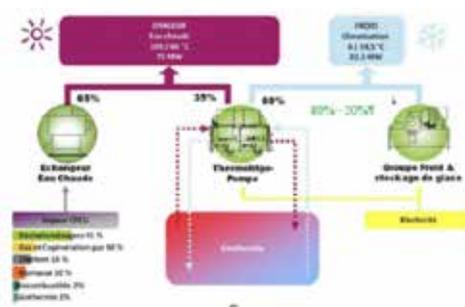
**La Ville a déployé un réseau de chaleur et de froid innovant, permettant de consommer 33 % de moins que dans les autres quartiers.**

Encore amélioré en 2017, grâce à la mise en place de thermo-frigo-pompes (pompes à chaleur) sous le parc de Billancourt, y est produit grâce à la géothermie :

- 80% de l'eau glacée
- 65% de l'eau chaude

Deux techniques et trois types de productions existent pour produire du chaud et du froid pour toutes les infrastructures du quartier :

- 65 % de production de chaud à partir des échangeurs de la CPCU (vapeur issue de l'incinération des déchets ménagers)
- 35% de production chaud et froid à partir de :
  - La géothermie superficielle (60%)
  - Le stockage de glace sous la culée du pont de Sèvres produite par des groupes d'eau glacée (40%)



### ✓ CHIFFRES ET INDICATEURS D'IMPACTS :

- Taux d'énergie renouvelable du réseau de chaleur : 59,9 % (2022-2023)
- Contenu carbone du réseau de chaleur : 120 g CO<sub>2</sub>/kWh (moyenne en France 125)
- Contenu carbone du réseau de froid : 14 g CO<sub>2</sub>/kWh (moyenne en France 21)

**Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :**



## 11. L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

La ville a réalisé un projet ambitieux de rénovation de son éclairage public, **qui en fait la première grande ville de France à être équipée à 100 % en LED.**

En effet, dès 2008, la ville s'est engagée dans un vaste programme de modernisation de l'éclairage public, en partenariat avec le secteur privé, pour un montant total de 108 millions d'euros sur 20 ans. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, l'ensemble de l'électricité utilisée par les installations d'éclairage public et de feux de circulation provient d'une source d'énergie renouvelable.

Cet éclairage représente 7520 points lumineux.

→ La transition vers les LED a permis de réduire la consommation électrique de 55 %, passant de 5,4 GWh/an à 2,4 GWh/an.

→ Les économies réalisées grâce à cette rénovation s'élèvent à plus de 576 000 euros, réduisant la facture annuelle à 475 000 euros contre plus d'un million d'euros sans ces travaux.

→ Chaque point lumineux peut être réglé individuellement à distance, permettant une gestion optimisée de l'éclairage par un **pilote intelligent.**

→ L'intensité lumineuse peut être ajustée en fonction des besoins, contribuant à des économies d'énergie supplémentaires :

L'abaissement de la luminosité actuellement est le suivant :

- 50% de la puissance maximale des points lumineux à l'allumage
- 80% entre 22h30 et 6h
- 50 % après 6 h jusqu'au lever du soleil



Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



## 12. CONSEILLER ET ACCOMPAGNER LES HABITANTS AVEC LE GUICHET UNIQUE DE LA RÉNOVATION DE L'HABITAT

Le guichet unique de la rénovation de l'habitat de l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) de Grand Paris Seine Ouest (GPSO), appelé **Seine Ouest Rénov'**, est conçu pour accompagner les habitants dans leurs projets de rénovation énergétique. Il offre :

### 1. Des conseils personnalisés :

- **Diagnostic énergétique** : Les conseillers de Seine Ouest Rénov' réalisent des diagnostics énergétiques pour identifier les améliorations possibles et les économies d'énergie potentielles
- **Accompagnement technique** : Ils fournissent des conseils techniques sur les travaux à entreprendre, les matériaux à utiliser et les meilleures pratiques pour améliorer l'efficacité énergétique

### 2. Des aides financières :

- **Subventions et aides locales** : Le guichet unique informe les habitants des différentes aides financières disponibles, telles que les subventions de GPSO, de la Région Île-de-France, et de la Métropole du Grand Paris
- **Montage des dossiers** : les conseillers aident à monter les dossiers de demande de subventions et à naviguer dans les démarches administratives

**CLIQUEZ, RÉNOVEZ, ÉCONOMISEZ !**



344 Boulonnais ont eu recours à ces conseils en 2024

### 3. Des programmes spécifiques :

- **Pass'Réno Habitat** : Ce dispositif accompagne gratuitement les projets de rénovation énergétique ambitieux des maisons individuelles, en offrant un suivi personnalisé et des conseils adaptés
- **CoachCopro** : Un programme dédié aux copropriétés pour les aider à planifier et réaliser des travaux de rénovation énergétique, avec un accompagnement gratuit et indépendant

La copropriété du 19 rue de Seine a été primée aux trophées CoachCopro 2024

Construite en 1960, elle compte 119 logements répartis sur deux bâtiments qui ont pu bénéficier d'une assistance à maîtrise d'ouvrage gratuite ainsi que de financements collectifs et individuels complémentaires.

Les travaux de rénovation énergétique (isolation thermique par l'extérieur, remplacement des menuiseries, mise en place d'une ventilation mécanique contrôlée) ont permis à la copropriété de passer d'une étiquette D à B.

Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



## 13. L'OPÉRATION HABITAT QUALITÉ

L'Opération Habitat Qualité de Grand Paris Seine Ouest (GPSO) est une initiative visant à faciliter la réalisation des travaux de rénovation énergétique en copropriété et en logement individuel.

Il s'agit à ce jour, de l'unique dispositif intercommunal de ce type dans le périmètre de la Métropole du Grand Paris.



### Ses objectifs :

- **Améliorer la performance énergétique** : Encourager les propriétaires à réaliser des travaux de rénovation pour améliorer l'efficacité énergétique de leurs logements.
- **Réduire les émissions de CO2** : Contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre en modernisant les bâtiments existants.
- **Augmenter le confort des habitants** : Améliorer le confort thermique et acoustique des logements.
- **Réduction des factures énergétiques** : Les travaux de rénovation permettent de réduire significativement les coûts énergétiques des logements.
- **Valorisation du patrimoine** : Amélioration de la valeur des biens immobiliers grâce à une meilleure performance énergétique et à un confort accru.

### Les aides financières :

- **Subventions et aides locales** : Information sur les différentes aides financières disponibles, telles que les subventions de GPSO, de la Région Île-de-France, et de la Métropole du Grand Paris.
- **Montage des dossiers** : Aide à la constitution des dossiers de demande de subventions et à la navigation dans les démarches administratives

### Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



## 14. ACCOMPAGNER LES COPROPRIÉTÉS EN DIFFICULTÉ : LE PROGRAMME OPÉRATIONNEL DE PRÉVENTION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES COPROPRIÉTÉS (POPAC)

Le Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés (POPAC) de Grand Paris Seine Ouest (GPSO) est un dispositif mis en place pour aider les copropriétés à surmonter leurs difficultés et à améliorer leur gestion.



### Ses objectifs :

- **Prévention des difficultés** : Identifier et traiter les problèmes des copropriétés de manière précoce pour éviter leur aggravation
- **Accompagnement personnalisé** : Offrir un soutien adapté aux besoins spécifiques des copropriétés qu'il soit juridique, social, technique ou de gestion
- **Rénovation énergétique** : Encourager et faciliter les travaux de rénovation énergétique pour améliorer la performance des bâtiments et réduire les coûts énergétiques

### Services proposés :

#### 1. Accompagnement technique et financier :

- **Aides financières** : Information sur les subventions et aides disponibles, et assistance dans le montage des dossiers de demande
- **Suivi des travaux** : **Coordination et suivi des travaux de rénovation pour garantir leur bonne exécution** et leur conformité aux normes

#### 2. Formation et sensibilisation :

- **Ateliers et formations** : Organisation de sessions de formation pour les copropriétaires et les syndicats sur la gestion des copropriétés et les enjeux énergétiques
- **Sensibilisation** : Actions de sensibilisation pour informer les copropriétaires de leurs droits et devoirs, et les inciter à s'impliquer davantage dans la gestion de leur copropriété

### Des aides financières territoriales accessibles à tous et renforcées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, les subventions territoriales à la rénovation énergétique globale des logements individuels sont ouvertes à tous les ménages sans critères de ressources (jusqu'au 31 décembre 2022, ces aides étaient réservées aux ménages modestes et très modestes dans le cadre de l'OHQ).

L'aide varie entre 1 500 € et 4 000 € en fonction de niveau de ressources et de gain énergétique envisagé après travaux.

Des subventions territoriales sont également disponibles dans le cadre de travaux de rénovation énergétique des copropriétés. Cette aide varie également en fonction du gain énergétique envisagé.

### Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



## 15. LE DISPOSITIF NATIONAL ECO WATT DANS NOTRE APPLI BB 92100

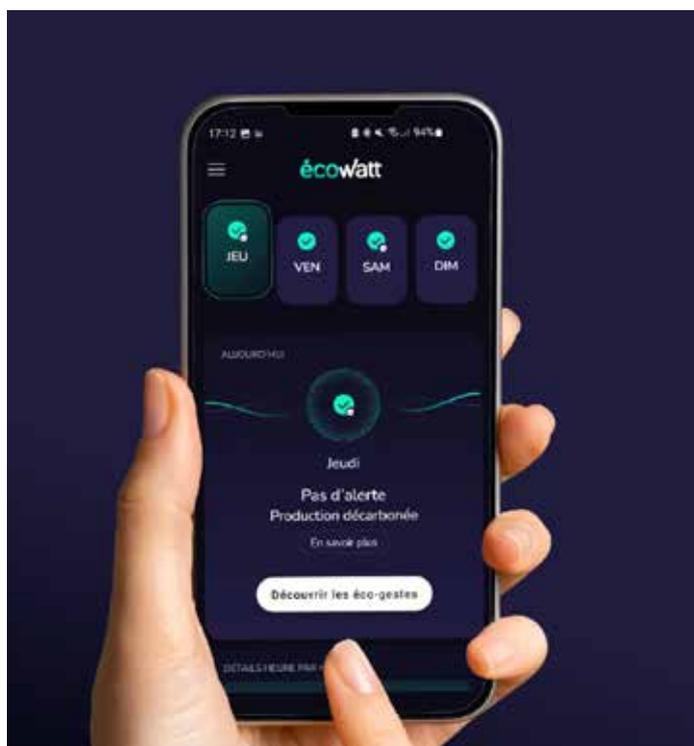
La ville de Boulogne-Billancourt s'est engagée depuis décembre 2022 au côté de RTE et de l'ADEME, dans un partenariat EcoWatt pour une action citoyenne forte, qui doit permettre à chacun d'adopter une consommation d'énergie responsable.



Le dispositif national **EcoWatt** est intégré dans l'application **BB 92100** de Boulogne-Billancourt pour aider les habitants à mieux gérer leur consommation électrique et à contribuer à la réduction des risques de coupure d'électricité.

**EcoWatt est une « météo de l'électricité »** : il fournit en temps réel des informations sur la tension du réseau électrique en France. Grâce à un code couleur (vert, orange, rouge), les utilisateurs peuvent savoir quand il est préférable de réduire leur consommation pour éviter les surcharges du réseau.

- ✓ En rejoignant le mouvement EcoWatt, les habitants deviennent des EcoW'acteurs, contribuant activement à la gestion responsable de l'énergie.
- ✓ En adaptant leur consommation, les habitants aident à prévenir les coupures d'électricité et à maintenir la stabilité du réseau électrique.
- ✓ En suivant les conseils d'EcoWatt, les utilisateurs peuvent réduire leur consommation d'énergie et ainsi diminuer leurs factures.



Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



## 16. LA MALLETTE À « ÉNERGIE POSITIVE » DE L'AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT GPSO ÉNERGIE

La mallette à «énergie positive» de l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) GPSO Énergie est un outil pédagogique conçu pour aider les habitants à mieux comprendre et gérer leur consommation d'énergie et d'eau.

### ✓ Chiffres et Indicateurs d'impacts :

la mallette permet de mesurer :

#### L'eau :

- Bol débitmètre : permet de connaître le volume d'eau écoulé par minute
- Mousseur 5 litres/minute : limite le débit du robinet à 5 litres/minute sans changer sa pression
- Régulateur de douche : réduit le débit de la douche à 10 litres par minute (contre 18 à 20 litres par minute en moyenne)
- Sac chasse d'eau : baisse le volume d'eau de 2 litres, permet d'économiser 25% d'eau à chaque utilisation
- Sablier de douche : Pour ne pas passer plus de 5 minutes sous la douche



#### L'électricité :

- Wattmètre : permet de mesurer la consommation d'énergie de nos appareils en fonctionnement et en veille
- Ampoule LED : consomme moins qu'une ampoule classique pour la même puissance d'éclairage (jusqu'à 85% d'économie d'énergie)
- Adaptateur : permet d'adapter l'ampoule LED à différents types de lampe
- Une multiprise à interrupteur : permet grâce à son interrupteur de couper tous les appareils branchés en même temps (coupe veille)

#### La température :

- Thermomètre-hygromètre : mesure la température et le taux d'humidité de la pièce dans laquelle il se trouve pour vérifier le confort thermique et la qualité de l'air
- Un thermomètre de surface : permet de mesurer la température des surfaces et des possibles zones de déperdition de chaleur

**Comment l'obtenir :** les kits de suivi sont prêtés gratuitement aux habitants de Grand Paris Seine Ouest pour une période de trois semaines consécutives. Pour emprunter un kit, renseignez-vous auprès d'un agent de la Maison de la Planète.

### Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



F. AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L’AIR ET DÉVELOPPER UNE MOBILITÉ PROPRE

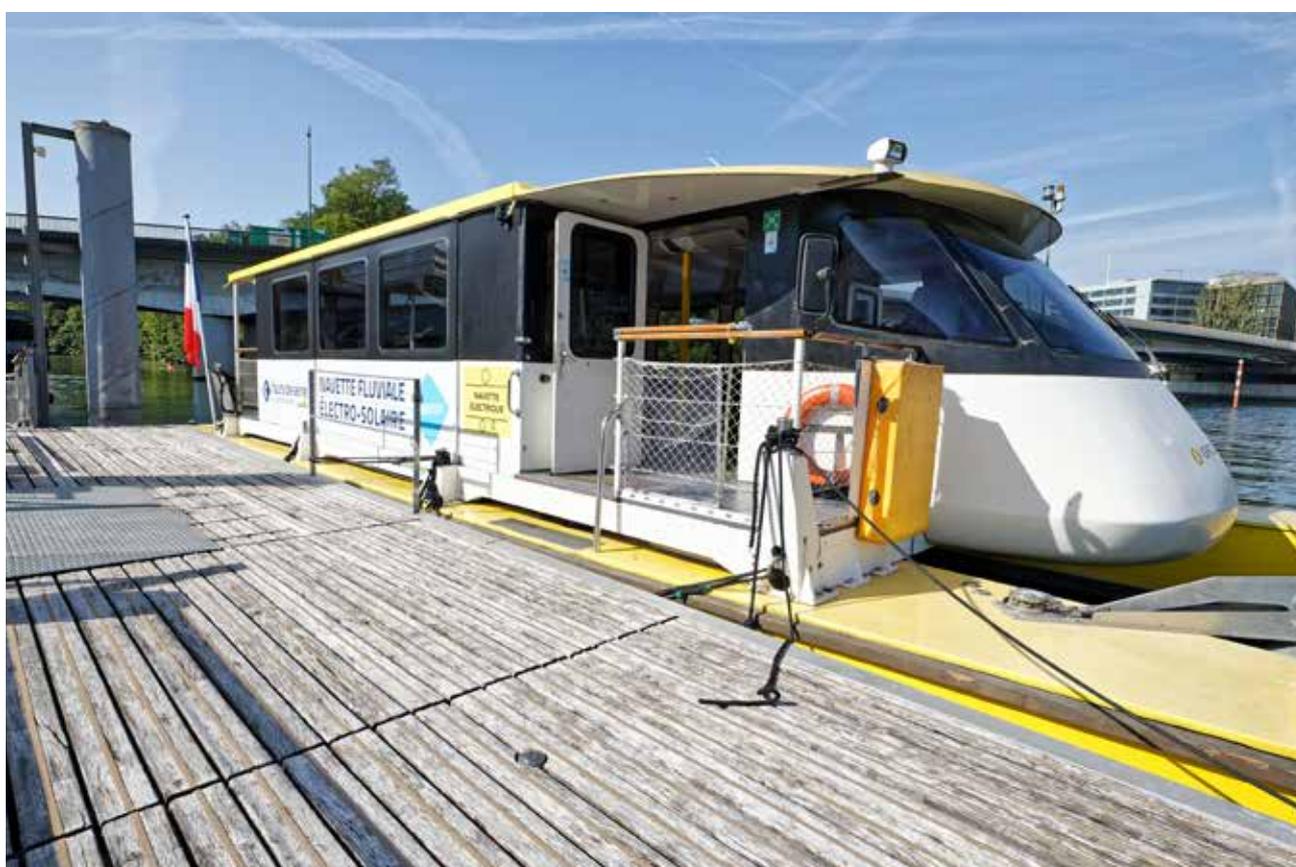
17. LA NAVETTE FLUVIALE À ÉNERGIE SOLAIRE

**En expérimentation à l’été 2024**, la navette fluviale électro-solaire est une initiative écologique qui permet de parcourir la seine de manière respectueuse de l’environnement.

Ce mode de transport fluvial offre une alternative intéressante aux déplacements urbains traditionnels.

Du Port Legrand, situé quai Alphonse Le Gallo, elle desservait Issy-les-Moulineaux et Sèvres, permettant aux passagers de découvrir divers sites culturels et naturels le long de la Seine.

Le catamaran fonctionnait à l’énergie solaire et électrique, offrant une capacité d’accueil de 50 passagers. La navette utilisait des panneaux solaires pour alimenter ses moteurs, réduisant ainsi les émissions de CO2 et le bruit.



Les Objectifs du Développement Durable de l’ONU correspondants :



## 18. LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE DANS LES ÉCOLES

Chaque année scolaire, la Ville et l'Inspection de l'Éducation Nationale organisent des actions de sensibilisation dans le domaine de la Sécurité Routière dans les écoles de la Ville, en collaboration avec la police municipale.

### ✓ CETTE ANNÉE 2024 :

Au cours de l'année scolaire 2024-2025, près de 850 élèves de 34 classes ont suivi une formation et ont obtenu leur Attestation de Première Éducation à la Route (APER).

Une session théorique est organisée sur une demi-journée à l'attention des élèves de CM1 du public et de CM2 du privé. Elle est suivie d'une séance de formation pratique d'une demi-journée, durant laquelle les participants doivent se déplacer sur un parcours composé de divers panneaux et de marquages au sol, soit en vélo, soit en trottinette.

L'APER est intégrée dans le livret scolaire de l'élève, transmis au collège lors de l'entrée en 6e.



### ✓ PERSPECTIVE 2025 :

Poursuivre l'apprentissage du vélo pour une pratique sécurisée avec le dispositif « Savoir Rouler à Vélo » pour les 1 200 enfants de CM2.



Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



## 19. LE PASSAGE PIÉTON LUMINEUX INTERACTIF

La ville a mis en place un **passage piéton lumineux interactif** rue Yves-Kermen pour améliorer la sécurité des piétons, aux abords de l'école du Numérique et du collège Jean-Renoir.

Développée par l'entreprise Colas, la **Technologie Flowell** utilise des dalles lumineuses installées aux extrémités des bandes du passage piéton. Ces dalles s'activent par **détection thermique** lorsqu'un piéton entre dans la zone, augmentant ainsi la visibilité du passage.

Les dalles lumineuses sont ainsi **visibles de jour comme de nuit** et par tous les temps, ce qui incite les automobilistes à ralentir.

Ce dispositif est actuellement en phase de test pour évaluer son efficacité. Une étude comportementale est menée pour mesurer les difficultés rencontrées par les piétons avant et après l'installation.



Les premiers retours indiquent que les voitures ralentissent davantage, ce qui améliore la sécurité des piétons, notamment des enfants. Les résidents, y compris les parents d'élèves, trouvent ce dispositif très rassurant, particulièrement la nuit et par mauvais temps.

Si les résultats de la phase de test sont concluants, d'autres passages piétons lumineux pourraient être installés dans la ville.

**Le coût est environ de 40 000 €, un investissement justifié par les bénéfices en termes de sécurité.**

Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



## 20. LA TARIFICATION PRÉFÉRENTIELLE

À Boulogne-Billancourt, il existe des tarifs préférentiels pour le stationnement des véhicules, accessibles aux résidents, professionnels et non-résidents sous certaines conditions.

Cela permet de :

### 1. Faciliter le stationnement pour les résidents et les professionnels :

En offrant des tarifs réduits, la ville souhaite rendre le stationnement plus accessible et abordable pour ceux qui vivent et travaillent à Boulogne-Billancourt.

### 2. Encourager l'utilisation des transports en commun :

En modulant les tarifs de stationnement, la ville incite les non-résidents à utiliser les transports en commun, réduisant ainsi la congestion et la pollution.

### 3. Optimiser l'utilisation des espaces de stationnement :

Les différentes zones de tarification permettent de mieux gérer l'occupation des places de stationnement, assurant une rotation régulière des véhicules et évitant les stationnements de longue durée dans les zones à forte demande

Les différentes tarifications :

### 1. Forfaits Résident et Professionnel :

Les résidents et professionnels peuvent bénéficier de tarifs réduits en s'inscrivant en ligne ou en boutique. Une fois inscrits, ils peuvent acheter des forfaits à tarif préférentiel via des applications mobiles, des horodateurs ou en ligne.

### 2. Zones de Stationnement :

La ville est divisée en différentes zones de stationnement avec des tarifs et des durées maximales spécifiques. Par exemple, la zone rouge a une durée maximale de 2 heures et est payante du lundi au samedi de 9h à 19h30.

### 3. Paiement et Contestation des FPS :

En cas de non-paiement ou de dépassement de la durée de stationnement, un Forfait de Post-Stationnement (FPS) peut être émis. Ce FPS peut être payé ou contesté en ligne

Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



## 21. LES POINTS DE RECHARGES DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES

À Boulogne-Billancourt, il existe plusieurs points de recharge pour véhicules électriques, répartis dans toute la ville. L'installation et la gestion sont confiées au SIGEIF, le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France.

### 1. Types de bornes et puissances :

→ **Normale (7 kW)** : Idéale pour des recharges de longue durée, souvent situées sur d'anciennes stations Autolib'.

→ **Accélérée (22 kW)** : Permet une recharge plus rapide, chaque borne pouvant accueillir deux véhicules simultanément.

→ **Rapide (24 ou 50 kW)** : Pour une recharge encore plus rapide, également avec deux véhicules simultanément.

### 2. Emplacements des bornes :

- 114, rue Gallieni (22 kW)
- 61, boulevard Jean-Jaurès (22 kW)
- 121, avenue André-Morizet (7 kW)
- 80, rue de Sèvres (7 kW)
- 30, rue Marcel-Bontemps (7 kW)
- 40, rue de Meudon (7 kW)
- 24, boulevard de la République (7 kW)
- 2, rue Henri-Martin (7 kW)
- 10, boulevard Jean-Jaurès (24 kW)
- 15, avenue Charles-de-Gaulle (24 kW)



### 3. Parkings équipés :

- Parking Indigo Marché de Billancourt
- Parking Indigo Rives-de-Seine
- Parking Les Passages
- Parking Indigo Cours de l'Île-Seguin

Ces bornes sont accessibles via une application mobile comme Izivia, qui facilite l'accès et le paiement.

### ✓ CHIFFRES ET INDICATEURS D'IMPACTS 2024 :

17 stations et 77 places

Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



## 22. L'OFFRE DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES PARTAGÉS

À Boulogne-Billancourt, plusieurs options de véhicules électriques partagés sont disponibles pour faciliter la mobilité durable, depuis la fin du service de véhicules électriques en libre-service Autolib' :

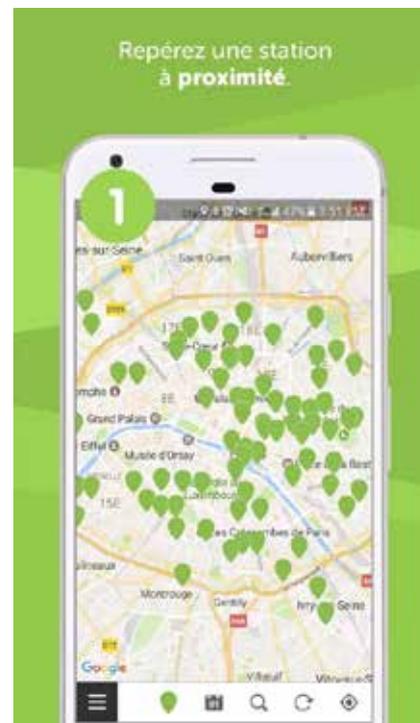
### 1. Communauto :

Ce service d'autopartage propose des véhicules en libre-service dans trois parkings de la ville :

- Parking de l'Hôtel de Ville
- Parking rue de Sèvres (à côté du Stade Alphonse-Le-Gallo)
- Parking du cours de l'Île Seguin

### 2. YEGO :

Depuis juin 2024, YEGO propose des scooters électriques en libre-service dans Boulogne-Billancourt et d'autres villes voisines comme Issy-les-Moulineaux et Sèvres



Ces services visent à offrir des alternatives écologiques et pratiques à la voiture individuelle, réduisant ainsi la congestion et les émissions de CO2.

Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



## 23. LES LOCATIONS DE VÉLO

Plusieurs services de location de vélos sont disponibles à Boulogne-Billancourt, pour répondre aux besoins des habitants et des visiteurs :

### 1. Véligo Location :

Ce service propose des vélos à assistance électrique (VAE) en location longue durée, jusqu'à 6 mois, avec une option, de 3 mois supplémentaires. Le coût est de 40€/mois, pouvant être réduit à 20€/mois grâce à la prise en charge de l'employeur.



### 2. Vélib' :

Un service de vélos en libre-service avec des vélos mécaniques et électriques. Les abonnements sont flexibles, allant de l'utilisation occasionnelle à des abonnements annuels

GPSO, a renouvelé son engagement en faveur de l'écomobilité avec le déploiement progressif du nouveau service Vélib' qui compte 1402 stations de Vélib' et près de 17 000 Vélib' en circulation sur la métropole.



Sur l'ensemble du périmètre de ce service, la flotte est composée à 40% de vélos à assistance électrique (Vélib bleu) et de 60% de vélos mécaniques (Vélib vert).

**29 stations vélib' sont déployées sur la commune de Boulogne-Billancourt.**

Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



## 24. LES AIDES À L'ACHAT D'UN VÉLO

Plusieurs aides financières sont disponibles pour encourager l'achat de vélos, qu'ils soient classiques, à assistance électrique (VAE), ou adaptés à des besoins spécifiques.

### Le bonus Vélo :

→ **Vélo classique** : Jusqu'à 150 € pour les particuliers avec un revenu fiscal de référence par part inférieur ou égal à 7 100 € ou pour les personnes en situation de handicap.

→ **Vélo à assistance électrique (VAE)** : Jusqu'à 400 € pour les particuliers avec un revenu fiscal de référence par part inférieur ou égal à 15 400 €.

→ **Vélo cargo, remorque électrique, vélo adapté** : Jusqu'à 2 000 € pour les particuliers avec un revenu fiscal de référence par part inférieur ou égal à 7 100 €.



### La prime à la conversion :

Cette prime permet de bénéficier d'une aide supplémentaire en cas de remplacement d'un véhicule ancien et polluant, par un vélo, avec ou sans assistance électrique.

### L'aide régionale d'Île-de-France Mobilités :

La Région Île-de-France offre une aide, couvrant 50 % du prix d'achat d'un vélo, avec des plafonds spécifiques selon le type de vélo (par exemple, 400 € pour un VAE, 600 € pour un vélo cargo avec assistance électrique).



### Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



## 25. L'ATELIER DE CO RÉPARATION DE VÉLO DE LA RECYCLERIE SPORTIVE DE LA MAISON DE LA PLANÈTE

L'atelier de coréparation de vélo de la Recyclerie Sportive de la Maison de la Planète à Boulogne-Billancourt permet d'apprendre à entretenir et réparer son vélo soi-même.

Vous pouvez y apprendre à réparer non seulement des vélos, mais aussi des trottinettes, rollers et skateboards.

Les ateliers couvrent des gestes simples d'entretien régulier et des réparations plus complexes.

### Les horaires :

Jeudi : de 16h à 20h

Samedi : de 14h à 18h



L'atelier de la Recyclerie est ouvert aux cotisants, afin d'apprendre à réparer soi-même son vélo.

Deux fois par semaine, les adhérents peuvent venir avec leur vélo et profiter des outils de l'atelier, de conseils et de pièces détachées d'occasion à petit prix pour entretenir ou faire des réparations.

L'atelier délivre aussi des animations, pour apprendre les bases de la réparation (réparer une chambre à air, un dérailleur, les patins de freins, etc.) ou en savoir plus sur le fonctionnement d'un vélo, grâce au vélo pédagogique : les différents éléments de ce vélo sont peints, pour montrer aux enfants les effets du pédalage, du freinage, du passage de vitesses...

Le reste du temps, des vélos provenant de dons et de récupération sont réparés par l'équipe de l'atelier, afin d'être mis en vente dans la boutique de la Recyclerie Sportive.

### ✓ CHIFFRES ET INDICATEURS D'IMPACTS 2024 :

Plus de 250 personnes ont adhéré à l'atelier de coréparation en 2024

Plus de 1000 vélos ont bénéficié d'un entretien ou d'une réparation dans l'atelier

### Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



## 26. LA LOGISTIQUE URBAINE

La logistique urbaine à Boulogne-Billancourt se développe avec plusieurs initiatives innovantes pour répondre aux défis de la mobilité durable et de la réduction des émissions de CO2.

**GPSO a été choisi comme territoire d'expérimentation pour le projet logistique « EVOLUE »** dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt Fret de la Région Île-de-France.



Ce partenariat avec France Supply Chain by Aslog, l'Institut du Commerce et le Club Déméter concourt à affiner notre connaissance des flux pour proposer des réponses opérationnelles pragmatiques à la chaîne logistique dans une démarche innovante et de développement durable avec une recherche de cas d'usage pour améliorer la logistique du dernier kilomètre.



**La Poste et Fludis** ont lancé un projet de livraison par voie fluviale.

Une barge transportera les colis depuis Gennevilliers jusqu'au port de Boulogne-Billancourt, où des vélos cargos électriques prendront le relais pour la distribution finale.

Ce projet vise à économiser environ 200 000 km de trajets routiers par an, réduisant ainsi la congestion et les émissions de CO2

### 1. Réaménagement du port Legrand :

Le port Legrand a été réaménagé pour inclure des espaces dédiés à la logistique urbaine. Ce site servira à l'approvisionnement et à l'export de matériaux pour les grands chantiers locaux, tout en intégrant des activités de logistique fluviale décarbonée.

### 2. Hub des logistiques urbaines :

Un appel à projets a conduit à la création d'un hub de logistique urbaine regroupant plusieurs entreprises, dont IDEC Invest et Fludis. Ce hub se concentre sur les livraisons fluviales de colis avec un dernier kilomètre assuré par des véhicules électriques.



### Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



## 27. LA LIGNE 15 SUD DU GRAND PARIS EXPRESS

La ligne 15 Sud du Grand Paris Express est un projet majeur visant à améliorer la mobilité autour de Paris.

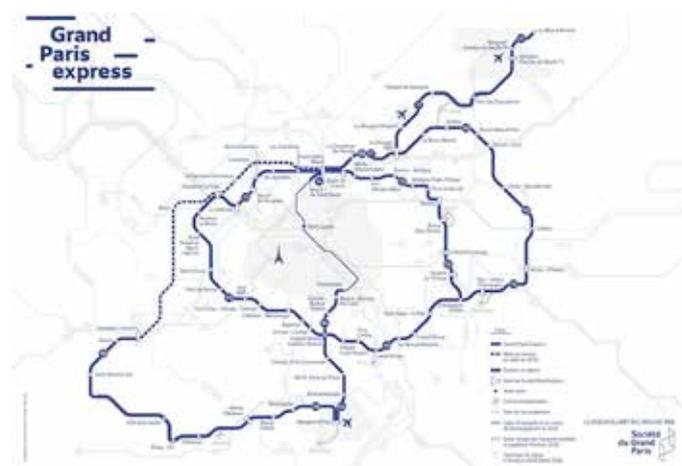
La mise en service de la ligne 15 Sud est prévue pour l'été 2026.

✓ Elle s'étendra sur 33 kilomètres et traversera 22 municipalités, reliant le pont de Sèvres à Noisy-Champs. Elle desservira des villes telles que Boulogne-Billancourt, Issy-les-Moulineaux, Clamart, Villejuif et Créteil.

✓ La ligne permettra de réduire considérablement les temps de trajet. Par exemple, le trajet de Pont-de-Sèvres à Noisy-Champs prendra environ 37 minutes, contre plus d'une heure actuellement.

✓ Elle offrira de nombreuses correspondances avec d'autres lignes de métro, RER, tramways et bus, facilitant ainsi les déplacements dans toute la région

Réflexions en cours entre le département, la Société des Grands Projets, Île-de-France Mobilités, la RATP, la ville, GPSO et la SPL Val de Seine pour aménager les espaces autour de la gare. Cela inclut le parvis face à la gare routière au pied des tours Citylights, les Berges de Seine au niveau du futur bâtiment Métal 57, ainsi que la Rue du Vieux Pont de Sèvres, qui a fait l'objet d'un réaménagement par ailleurs.



La Société des Grands Projets, maître d'ouvrage du réseau de transport public du Grand Paris, poursuit également la réalisation de l'ouvrage annexe enterré P12, servant au renouvellement de l'air et à la desserte incendie des installations du futur métro de la ligne 15-sud. Les travaux de génie civil se sont achevés en août 2023.

Les correspondances entre bus et métro mais aussi les rabattements à pied et à vélo sont pris en compte dans les projets d'aménagement (cheminements piétons, pistes cyclables, stationnement vélos...).

### Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



## 28. LA ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS

La Zone à Faibles Émissions (ZFE) de la Métropole du Grand Paris (MGP) vise à améliorer la qualité de l'air en réduisant les émissions de polluants provenant du trafic routier.

Elle couvre une grande partie de la Métropole du Grand Paris, incluant Paris et 79 communes environnantes et vise à accélérer le renouvellement du parc roulant avec des étapes progressives vers un parc entièrement « propre » programmé en 2030 et à encourager, quand cela est possible, les usagers de la voiture individuelle à utiliser les transports en commun.

Elle vise à :

✓ **Réduire la pollution de l'air** : La ZFE vise à diminuer les niveaux de dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) et de particules fines (PM<sub>10</sub> et PM<sub>2.5</sub>), qui sont particulièrement nocifs pour la santé.

✓ **Améliorer la qualité de vie** : En réduisant la pollution, la ZFE contribue à une meilleure qualité de vie et à la protection de l'environnement.

Avec **les vignettes Crit'Air** : Les véhicules sont classés selon leurs émissions de polluants et reçoivent une vignette Crit'Air correspondante.

Les Crit'Air 4, 5 et non classés, sont déjà interdits de circulation dans la ZFE.

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, les véhicules Crit'air 3 seront interdits à la circulation dans la zone à faibles émissions (ZFE) du Grand Paris, pour réduire la pollution de l'air (avec une dérogation limitée à 24 jours par an).

**Les aides financières** pour une mobilité moins polluante :

✓ **La prime à la conversion** : Aide pour remplacer un véhicule ancien par un véhicule moins polluant ou électrique.

✓ **Le bonus écologique** : Aide à l'achat de véhicules électriques ou hybrides rechargeables

✓ **CHIFFRES ET INDICATEURS D'IMPACTS :**

Les gains en émissions sont estimés jusqu'à :

- 8 % pour les NO<sub>x</sub> (oxydes d'azote),
- 4 % pour les particules PM<sub>10</sub> (particules fines)
- 6 % pour les PM<sub>2.5</sub>



**Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :**



## 29. LE PLAN VÉLO

Le Plan vélo 2020-2025 adopté à l'unanimité en conseil de territoire en juin 2022, avec une enveloppe de 15 M€ inscrite au budget de GPSO entre 2021 et 2025 afin de réaliser l'ensemble des actions.

### Ses objectifs :

- ✓ Tripler la fréquentation des axes cyclables : Le plan vise à tripler le nombre de cyclistes sur les principaux axes d'ici 2025
- ✓ Développer un réseau structurant : Création de 93 km de pistes cyclables sécurisées pour faciliter les connexions entre les 8 villes de GPSO

### Les 10 maillons de la chaîne :

**1. Pacifier les rues et les rendre plus propices à l'usage du vélo :** Créer des zones apaisées. Créer des doubles sens cyclables.

**2. Aménager un réseau vélo structurant pour mailler le territoire :** Réaliser des aménagements attractifs, confortables et sécurisés sur des itinéraires continus. Résorber les principales coupures urbaines et les points durs de circulation sur le réseau structurant.

**3. Matérialiser des itinéraires vélo :** Jalonner les itinéraires structurants et les principaux quartiers ou points de repère. Faciliter les déplacements.

**4. Développer du stationnement vélo adapté aux usages :** Dans l'espace public (arceaux, abris, box) Dans les parkings en ouvrage. Accompagner les bailleurs, les copropriétés et les entreprises dans la création de locaux à vélo. Intégrer le vélo dans les constructions neuves et dans les opérations d'aménagement. **Boulogne-Billancourt compte aujourd'hui 4013 places de stationnement pour les vélos.**

**5. Déployer les services de location de vélos :** Augmenter l'offre en vélo en libre-service vélib'. Communiquer sur les services de location accessibles aux habitants. Permettre l'arrivée de nouveaux services.

**6. Lutter contre le vol de vélos :** Diffuser les bonnes pratiques pour accrocher son vélo. Accélérer le marquage Bicycode des vélos.

**7. Faciliter l'entretien des vélos :** Déployer des stations d'outillage et des pompes à vélo. Créer une maison du vélo avec atelier de réparation. Organiser plusieurs fois par an des ateliers de diagnostic et/ou réparation ouverts au public. Donner de la visibilité aux associations et vélocistes du territoire.

**8. Informer et former à la pratique du vélo :** Communiquer annuellement sur les modes actifs. Organiser des ateliers « remise en selle » pour des publics spécifiques. Mettre en place le dispositif « savoir rouler à vélo » dans toutes les écoles élémentaires du territoire. Informer sur les aides disponibles pour l'achat de vélos.

**9. Accroître la part du vélo dans l'activité économique :** Contribuer au développement de la cyclologistique. Accompagner les grands employeurs du territoire dans le développement de l'usage du vélo. Développer par GPSO et la Ville, une administration exemplaire.

**10. Prendre en compte les engins de déplacement personnels :** Intégrer la question du stationnement et de la circulation des EPD dans les projets.



### Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



## 30. LES ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'ESPACE PUBLIC

Les États Généraux de l'Espace Public (EGEP), organisés par la ville de Boulogne-Billancourt de 2022 à 2024, ont été l'occasion de déployer des initiatives ambitieuses en faveur du développement durable, de la transition énergétique et écologique. Cette démarche a mis en lumière des mesures concrètes et les résultats obtenus, en s'appuyant sur une vision durable et responsable de l'aménagement urbain. Plus de 10 000 Boulonnais avaient répondu au questionnaire de l'institut de sondage Opinion Way et 26 tables rondes avaient été animées par 28 membres bénévoles du Conseil Economique, Social et Environnemental Local (CESEL). 76% des répondants se disaient satisfaits de la qualité de leur espace public. Les priorités étant établies, les services de la Ville et de Grand Paris Seine Ouest (GPSO) se mobilisent et travaillent afin de pouvoir les traduire dans le quotidien des Boulonnais. Certaines réglementations ou dispositions complexes nécessitent encore du temps avant de pouvoir tout mettre en œuvre.



### Les 12 mesures adoptées :

1. Libérer les trottoirs des deux-roues motorisés
2. Le réaménagement de la route de la Reine
3. La ville à 30km/h
4. Piétonnisation du boulevard Jean Jaurès 2 fois par an
5. Multiplication des îlots de fraîcheur
6. Programme de végétalisation
7. Renforcer la lutte contre les incivilités (dépôts sauvages, déjections...)
8. Améliorer la visibilité aux abords des écoles
9. Créer un axe cyclable nord-sud
10. Reconfigurer la place Marcel Sembat
11. Lutter contre les pollutions sonores et environnementales liées aux livraisons à domicile
12. Optimiser l'usage des emplacements de livraison

### ✓ Cette année 2024 :

#### 1. Végétalisation et écologie urbaine

##### Programme de végétalisation :

La ville a systématisé la végétalisation dans tous ses projets d'aménagement. Avec un taux de réalisation atteignant 100 %, cette initiative contribue à renforcer la biodiversité et à créer des espaces plus agréables et tempérés. De nombreux arbres ont été plantés, notamment des espèces peu gourmandes en eau, favorisant une gestion écoresponsable.

##### Multiplication des îlots de fraîcheur :

Avec un taux d'avancement de 90 %, la ville a développé des îlots de fraîcheur sur les places publiques, notamment Malraux et Solférino. Ces espaces comprennent des plantations et des dispositifs innovants comme les brumisateurs, pour lutter contre les épisodes de fortes chaleurs. Ce projet contribue directement à l'adaptation au changement climatique.

#### 2. Mobilité durable et réduction de l'empreinte carbone

##### Aménagement de pistes cyclables :

En lien avec le Département, le lancement de la concertation pour l'aménagement de la Route de la Reine et la future création d'une piste cyclable en site propre illustre l'engagement de la ville pour favoriser la mobilité douce.

##### Axe Cyclable Nord-Sud :

Malgré une progression de 50 % de l'indicateur de réalisation du fait des travaux d'étude réalisés, ce projet reste essentiel pour connecter les quartiers en privilégiant les déplacements non motorisés, tout en veillant à préserver l'espace des piétons.

##### Piétonnisation :

Le boulevard Jean-Jaurès est désormais piétonnisé deux fois par an. Cette initiative encourage une réappropriation des espaces publics par les habitants tout en réduisant la pollution et les nuisances sonores.

##### Limitation de la vitesse :

L'abaissement de la vitesse à 30 km/h dans toute la ville renforce la sécurité et améliore la qualité de vie, tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre.

### 3. Gestion des incivilités et aménagements de sécurité

#### Lutte contre les incivilités :

La ville a multiplié les actions pour contrer les dépôts sauvages et les nuisances, telles que les déjections canines. L'augmentation des amendes et la création d'une brigade mobile ont permis d'améliorer significativement la propreté urbaine.

#### Visibilité aux abords des écoles :

La ville poursuit l'installation de passages piétons lumineux et d'aménagements pour sécuriser les abords des écoles (75 % d'avancement). Ces efforts s'inscrivent dans une démarche inclusive pour protéger les usagers les plus vulnérables.

### 4. Sensibilisation et communication

#### Promotion des pratiques écoresponsables :

Des campagnes d'information sur les bienfaits des mobilités douces et de la végétalisation permettent d'impliquer les citoyens dans la transition écologique. Le bilan annuel de la végétalisation et les retours citoyens lors des consultations renforcent cette dynamique participative.

#### Réglementation des livraisons :

Pour limiter les nuisances sonores et la pollution, la ville a l'ambition de réduire les plages horaires des livraisons motorisées, tout en promouvant l'usage des véhicules à faible émission sonore et environnementale.

### ✓ CHIFFRES ET INDICATEURS D'IMPACTS :

Les mesures adoptées dans le cadre des EGEP témoignent de l'engagement de Boulogne-Billancourt pour une transition énergétique et écologique. Avec un taux moyen de réalisation des projets atteignant 76,7 %, la ville pose les bases d'un futur plus durable et harmonieux. Ces initiatives doivent être poursuivies et amplifiées pour répondre aux défis climatiques et sociétaux de demain.

Numéro	Mesures EGEP	Indicateur de réalisation								
		Mesure en phase de lancement		Mesure engagée			Mesure réalisée			
		10	25	40	50	60	75	90	100	
1	Tolérance zéro pour les ZRM sur trottoir et stationnement payant									100
2	Lancement de la concertation pour l'aménagement de la DR907 et la piste cyclable									100
3	La ville à 30 km/h							90		
4	Paltonation du Boulevard Jean-Jaurès deux fois par an : début d'été et fin d'été									100
5	Multiplication des lots de fraîcheur							90		
6	Programme de végétalisation									100
7	Renforcement de la lutte urbaine contre les incivilités (dépôts sauvages, encombrants et déjections canines)									100
8	Amélioration de la visibilité aux abords des écoles						75			
9	Création d'un axe cyclable Nord-Sud en site propre				50					
10	Etude d'une reconfiguration de la place Marcel Sembat		25							
11	Renforcement de la lutte contre le bruit : amélioration des livraisons à domicile				50					
12	Evolution des plages et places de livraisons aux commerces			40						

Indicateurs de réalisation des mesures EGEP : moyenne à 76,7%

### Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



G. MIEUX CONSOMMER, RÉDUIRE ET VALORISER LES DÉCHETS

31. L'ALIMENTATION DURABLE DANS LES CUISINES DE NOS CRÈCHES ET DANS LES CANTINES DE NOS ÉCOLES

À Boulogne-Billancourt, l'alimentation durable est une priorité dans les cuisines des crèches et les cantines scolaires. On y offre des repas sains aux enfants tout en respectant l'environnement et en soutenant l'économie locale.

**1. Produits locaux et bio :** Conformément à la loi Egalim de 2018, les cantines doivent intégrer au moins 50 % de produits durables, dont 20 % de produits bio

Boulogne-Billancourt s'efforce de dépasser ces objectifs en privilégiant les circuits courts, les produits de saison et les produits frais.

**2. Menus équilibrés :** Les repas sont conçus pour être nutritifs et variés, en évitant les produits ultra-transformés. Les menus incluent des légumes frais, des fruits, des protéines de qualité et des céréales complètes.

**3. Sensibilisation des enfants :** Des ateliers et des activités pédagogiques sont organisés pour sensibiliser les enfants à l'importance de l'alimentation durable et de la biodiversité.



**4. Réduction du gaspillage alimentaire :** Des mesures sont prises pour minimiser le gaspillage, comme l'ajustement des portions et la réutilisation des restes dans des recettes créatives.

✓ CETTE ANNÉE 2024 :

La certification **Ecocert** de niveau 1 a été renouvelée lors de plusieurs audits dans les restaurants scolaires et à la cuisine centrale. Les objectifs sont très largement atteints, puisque les menus sont actuellement constitués de 30% de produits issus de l'agriculture biologique, contre 20 % attendus par la certification Ecocert.



Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



## 32. L'UNITÉ CENTRALE DE PRODUCTION POUR LES REPAS BIO ET BONS POUR LES ÉCOLES ET LES CLUBS SENIORS

L'unité centrale de production (UCP) de Boulogne-Billancourt joue un rôle crucial dans la préparation des repas pour les écoles et les clubs seniors de la ville. Située au 38, rue de Sèvres, **cette immense cuisine municipale prépare plus d'un million de repas chaque année.**

L'UCP permet de fournir des repas sains et équilibrés aux enfants et aux seniors, tout en respectant des critères environnementaux stricts.



### Son fonctionnement :

**1. Production quotidienne :** L'UCP prépare environ 5800 déjeuners chaque jour pour les écoles. De plus, environ 3500 enfants goûtent chaque jour dans les structures. Les goûters sont livrés par un prestataire avec qui la Ville a signé un marché public.

**2. Qualité et hygiène :** Les repas sont préparés selon des normes d'hygiène strictes, avec des produits frais et locaux.

Depuis 2019, l'UCP détient le label «Ecocert en cuisine» niveau 1, garantissant l'utilisation d'au moins 20 % de produits bio et 50 % de produits durables.

**3. Liaison froide et chaude :** Les repas sont principalement préparés en liaison froide, c'est-à-dire cuisinés à l'avance, refroidis, puis livrés aux écoles. Cinq écoles disposent de cuisines autonomes où les repas sont préparés en liaison chaude le matin même.

### ✓ CETTE ANNÉE 2024 :

L'agrément Ecocert a été renouvelé suite à des audits et la restauration scolaire a obtenu la certification « Ecocert de niveau 1 » :

- 20% de bio par an servis dans les assiettes
- 4 composantes bio et locales par mois
- Pas d'OGM, des menus clairs
- Des protéines de qualité des additifs et graisses hydrogénées interdits
- Des fruits et légumes de saison
- Lutte anti-gaspillage
- Diagnostic des polluants Education à l'alimentation durable

### ✓ CHIFFRES ET INDICATEURS D'IMPACTS :

La restauration scolaire a dépassé les objectifs fixés par Ecocert en matière de quantités de produits biologiques. En 2024, environ 30 % des produits servis aux enfants étaient issus de l'agriculture biologique.

### ✓ PERSPECTIVE 2025 :

Développer la cuisine fait maison notamment au niveau des desserts et introduire dans les menus davantage de produits locaux.

### Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



### 33. L'AMAP ET LA RUCHE QUI DIT OUI DE LA MAISON DE LA PLANÈTE

#### ✓ La Ruche qui dit Oui :

Pour promouvoir une consommation éthique, encourager les agriculteurs de proximité et garantir l'accessibilité à des denrées fraîches et de première qualité, la Maison de la Planète s'associe à La Ruche qui dit oui. Cette plateforme permettra aux citoyens de se procurer facilement des produits biologiques et artisanaux, en les mettant directement en contact avec les producteurs.

Les produits parcourent en moyenne 60 kilomètres avant d'arriver sur le lieu de distribution.

En favorisant le circuit court, les acheteurs réduisent ainsi l'empreinte carbone de leur assiette.

Les producteurs perçoivent directement 80% des ventes.



Son fonctionnement :

**1. Commandes en ligne :** Les habitants peuvent passer leurs commandes en ligne du mercredi au mardi soir suivant.

**2. Distribution hebdomadaire :** Les produits commandés sont disponibles pour retrait chaque jeudi de 18h à 19h30 à la Maison de la Planète, située au 72 allée du Forum.

#### ✓ Les producteurs de l'AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) :

L'AMAP de Boulogne-Billancourt, située à la Maison de la Planète, est une initiative qui promeut une alimentation locale, bio et durable et en circuit court. Elle favorise une consommation responsable et soutient l'agriculture paysanne, tout en offrant des produits frais et de qualité aux habitants.

Les agriculteurs de l'AMAP cultivent des produits bio, locaux et de saison. En consommant ces produits, les adhérents ont une alimentation plus durable qui nécessite moins de transports, qui est plus économe en énergie et qui s'affranchit des pesticides et respecte les équilibres des écosystèmes.



Son fonctionnement :

**1. Distribution hebdomadaire :** Les distributions ont lieu tous les mardis soirs de 18h30 à 20h à la Maison de la Planète.

**2. Produits variés :** Les adhérents peuvent obtenir des légumes, des produits laitiers, des œufs, des champignons, du pain, et bien plus encore, directement de producteurs locaux.

**3. Engagement mutuel :** Les membres de l'AMAP s'engagent à soutenir les producteurs en achetant leurs produits à l'avance, ce qui permet de garantir des revenus stables aux agriculteurs. L'engagement implique une adhésion pour 1 an et des participations au fonctionnement de l'AMAP en assurant la permanence des distributions de paniers et une visite de ferme, organisée par les paysans partenaires. L'adhésion à notre AMAP est de 15 euros.

#### Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



## 34. L'ÉCOLE COMESTIBLE

L'école comestible à Boulogne-Billancourt est une initiative qui vise à reconnecter les enfants avec la nature et l'alimentation durable. Ce programme éducatif de la Maison de la Planète, propose des ateliers pratiques où les élèves apprennent à cultiver des légumes, à cuisiner des plats sains et à comprendre l'importance de la biodiversité.



Les ateliers ont vocation à sensibiliser les jeunes Boulonnais aux enjeux environnementaux, climatiques et sociaux, grâce à des ateliers culinaires de la terre à l'assiette, axés sur une alimentation saine, savoureuse, responsable, végétale et anti-gaspillage.

Ils comportent :

- 1. Du jardinage :** Les enfants participent à la création et à l'entretien de potagers, découvrant ainsi le cycle de vie des plantes.
- 2. De la cuisine :** Des ateliers culinaires permettent aux élèves de préparer des repas avec les légumes qu'ils ont cultivés, favorisant une alimentation saine et locale.
- 3. De la sensibilisation :** Les ateliers abordent des thèmes comme le compostage, la gestion des déchets et la nutrition, sensibilisant les enfants aux enjeux environnementaux.

### ✓ CETTE ANNÉE 2024 :

75 séances ont eu lieu à la Maison de la Planète.

20 classes ont pu bénéficier de ces ateliers composés d'une partie théorique ou au potager et d'une mise en pratique avec un atelier culinaire.

Des parcours par niveau de classe sont suivis pour parfaire l'éducation à l'alimentation durable :

- **Cagette de saison :** cet atelier permet d'appréhender le circuit alimentaire de la terre à l'assiette, autour d'une cagette de légumes locaux et de saison
- **Atelier des sens :** éveil sensoriel autour de l'alimentation. Les enfants observent, sentent, écoutent, touchent et dégustent tout en exprimant leurs sensations et émotions.
- **De la graine au légume :** atelier pour découvrir le cycle de la plante « de la graine au légume » par des explorations, observations, manipulations et dégustation d'une multitude de graines différentes.
- **Classe aromatique :** les enfants découvrent les herbes aromatiques, la diversité végétale au travers des 5 sens, leurs cycles et conditions de vie.
- **Happy anti-gaspi :** les enfants découvrent que l'on peut cuisiner avec des aliments considérés « à jeter », en réalisant une recette anti-gaspi et identifient des gestes anti-gaspi simples au quotidien.
- **La route des épices :** découverte des épices de la plante à l'assiette en passant par leur production, récolte, voyage, utilisation en cuisine pour finir sur la réalisation d'un mélange d'épices
- **Junk Food Good Food :** les enfants découvrent que l'on peut réaliser un plat ou un produit icône de la Fast Food en version « fait maison », savoureuse et végétarienne.

### Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



## 35. L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

La ville développe des initiatives et événements pour promouvoir l'économie circulaire. Il s'agit **de rompre avec le modèle de l'économie linéaire** (extraire, fabriquer, consommer, jeter) pour aller vers un modèle économique « circulaire ».

**Maison de la Planète** : Un espace dédié à l'échange entre institutions, associations et entreprises œuvrant dans le domaine de l'environnement et de l'économie circulaire. C'est un lieu qui vise à encourager les habitants à adopter des modes de consommation et de production plus durable avec par exemple la Recyclerie Sportive, le Café de la réparation, l'animation de fresque de l'économie circulaire, l'atelier de bricolage partagé, l'atelier de couture, la boîte à livres et la boîte à dons.

**Recyclerie  
SPORTIVE**

**La Recyclerie Sportive** collecte le matériel de sport, le tri et le répare si nécessaire puis le remet en circulation à travers une boutique solidaire. La Recyclerie Sportive fournit ainsi des biens et des services de manière durable, en limitant la consommation et le gaspillage de ressources (matières premières, eau, énergie) et la production des déchets.



Il s'agit de repenser les problématiques environnementales du sport afin d'y apporter des solutions : comment chacun peut agir pour réduire son impact sur l'environnement, même dans le domaine du sport :

Avec la Recyclerie sportive, la Maison de la Planète propose :

- **Le changement des modes de consommation actuels**, passant par le réemploi. En effet, tous les citoyens peuvent donner leurs équipements sportifs dans les différentes écobox mises à disposition par la Recyclerie Sportive (à la Maison de la Planète et au centre sportif Le Gallo). Les adhérents peuvent s'équiper en matériel de seconde main dans tous les domaines sportifs.
- **L'allongement de la durée de vie des produits**, en apprenant aux sportifs à réparer et entretenir leur matériel.
- **La sensibilisation du grand public aux enjeux environnementaux** par l'adoption d'une consommation plus responsable, grâce à plus de 200 animations par an.
- **La réutilisation ou la transformation d'objets**, avec pour objectif de faire émerger de nouvelles filières.



### ✓ CHIFFRES ET INDICATEURS D'IMPACTS :

En 2024, la boutique comptabilise plus de **8000 visites** et plus de **7 tonnes d'articles de sport de seconde main revendus**.

Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



## 36. LE CAFÉ DE LA RÉPARATION (REPAIR CAFÉ) DE LA MAISON DE LA PLANÈTE

**Le Café de la réparation de la Maison de la Planète** à Boulogne-Billancourt est un événement régulier où des bénévoles aident les participants à réparer divers objets du quotidien. Cela peut inclure des appareils électroménagers, ordinateurs, Hifi, etc..., autour d'un café pour un moment de convivialité et de partage. Ceux qui n'ont rien à réparer prennent un café ou un thé, ou aident à réparer un objet appartenant à un autre. Réparer ensemble, c'est l'idée des Repair Cafés dont l'entrée est ouverte à tous.

Ces ateliers, qui se tiennent le dernier samedi de chaque mois, sont une excellente occasion de donner une seconde vie à vos objets, de réduire les déchets et de promouvoir une économie circulaire. Outils et matériel sont disponibles, pour faire toutes les réparations.

Les objets remis en état sont plus longtemps utilisables et ne sont plus jetés, réduisant la consommation de matières premières et de l'énergie nécessaires à la fabrication de nouveaux produits, ce qui réduit aussi les émissions de CO2.



### ✓ CHIFFRES ET INDICATEURS D'IMPACTS :

219 personnes ont bénéficié de cette offre lors des 11 journées du café de la réparation qui se sont tenues en 2024. En moyenne, un objet sur deux est réparé et chaque personne repart avec des conseils personnalisés de bénévoles experts.

### ✓ PERSPECTIVE 2025 :

Le recrutement et la formation de plus de bénévoles réparateurs

### Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



## 37. L'ATELIER DE BRICOLAGE DE LA MAISON DE LA PLANÈTE

Projet lauréat du 1<sup>er</sup> Budget Participatif des Jeunes 2021 « l'atelier participatif de la Maison de la Planète » est un atelier de bricolage ouvert à tous sur adhésion équipé de 4 établis, de nombreux outils machines en libre-service, dont notamment un tour à bois et une imprimante 3D. Les adhésions annuelles sont à 10 euros. L'atelier est disponible aux adhérents les jeudis, vendredis et samedis de 9h à 19h.



### ✓ CHIFFRES ET INDICATEURS D'IMPACTS :

18 nouveaux adhérents en 2024

#### Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



## 38. L'OUTIL EN MAIN À LA MAISON DE LA PLANÈTE

L'Outil en Main a pour but l'initiation de jeunes de 9 à 14 ans, aux métiers manuels, par des artisans et des ouvriers qualifiés, souvent à la retraite, qui transmettent avec passion des savoir-faire.

L'objectif est de revaloriser tous les métiers artisanaux, d'art et du patrimoine par des échanges intergénérationnels pour éveiller le regard des jeunes, les sensibiliser à l'environnement, leur faire découvrir des outils et des techniques.



Cette expérience est une occasion pour les enfants de découvrir un talent, de développer leur dextérité, leur ingéniosité, voire de choisir leur futur métier. Ce nouveau partenaire a tout naturellement trouvé sa place à la Maison de la Planète, créée pour aider chacun dans son quotidien, à réduire son impact sur l'environnement.

### ✓ CETTE ANNÉE 2024 :

Les 12 enfants inscrits cette année au programme ont pu découvrir diverses techniques, telles que la menuiserie, l'ébénisterie, la sculpture sur bois, l'électricité, la plomberie, la décoration sur assiette, la poterie, le dessin, les perspectives, le modelage, le moulage et la mosaïque. Ils ont aussi pu profiter d'un goûter récréatif dans notre cour végétalisée.

De nouveaux métiers ont pu être proposés en fin d'année grâce au recrutement de nouveaux bénévoles : le crochet, le tissage et la plumasserie

### ✓ PERSPECTIVES 2025 :

L'Outil en Main recherche de nouveaux bénévoles de métier pour initier les enfants à leur pratique.

#### Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



## 39. L'ATELIER DE COUTURE DE LA MAISON DE LA PLANÈTE

L'atelier couture de la Maison de la Planète met à disposition des machines à coudre et du matériel toute l'année et accueille des ateliers de couture pour apprendre à réaliser des objets du quotidien.

### ✓ Les permanences couture :

La Maison de la Planète met à disposition des machines à coudre et du matériel pour favoriser la réparation et allonger la durée de vie des tissus.

### Mise à disposition de matériel de couture :

- 2 machines à coudre Singer
- Du matériel de couture (ciseaux, règles, stylos).
- Du tissu de seconde main
- Des livres et tutoriels de couture
- Une matériauthèque en libre accès pour les articles de couture (fil, aiguille, boutons, rubans, etc.).



### ✓ La matériauthèque :

Elle fonctionne sur le principe du troc : chacun dépose et prend des articles de mercerie, c'est donc ceux qui utilisent la matériauthèque qui l'alimentent.

### ✓ Les ateliers de couture :

Des ateliers couture sont proposés mensuellement à la Maison de la Planète pour apprendre à réaliser soi-même des objets durables du quotidien à partir de tissus recyclés.

### ✓ CHIFFRES ET INDICATEURS D'IMPACTS :

- 30 ateliers de couture ont été organisés au cours de l'année
- 12 personnes ont utilisé les machines à coudre mises à disposition pour réaliser leur projet couture

### Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



## 40. LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA) 2022-2028

Le **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2022-2028** de Grand Paris Seine Ouest (GPSO) est un plan stratégique visant à réduire la production de déchets et à promouvoir des pratiques durables dans la gestion des déchets.

Ce document de planification territoriale sur 6 ans, porte sur tous les déchets produits par les ménages et les acteurs économiques produisant moins de 3 000 litres de déchets par semaine (déchets « assimilés »).

Les points clés de ce programme :

### 1. Des objectifs de réduction :

Le PLPDMA de GPSO vise à réduire la quantité de déchets ménagers produits par habitant, en mettant l'accent sur la prévention et le recyclage.

### 2. Des actions concrètes :

Le programme inclut des initiatives telles que la promotion du compostage domestique, la sensibilisation des citoyens à la réduction des déchets, et le soutien aux projets de réemploi et de réparation.

### 3. Un cadre Législatif :

Le PLPDMA doit être aligné avec les plans nationaux et régionaux de prévention et de gestion des déchets, ainsi qu'avec les objectifs du schéma régional d'aménagement.

### 4. Une participation citoyenne :

Le programme encourage la participation active des citoyens et des associations locales pour atteindre ses objectifs.



## ✓ LES 3 AXES (déclinés en 12 actions concrètes) :

**Axe 1** : Réduire et valoriser nos déchets organiques

**Axe 2** : Encourager l'allongement de la durée d'usage des objets et matériaux

**Axe 3** : Promouvoir la consommation responsable

**Il se fixe pour objectif de réduire de 15% notre production de déchets par habitant d'ici 2030, par rapport au niveau de 2010. Soit, de 385 kg par habitant en 2021 à 329 kg par habitant en 2030.**

**Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :**



## 41. LA CHARTE ZÉRO DÉCHET

La Charte Zéro Déchet de Grand Paris Seine Ouest adoptée au Conseil Municipal du 9 octobre 2024, est une initiative adoptée pour renforcer l'engagement des villes du territoire dans la réduction des déchets. Elle s'inscrit également dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Territorial de GPSO, visant à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

Les points clés de cette charte :

**1. Objectifs :** La charte vise à réduire la production de déchets, à promouvoir le réemploi et la valorisation des déchets organiques, et à encourager l'écocitoyenneté.

**2. Actions concrètes :** Elle propose 30 actions réparties sur cinq publics cibles, incluant les établissements scolaires, les marchés forains, les commerces, les services de solidarité, et les agents municipaux.

**3. Collaboration :** La charte est signée conjointement par GPSO et ses huit villes membres, favorisant une approche harmonisée et collaborative pour atteindre les objectifs de réduction des déchets.

**4. Adaptabilité :** Chaque ville peut adapter les actions en fonction de ses spécificités locales et s'engage à mettre en place au moins une action par public cible chaque année

Selon les principes de la charte, les communes choisiront parmi un panel de 30 actions celles qu'elles souhaitent mettre en œuvre à destination de différents publics :

→ Accompagner les **établissements scolaires et périscolaires** dans la lutte contre le gaspillage alimentaire (réaliser un état des lieux, adapter les menus, nommer des écodélégués, faciliter le don de denrées alimentaires...) et la réduction des déchets (réduire l'usage du plastique dans les cantines, réutiliser le matériel scolaire...);

→ Accompagner les **marchés forains** dans l'encouragement du don alimentaire, les inciter à la réduction des emballages, former des placiers...;

→ Accompagner les **commerces** (commerces de bouche, supermarchés, restaurants) : mobiliser les associations de commerçants, les encourager à limiter les emballages, à accepter le remplissage des gourdes au sein de leur établissement...

→ Accompagner le **CCAS/ Service des Solidarités** dans la communication sur les produits « faits soi-même », les jardins partagés, dans l'organisation de collectes solidaire, ou pour développer des projets d'épiceries sociales et solidaires...

→ Mobiliser les **agents des villes** pour que l'organisation des événements tende vers le zéro déchet, désigner des ambassadeurs du Plan Climat, limiter le gaspillage alimentaire dans la restauration collective...



Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



## 42. L'OFFRE DE COMPOSTEURS

Nos ordures ménagères sont composées de 30% de déchets organiques, qui peuvent être revalorisés grâce au compostage, processus naturel de transformation des déchets organiques.

Grand Paris Seine Ouest met donc gratuitement à disposition des composteurs. 4 modèles de composteurs pour 4 types de sites sont concernés : en appartement, en pavillon, dans son quartier, dans sa résidence :



### 1. Composter en pavillon :

GPSO met à disposition un composteur de jardin, qui vous est livré directement à domicile. Les composteurs, modèle « Thermo King » NF Environnement en plastique recyclé (L/P 74 cm – H 78 cm) d'un volume de 400 litres sont livrés avec un kit complet comprenant aérateur et bio-seau.



### 2. Composter dans son quartier :

Afin de valoriser vos déchets organiques, GPSO promeut le compostage de quartier, supervisé par des associations locales. Ces composteurs sont localisés sur une carte interactive sur le site de GPSO.



### 3. Composter dans son immeuble :

GPSO vous accompagne, sur demande, dans la mise en place d'un projet de compostage collectif en pied d'immeuble.



### 4. Composter dans son appartement :

Désormais, les retraits de lombricomposteurs peuvent s'effectuer directement à la Maison de la Planète en remplissant le formulaire en ligne sur le site de GPSO ou en contactant le 0 800 10 10 21



### ✓ CHIFFRES ET INDICATEURS D'IMPACTS :

- 101 composteurs d'immeubles ont été délivrés à Boulogne-Billancourt
- 1.079 lombricomposteurs
- 2 composteurs de quartier

### Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



## 43. LE TRI SÉLECTIF

Le widget **Info Déchets** disponible sur l'application de la Ville 92100, regroupe toutes les informations géolocalisées liées aux différentes collectes qu'elles soient en porte-à-porte ou en points d'apport volontaire.



### ✓ CHIFFRES ET INDICATEURS D'IMPACTS :

→ **Indicateurs d'évolution pour le bac des déchets courants (bac gris) :**

De 236kg/Boulonnais en 2019 à 213kg/Boulonnais en 2023

→ **Indicateurs d'évolution pour les emballages (bac jaune) :**

De 43 kg/Boulonnais en 2019 à 22 kg/Boulonnais en 2023

→ **Indicateurs d'évolution pour les encombrants :**

De 16kg/Boulonnais en 2019 à 47 kg/Boulonnais en 2023

À savoir : les dépôts sauvages représentent 14% du coût des déchets pour 3% des quantités totales. Ils coûtent chaque année près de 4 millions d'€ à GPSO.

Les déchets de toute nature, déposés sur l'espace public, en dehors des jours et heures de collectes, sont des dépôts sauvages.

De plus, certains déchets doivent rejoindre des filières spécifiques, car ils représentent un risque sanitaire et peuvent être cause d'insalubrité : gravats contenant des produits dangereux comme de l'amiante, produits chimiques utilisés par les usagers en bord de route pour nettoyer leur véhicule, ou encore bidon de détergent abandonné en forêt.

→ **Indicateurs d'évolution pour la déchetterie fixe :**

De 48kg/Boulonnais en 2019 à 58kg/Boulonnais en 2023

→ **Indicateurs d'évolution pour la déchetterie mobile :**

De 2kg/Boulonnais en 2019 à 1kg/Boulonnais en 2023

→ **Indicateurs d'évolution pour les déchets toxiques :**

De 0,08kg/Boulonnais en 2019 à 0,09kg/Boulonnais en 2023

→ **Indicateurs d'évolution pour les électriques et électroniques :**

De 20 tonnes/Boulonnais en 2019 à 9 tonnes/Boulonnais en 2023

→ **Indicateurs d'évolution pour le verre :**

De 21 kg/Boulonnais en 2019 à 22 kg/Boulonnais en 2023

→ **Indicateurs d'évolution pour le textile :**

De 2 kg/Boulonnais en 2019 à 1 kg/Boulonnais en 2023

**Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :**



## 44. LE TRI DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

À Boulogne-Billancourt, la collecte des déchets alimentaires a été mise en place progressivement depuis janvier 2023, soit deux ans avant l'application de la loi.

Entre janvier et décembre 2024, 30 900 foyers bouloonnais ont bénéficié de la mise en place de la collecte des déchets alimentaires. Le fonctionnement :

- 1. Bacs marron :** Les déchets alimentaires sont collectés dans des bacs marron spécifiques. Ces bacs sont distribués aux habitants des quartiers concernés.
- 2. Fréquence de collecte :** La collecte des déchets alimentaires a lieu deux fois par semaine, les lundis et jeudis ou les mardis et vendredis, selon votre adresse.
- 3. Déchets autorisés :** Parmi les déchets alimentaires acceptés, on compte les épluchures, les restes de repas, les coquilles d'œufs, les produits laitiers, ainsi que divers autres.
- 4. Méthanisation :** Les déchets collectés sont ensuite acheminés vers une usine de méthanisation, où ils sont transformés en biogaz et en compost.

C'est 215 tonnes qui ont été collectées en 2023 et déjà 320 tonnes en 2024 avec, 75,5% de la ville à ce jour couverte par cette collecte, qui sera déployée à 100% en octobre 2025.



Les déchets alimentaires sont collectés deux fois par semaine et, parallèlement, la collecte des ordures ménagères est diminuée, sauf sur certains secteurs où elle est déjà optimisée.

Les déchets issus du tri sont collectés séparément des autres déchets pour être valorisés.

Ils sont d'abord accueillis sur des plateformes de réception de proximité (Villeneuve-Saint-Georges et Saint-Denis) pour être ensuite envoyés vers des sites de méthanisation plus éloignés de la petite couronne parisienne.

Les déchets alimentaires sont transformés en biogaz et en amendement organique dans ces méthaniseurs.

Le biogaz est une énergie renouvelable : il permet de produire de l'électricité, de la chaleur et du biocarburant.

L'amendement organique, ou compost est utilisé par les agriculteurs, ce qui limite ainsi le recours aux engrais chimiques.

Cela représente une production équivalente à 9100 litres de biocarburants ou 42 tonnes de compost.

### ✓ CHIFFRES ET INDICATEURS D'IMPACTS :

- 30% des déchets collectés dans le bac gris sont des déchets alimentaires
- Une valorisation en biogaz et en compost
- Une économie de traitement pour la collectivité : le tarif de traitement pour les déchets alimentaires est de 19€ la tonne contre 103€ pour les ordures ménagères

### Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



### III. UNE VILLE ET UN TERRITOIRE QUI S'ADAPTENT AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



H. VALORISER LA NATURE ET LA BIODIVERSITÉ EN VILLE

**45. LA POURSUITE DU DÉVELOPPEMENT DES ÎLOTS DE FRAICHEUR, AVEC LE CONTRAT « EAU, TRAME VERTE ET BLEUE CLIMAT »**

Boulogne-Billancourt a mis en place plusieurs initiatives pour créer des îlots de fraîcheur afin de lutter contre les effets des vagues de chaleur et améliorer le confort thermique des habitants.

Chaque année, de nouveaux îlots de fraîcheurs enrichissent la ville :

En 2022 :

- La végétalisation de la Place Haute
- Le jardin public de 5 700 m<sup>2</sup> rue Gallieni
- Le jardin public de 2 500 m<sup>2</sup> rue du Point du Jour avec 30 nouveaux arbres
- Le mail paysager Maréchal Juin
- Le parvis de l'école du numérique avec une petite forêt bleue de 55 arbres.

**Ce parvis a été récompensé par le prix de l'innovation Urbaine en 2022 dans la catégorie Innovations architecturales, paysagères et environnementales**

En 2023 (jusqu'en mars 2025) :

- La rénovation de la rue du Vieux Pont de Sèvres, tronçon sud, entre le quai Georges Gorse et l'angle des rues du Vieux Pont-de-Sèvres/Yves Kermen.

Ce projet très ambitieux est issu d'une modélisation micro-climatique. Il permet de simuler le confort thermique ressenti en 2025, de consolider la stratégie environnementale et d'adapter la conception des projets.



**Ainsi, le projet de rénovation de la rue du Vieux Pont-de-Sèvres prévoit :**

- La conservation du patrimoine arboré à fort développement
- La désimperméabilisation de 2700 m<sup>2</sup> de sols, soit 25% de leur surface totale du projet
- La plantation de 78 arbres et la création d'une strate basse plantée
- La restauration d'un fonctionnement hydraulique naturel (zones de stockage et d'infiltration des eaux pluviales)
- Le réemploi de matériaux.

Le calendrier opérationnel prévisionnel est le suivant :

1. Début des travaux provisoires d'aménagement des espaces publics de la pointe amont de l'île Seguin : juillet 2024
2. Début des travaux du jardin, de sa promenade Sud et des berges Sud : septembre 2024
3. Début 2025, lancement de la réalisation des travaux d'aménagement des espaces publics de la pointe amont comprenant la réalisation :
  - D'une première tranche du parvis Daydé pour permettre le passage de la ligne de bus 42 dès l'ouverture des premiers programmes de la pointe amont ;
  - Du revêtement définitif des berges amont ainsi que de l'éclairage, du mobilier et de la végétalisation
  - De la voie Sud amont et du parvis amont.

Fin des travaux des espaces publics de la partie amont : fin 2025 pour une ouverture au public concomitante avec les premiers programmes de la Pointe des Arts développée par Emerige.

**Objectifs ou projets de la phase 1 :**  
**247 arbres plantés**  
**1km des berges de l'île aménagées**

**Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :**



## 46. LA GESTION DIFFÉRENCIÉE ET ÉCOLOGIQUE DES ESPACES VÉGÉTALISÉS

La gestion différenciée est une gestion raisonnée qui vise à adapter l'entretien des espaces végétalisés au site, en prenant en considération leurs caractéristiques, leurs usages et leurs potentiels écologiques.

### Préservation de la biodiversité

Des études de reconnaissance et de suivi de la biodiversité sont menées, afin de pérenniser l'installation de la faune et de la flore. Des zones dans les espaces verts sont identifiées pour être transformées en espaces semi-naturels afin de soutenir la biodiversité.

Ces espaces sécurisés pour le développement des espèces indigènes sont créés grâce à un développement autonome du milieu en prairie par un entretien à un rythme moins important, favorisant la biodiversité en offrant un habitat et une source de nourriture pour les insectes pollinisateurs. Des habitats pour la préservation de la faune sont mis en place, tels que l'installation de nichoirs, des gîtes pour les chauves-souris et les hérissons, etc.

### Gestion de l'eau et des sols

Les sols nus sont recouverts par des couvre-sols et l'application de paillage. La palette végétale est constituée de plantes rustiques, sélectionnées pour leur faible besoin en eau.

### Réduction et valorisation des déchets

Les tontes avec mulching (sans ramassage) sont favorisées et du paillage en copeaux de bois est produit, avec les résidus d'élagage des arbres et des tailles, grâce à l'acquisition d'un broyeur.

### Sensibilisation des usagers

Des panneaux de communication ont été réalisés et installés dans les espaces verts afin de sensibiliser et d'informer les usagers à la gestion différenciée et aux aménagements créés.

Les panneaux ont pour thématiques l'amélioration écologique d'un aménagement, la création d'îlots réservés pour la biodiversité, la mise en place de prairies spontanées, le maintien de bois mort pour créer des habitats pour la faune et la flore, l'installation de nichoirs, le paillage des sols, la gestion des pieds d'arbres, ainsi que l'arrosage adapté à la végétation et réduit sur les pelouses.



### Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



## 47. LE JARDIN PÉDAGOGIQUE D'AGRICULTURE URBAINE DE LA MAISON DE LA PLANÈTE ET SA GRAINOTHÈQUE

**Le jardin de la Maison de la Planète est une cour intérieure de 854 m<sup>2</sup> aménagée en îlot de fraîcheur, dont la surface végétale a été multipliée par 3 avec plus de 1.410 végétaux plantés.** C'est un terrain d'expérimentation de l'agriculture urbaine et un support pédagogique. Les enfants y réalisent des parcours durant lesquels ils étudient les sols, les étapes pour cultiver des fruits et légumes tout en favorisant la biodiversité.

On y trouve :

- Une zone de pleine terre : un potager avec des plantes de bonnes associations, des plantes aromatiques et des petits fruits.
- Des cultures en bacs : plantes pour tisanes et infusions, fleurs comestibles, plantes au goût insolite, légumes perpétuels, plantes aromatiques.
- Des zones végétalisées : reflourissement essentiellement avec des plantes vivaces, des bulbes et quelques annuelles pour favoriser la biodiversité.
- Des techniques de permaculture : culture en lasagne, associations de plantes compagnes, utilisation d'oya pour diffuser l'eau.
- Des noues : permettent que l'eau de pluie ne soit plus évacuée vers le réseau d'assainissement et gaspillée, mais bénéficie aux végétaux qui y sont plantés.
- Une grainothèque : banque de graines qui fonctionne sur le principe du troc.
- Des composteurs pour réduire les déchets et enrichir la terre.
- Un espace de jardinage en libre accès, avec des pots, de la terre, des graines, du compost et du lombrithé (engrais naturels).
- Des zones de protection de la faune sauvage : hôtel à insectes, nichoirs à oiseaux, tas de pierres pour les lézards, abris à hérisson.



### ✓ PERSPECTIVES 2025 :

Une recyclerie végétale sera mise en service en 2025 dans l'espace jardinage et fonctionnera sur le principe du troc.

Les dons possibles : plantes, outils de jardinage, vêtements et accessoires de jardinage, jardinières, pots et cache-pots, livres et revues de jardinage.

Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



## 48. BOULOGNE-BILLANCOURT, LABELISÉE «VILLE 3 FLEURS»

Le label «Ville 3 fleurs» fait partie du programme **Villes et Villages Fleuris**, qui récompense les communes pour leur qualité de vie, leur végétalisation et leur respect de l'environnement.



### Rappel des critères évalués :

1. La démarche globale de valorisation de l'ensemble de la ville par le végétal et la démarche de fleurissement.
2. Les actions d'animation et de promotion de cette démarche auprès de la population, des touristes et des acteurs pouvant être concernées.
3. Les modes de gestion mis en place pour entretenir ce patrimoine en respectant les ressources naturelles et la biodiversité.
4. Les actions complémentaires mises en œuvre pour favoriser la qualité des espaces publics (mobilier, voirie, façades, enseignes, propreté...).
5. La cohérence des aménagements paysagers et de leur gestion selon les différents lieux de la ville.



On recense 90 points de fleurissement saisonnier sur voirie, 4 parcs, 9 jardins, 20 squares, 2 mails.

8 agents du service du patrimoine arboré sont dédiés au suivi des territoires de GPSO dont 1 plus spécifiquement à Boulogne-Billancourt.

### Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



## 49. LE SCHÉMA DIRECTEUR 2021-2026 DES PARCS ET JARDINS

Le schéma directeur 2021-2026 des parcs et jardins de Grand Paris Seine Ouest est un plan stratégique visant à préserver et améliorer les espaces verts du territoire.

Le territoire de GPSO comprend, en effet, de par ses spécificités géographiques, différentes entités paysagères constituant un patrimoine riche et diversifié. **Ce sont ainsi 147 espaces végétalisés ouverts aux publics gérés en 2024, avec 24 grands parcs, 23 jardins, 85 squares, 9 mails et promenades piétonnisés, ainsi que 90 aires de jeux.**

Le schéma directeur a été réalisé afin de progresser dans la connaissance de ce patrimoine et proposer un plan d'actions sur 5 ans visant à améliorer la qualité et l'usage des parcs, jardins et squares.

Les trois principes qui guident la gestion des espaces végétalisés de la ville sont :

1. La gestion raisonnée qui vise à adapter l'entretien des espaces végétalisés au site, en prenant en considération leurs caractéristiques, leurs usages et leur potentiel écologique.
2. La diversification et la densification végétale, qui permettent d'être attentif au choix des plantes, en prenant en considération leurs avantages écosystémiques et écologiques, ainsi que leurs capacités d'adaptation aux changements climatiques, avec une ambition de densification et de diversification végétale.
3. La limitation des consommations d'eau dans les espaces verts, en diminuant l'arrosage des massifs floraux et en supprimant l'arrosage automatique des gazons pendant l'été.

### ✓ CETTE ANNÉE 2024

#### Les travaux réalisés :

**Square du Parchamp** : création d'une zone dédiée aux adolescents avec protection des végétaux par lisse métallique.

**Parc de Billancourt** : rénovation de l'allée et reprise des évacuations des bornes de fontaines.

**Placette du Jardin Farman** : reprise du sol, dépose d'un platelage en plastique recyclé, reconstruction de l'escalier et rafraîchissement de la peinture des assises.

**Belvédère du Jardin Farman** : revégétalisation partielle du parc avec retrait d'une souche ; Reprise des marches et des bordures, reprise des mains courantes et remplacement du mobilier.

**Mail du Maréchal Juin - Parc canin** : création d'un parc canin.

**Square Edouard Detaille** : renouvellement des plantations et densification végétale.

**Abords de l'Hôtel de Ville** : transformation des quatre bassins annexes en espaces plantés et rénovation des jardins.



#### Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



## 50. LE SQUARE LÉON BLUM

Les travaux de rénovation au square Léon Blum ont débuté en septembre 2024 et devraient se terminer fin 2025. Ils s'inscrivent dans une démarche de préservation du patrimoine tout en répondant aux besoins de transition écologique.

Originellement jardin privé de François-Marie de Guaita, personnage cosmopolite d'origine francfortoise, l'espace devient le parc de la Mairie en 1880. Il y abritera la quatrième mairie jusqu'en 1934 (le bâtiment a été détruit en 1947). La disparition progressive de certains bâtiments, la construction de la crèche et de nouveaux équipements en ont peu à peu modifié l'aspect.

Les éléments caractéristiques des squares de cette époque demeurent encore bien visibles aujourd'hui : grilles en fer forgé, bassin, fontaines, pelouses et chemins sinueux. Cet héritage constitue un socle fort pour le projet de rénovation du square.

L'embellissement de ce site historique vise à raviver plus d'un hectare de l'histoire boulonnaise :



### 1. Une rénovation des allées :

Pour les rendre plus confortables et accessibles.

### 2. La réhabilitation des fontaines et du bassin :

Installation de jets d'eau et de brumisateurs pour créer des îlots de fraîcheur.

### 3. De nouveaux aménagements paysagers :

Plantation de nouvelles essences d'arbres et de massifs fleuris.

### 4. Une aire de jeux modernisée :

Adaptée à tous les âges, avec des équipements sportifs.

Le coût du nouveau square Léon-Blum est de 2 millions d'euros

### Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



## 51. LES JARDINS DE L'HÔTEL DE VILLE

Les travaux de rénovation des jardins de l'Hôtel de Ville ont débuté en septembre 2024 et visent à célébrer les 90 ans de l'Hôtel de Ville.

Les actuels allées et espaces verts autour de l'hôtel de ville datent de 1992.

Les objectifs de la rénovation de cet espace public sont l'embellissement du jardin et de ses allées, la réhabilitation du bassin principal et du système hydraulique. Les travaux consistent donc principalement à aménager les bassins secondaires en espaces plantés, implanter et renouveler du mobilier urbain et installer des brumisateurs contribuant à la création d'un îlot de fraîcheur.

### Les améliorations prévues :

#### 1. Embellissement des allées :

Rénovation des chemins pour les rendre plus confortables et accessibles.

**2. Réhabilitation des bassins :** Transformation des bassins secondaires en espaces plantés et modernisation du système hydraulique.

**3. Nouveau mobilier urbain :** Installation de chaises type jardin du Luxembourg et de brumisateurs pour créer des îlots de fraîcheur.

**4. Aménagement paysager :** Plantation de nouvelles essences d'arbres et de massifs fleuris pour enrichir la biodiversité.

Le coût de ces travaux est de 1,4 million d'euros.



### Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



## 52. LE RENOUVELLEMENT DU LABEL ECO JARDIN AU PARC DE BILLANCOURT, SITE ÉCOLOGIQUE EXEMPLAIRE

Le label « Ecojardin » distingue les parcs et espaces verts engagés dans des pratiques de gestion écologique, respectueuses de l'environnement et de la biodiversité.

Le parc de Billancourt de 59 521 m<sup>2</sup>, a été labélisé Ecojardin en 2020.

Ce label, décerné par l'Agence Régionale de la Biodiversité, souligne les efforts du parc pour préserver la biodiversité et adopter des pratiques durables.

Le label conduira à renforcer l'intégration des sites dans la trame verte et bleue de GPSO



Il engage dans une démarche d'amélioration suivant **7 critères** :

1. La gestion de l'eau
2. La gestion des sols
3. La formation des agents
4. La consommation d'énergie
5. Le recyclage des déchets verts
6. L'origine de matériaux
7. La gestion écologique en faveur de la biodiversité. Le label conduira à renforcer l'intégration des sites dans la trame verte et bleue de GPSO.

Le comité de suivi, composé de l'ensemble des acteurs du label, doit se réunir au minimum une fois par an et par site.

### ✓ CETTE ANNÉE 2024

Un nouvel audit en 2024 effectué par l'Agence Française pour la Biodiversité et le ministère de la Transition écologique et solidaire, a renouvelé avec succès le label Ecojardin pour une période de 5 ans.

C'est une véritable reconnaissance de cette gestion écologique exemplaire.

### Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



## 53. JARDINER MA VILLE

« **Jardiner ma ville** » est une démarche participative de végétalisation de l'espace public pour encourager le développement de la nature et de la biodiversité en ville.

Ce dispositif offre la possibilité de jardiner devant chez soi ou dans la rue, grâce à l'obtention du « permis de végétaliser Jardiner ma ville ».

Le dispositif Jardiner Ma Ville a été simplifié. Il propose aux habitants du territoire d'être acteur de leur environnement. Sur simple demande écrite, les services des villes et de GPSO autorisent, selon des critères d'occupation et de gestion de l'espace public, à jardiner un espace identifié.



Actuellement, cinq espaces sont labélisés « Jardiner ma ville » :

1. Square des Dominicaines, potager en pleine terre
2. Allée des Blanchisseuses, potager en jardinières
3. Square du Parchamp, potager en pleine terre
4. Rue de Paris, 3 pieds d'arbres végétalisés
5. Avenue Charles de Gaulle, 2 pieds d'arbre végétalisés

L'objectif principal du projet « Jardiner ma ville » est de **créer de nouveaux espaces végétalisés pour la biodiversité**, quelle que soit leur taille. Plusieurs formes de végétalisation sont donc possibles :

- **Plantation en pieds d'arbres** : Choisir des pieds d'arbres où il y a suffisamment d'espaces pour planter.
- **Jardinières existantes** : Tous types de jardinières présentes sur l'espace public et délaissées.
- **Petits espaces verts existants délaissés** : Tous types d'espaces de pleine terre (bande engazonnée ...)
- **Possibilité d'ouvrir la chaussée en pieds de façade et de mobilier urbain**

### ✓ PERSPECTIVES À L'ÉTUDE :

1. Mail du Maréchal Juin, espace vert
2. Rue Marcel Dassault, jardinière
3. Rue de Paris, jardinière
4. Quai de Stalingrad, espace vert

Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



## 54. LES JARDINS FAMILIAUX DU PONT DE SÈVRES

Les jardins familiaux du Pont de Sèvres sont un véritable havre de paix au cœur de la Ville. Nichés sur le toit d'un parking, ces jardins couvrent une surface de 1 100 m<sup>2</sup> et sont gérés par l'association des jardins familiaux du Pont de Sèvres. Ces jardins sont composés de 54 parcelles de 12 m<sup>2</sup> chacune, où les habitants du quartier cultivent des légumes, des fleurs et des aromates. C'est un lieu convivial qui favorise les rencontres et la solidarité entre les résidents. Des événements festifs et des journées portes ouvertes sont régulièrement organisés pour renforcer les liens entre riverains.



### ✓ CETTE ANNÉE 2024

Les jardins familiaux du Pont de Sèvres ont célébré leurs 25 ans.

Des travaux y ont été réalisés par la Ville :

- Reprise de toutes les allées des parcelles
- Réparation de l'arrosage automatique réparé et remis en route
- Installation d'une rampe d'accès PMR amovible
- Remplacement de clôture
- Pose de grille sur les édicules de ventilation du parking
- Révision du portail



Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



## 55. L'OBSERVATOIRE GRAND PUBLIC DE LA BIODIVERSITÉ

Dans le cadre de la mise en œuvre de la **Stratégie Territoriale de la Biodiversité (STB)** du territoire, l'Observatoire grand public de la biodiversité de Grand Paris Seine Ouest (GPSO) est une initiative lancée en septembre 2023 pour impliquer les habitants dans l'observation et la préservation de la biodiversité locale.

Ce programme invite les résidents à signaler la présence de certaines espèces animales et végétales emblématiques sur une carte interactive, contribuant ainsi à enrichir les connaissances sur la faune et la flore du territoire. Les objectifs de l'observatoire :

- 1. Enrichir les connaissances :** Collecter des données sur la répartition des espèces pour mieux comprendre et protéger la biodiversité locale.
- 2. Orienter la végétalisation :** Utiliser les informations recueillies pour guider la végétalisation urbaine et restaurer les écosystèmes.
- 3. Favoriser la résilience :** Créer un réseau de corridors écologiques pour assurer la continuité des habitats naturels et soutenir le cycle de vie des espèces.



### 5 espèces sauvages ont été observées :

- 1. L'écureuil roux :** septembre à décembre 2023
- 2. Le rouge-gorge :** janvier à mars 2024
- 3. Le hérisson :** avril à juin 2024
- 4. Le rougequeue noir :** juillet à août 2024
- 5. La mésange bleue :** septembre 2024 à décembre 2024

### En 2025 : 2 espèces seront observées :

- 1. Le pinson des arbres**
- 2. Le moineau domestiques et le lézard des murailles**

### Favoriser la nidification des oiseaux :

Le territoire assure le suivi, l'inventaire et le complément des nichoirs installés sur les parcs du territoire. Le contrôle des nichoirs est effectué afin de suivre leur occupation par des populations ciblées d'oiseaux, de vérifier leur état général et d'assurer leur remplacement.

16 nichoirs à oiseaux ont été installés sur 7 sites de la ville.

### Favoriser l'accueil des insectes pollinisateurs :

13 hôtels à insectes de différentes tailles ont été installés sur 12 sites de la ville.

### Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



## 56. LA STRATÉGIE TERRITORIALE POUR LA BIODIVERSITÉ

Entre 2023 et 2024, une Stratégie territoriale de Biodiversité a été mise en place sur **4 sites majeurs de nature pour la biodiversité**.

Sur la base des enjeux de préservation de la biodiversité, des inventaires écologiques ont été réalisés en 2023 par des écologues afin d'inventorier la faune et la flore communes, remarquables, vulnérables ou menacées, ainsi que diagnostiquer les différents habitats des parcs (intérêts et enjeux écologiques, potentiels d'évolution).

Ces inventaires ont permis en 2024 de formaliser des propositions d'évolution pour l'aménagement et de gestion de chaque parc, en faveur de la biodiversité, au travers de fiches actions.

**Ces actions ont pour objectifs de renaturer, diversifier et renforcer les fonctions écologiques de chaque site, d'orienter, réaffirmer et harmoniser les pratiques de gestion et de renforcer les corridors écologiques.** Elles sont adaptées aux différents aménagements qui composent les espaces verts, notamment :

→ **Les zones boisées**, avec la gestion de vieilles futaies, le maintien de lisières avec ses différentes strates de végétation, le renfort de la strate arbustive indigène,

→ **Les zones ouvertes**, avec la diversification des espaces herbeux en pelouses et prairies, ainsi qu'un fleurissement adapté aux insectes pollinisateurs,

→ **Les zones humides**, par la création de mares pour renforcer la trame bleue et la création de zones de végétalisation sur berges

**Pour l'ensemble des zones**, des aménagements pour la biodiversité sont installés pour une diversification des habitats, comme la pose de nichoirs, d'abris pour les chauves-souris et des éléments paysagers pour les reptiles et pollinisateurs. Enfin un contrôle et une gestion des plantes exotiques envahissantes sont mis en œuvre.



Les 4 sites majeurs concernés :

1. Le parc de Billancourt Est et Ouest

2. Le parc Edmond de Rothschild

3. Le parc des Glacières

4. Le jardin Gallieni

Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



## 57. LE PLAN DE GESTION ÉCOLOGIQUE DE L'ÉCOLE DES SCIENCES ET DE LA BIODIVERSITÉ

L'école des Sciences et de la Biodiversité est **un exemple remarquable de gestion écologique**. L'école a mis en place un plan de gestion écologique ambitieux pour préserver et enrichir la biodiversité.

Grâce à une architecture entièrement tournée vers le vivant, cette école accueille un écosystème complet, de la façade à la toiture et constitue un véritable **laboratoire d'expérimentation pour les écologues**.

Elle est, pour les enfants, un véritable **outil de sensibilisation, d'expérimentation et d'apprentissage grandeur nature et c'est un modèle de durabilité et d'éducation environnementale**, rayonnant bien au-delà des frontières de Boulogne-Billancourt.



Les principales actions de ce plan incluent :

- 1. Développement de prairies de fauche :** Ces prairies favorisent la biodiversité en offrant un habitat à de nombreuses espèces d'insectes et d'oiseaux
- 2. Renforcement de la végétation :** Plantation d'arbustes et de plantes grimpantes pour améliorer la couverture végétale et créer des corridors écologiques
- 3. Inventaire faunistique :** Recensement des espèces présentes, incluant des oiseaux, des papillons, des libellules, et même des chauves-souris
- 4. Participation des élèves :** Les élèves sont activement impliqués dans les projets de gestion écologique, ce qui leur permet de mieux comprendre et apprécier la biodiversité

Le toit a été analysé en 2021 parmi 36 toitures en Île-de-France, par l'Agence Régionale de la biodiversité, avec le soutien de l'agence de l'eau Seine-Normandie, du Muséum national d'histoire naturelle, du conservatoire botanique national du bassin parisien et de l'Institut d'Ecologie et des Sciences de l'Environnement.

Après, 3 années d'études, le rapport GROOVES (Green ROOFS Verified Ecosystem Services) a permis de préciser le rôle joué par les toitures végétalisées sur l'accueil de la biodiversité et la capacité à remplir des fonctions écologiques.

Cet équipement a été récompensé par le **Prix de l'Innovation Urbaine** dans la catégorie Innovations urbaines architecturales, paysagères et environnementales

En 2022, la Ville inscrite dans la « stratégie régionale de la biodiversité 2020-2030 » de l'Agence Régionale de la Biodiversité, a fait réaliser, un audit écologique et architectural du toit et des façades végétalisées, du bâtiment, dans le but d'élaborer un plan d'action sur la biodiversité.

**Avec 345 espèces recensées, la biodiversité du bâtiment est comparable à celle d'un parc urbain.**

Elle se compose de :

- 207 espèces végétales dont 180 espèces indigènes
- 138 espèces animales

**Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :**



## 58. UNE UTILISATION RAISONNÉE DE L'EAU DANS LES ESPACES VÉGÉTALISÉS

L'utilisation raisonnée de l'eau dans les espaces végétalisés est une priorité pour la ville, un Plan sobriété eau a été adopté en 2023 pour limiter l'utilisation de l'eau dans les espaces végétalisés.

La stratégie de consommation s'articule autour de la philosophie ERC (Éviter, Réduire, Compenser).

La démarche est associée aux choix d'une palette végétale adaptée, résistante aux sécheresses et aux fortes chaleurs.

Elle consiste principalement à :

### Éviter la consommation en eau pour l'arrosage :

Les sols nus, soumis à l'évaporation de l'eau et à la sécheresse, sont recouverts par la plantation de plantes couvre-sols et l'application de paillages issus des déchets de taille ou de tonte, retenant l'humidité dans le sol,

De plus, les espaces enherbés, les pelouses et les prairies ne sont plus arrosés, sauf les terrains de sport de compétition à enjeu « nationaux ou internationaux » (football, rugby ...) et les terrains d'entraînement

Les massifs végétalisés sont créés en utilisant une palette végétale nécessitant peu d'arrosage,

### Réduire la consommation d'eau pour l'arrosage :

Mise en place d'un arrosage raisonné, effectué en fonction du climat et non par un calendrier prédéfini. Les besoins d'arrosage sont suivis grâce à l'installation de sondes tensiométriques, notamment au pied des arbres.

### Compenser l'utilisation d'eau potable par des eaux naturelles :

Une réflexion sur la gestion de l'eau de pluie de ruissellement est faite dès la conception des espaces végétalisés, afin qu'elle soit infiltrée directement dans le sol ou réutilisée sur site et non plus envoyée dans le réseau d'assainissement. Ces aménagements prennent en compte la topographie et le sens de ruissellement afin de capter le maximum d'eau possible du bassin versant.



### ✓ PERSPECTIVES 2025 :

Pour restreindre les exportations de déchets verts et limiter les importations de terre végétale, les produits de l'entretien continueront à être valorisés. Le compost permettra ainsi d'amender le sol en place et le broyat (copeaux de bois issu du broyage des branches et rameaux) constituera un paillage aux multiples bénéfices pour les arbres, les plantes et la biodiversité des sols.

Concernant la gestion de l'eau de pluie, l'ambition est de déconnecter également les parcs des réseaux d'assainissement, ce qui signifie limiter les eaux de ruissellement qui se déversent dans les égouts, en les infiltrant directement dans le parc.

### Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



## 59. DÉSIMPÉRMÉABILISATION ET RENATURATION DES SOLS

**La désimpérméabilisation des sols**, couverts d'une surface étanche (bitume, béton...), a pour objectif de lutter contre les inondations en permettant l'infiltration des eaux sur place.

**La renaturation des sols** a quant à elle pour but de retrouver un sol fertile sur des surfaces désimpérméabilisées, en veillant à ce que la surface soit connectée avec la nappe phréatique en passant par un sol continu, vivant et abritant de la biodiversité.

Ces nouveaux espaces végétalisés soutiennent la biodiversité en renforçant les continuités écologiques, les trames verte et brune entre les espaces végétalisés, favorisant les déplacements des espèces animales. Ils permettent également de lutter contre les îlots de chaleur urbains grâce à la plantation de nouveaux arbres, qui font de l'ombrage tout en atténuant la pollution de l'air et du sol, en absorbant et en stockant le CO<sub>2</sub>.

✓ **Les désimpérméabilisations en 2024, 4.020 m<sup>2</sup> sur les carrefours prioritaires ciblés dans le cadre de la Loi LOM** : création de jardinières infiltrantes permettant la déconnexion des eaux de ruissellement du réseau d'assainissement et la végétalisation l'espace public, en dégageant la visibilité en amont des traversées piétonnes sur les carrefours prioritaires, dont :



**Boulevard de la République, à l'angle de la rue du Dôme** : Création de deux jardinières infiltrantes permettant la déconnexion des eaux de ruissellement du réseau d'assainissement, de végétaliser l'espace public et de sécuriser la traversée piétonne,

**Rue de l'Est (entre rue Gallieni et route de la Reine)** : 541 m<sup>2</sup> - Requalification de la voirie, réhabilitation du réseau d'assainissement et végétalisation de l'espace public,

**Rue Gallieni (entre la rue de Sully et la rue de Bellevue)** : 125 m<sup>2</sup> - Création de 125 m<sup>2</sup> d'espaces verts et plantation de 7 arbres,

**Rue Anna Jacquin (entre les rues St Denis et Montmenrencey)** : 86 m<sup>2</sup> - Création de 86 m<sup>2</sup> d'espaces verts et plantation de 3 arbres,

**Rue de Seine (entre la rue du Point du Jour et l'av. Pierre grenier)** : 198 m<sup>2</sup> - Création de 180 m<sup>2</sup> d'espaces verts et plantation de 22 arbres, aménagement de 18 m<sup>2</sup> de stationnement vélo désimpérméabilisés,

**Place du Hameau Fleuri** : 535 m<sup>2</sup> - Requalification à travers la renaturation complète de la place, avec la création d'espaces verts et la pose de revêtements drainants, soit une désimpérméabilisation de 535 m<sup>2</sup> du réseau d'assainissement,

**Parvis Maître Jacques** : 6 m<sup>2</sup> - Création d'une jardinière partiellement enterrée avec récupération des eaux pluviales, plantée de végétaux,

**Square Henri Barbusse** : 80 m<sup>2</sup> - Agrandissement d'une jardinière permettant de doubler la surface désimpérméabilisée (surface finale de 80 m<sup>2</sup>), de récupérer l'eau de pluie et de replanter une végétation basse en arbustes et vivaces,

**Rues de Vanves et Marcel Dassault** : 68 m<sup>2</sup> - Création de jardinières infiltrantes favorisant la déconnexion des eaux de ruissellement du réseau d'assainissement et la végétalisation de l'espace public,

**Rue de la Belle Feuille** : 35 m<sup>2</sup> - Création de jardinières infiltrantes plantées d'arbustes et vivaces favorisant la végétalisation de l'espace public et la déconnexion des eaux de ruissellement du réseau d'assainissement,

**Rue Lazare Hoche** : 50 m<sup>2</sup> - Création de jardinières infiltrantes favorisant la déconnexion des eaux de ruissellement du réseau d'assainissement et la végétalisation de l'espace public,

**Rue Denfert - Rochereau** : 14 m<sup>2</sup> - Création de jardinières infiltrantes favorisant la déconnexion des eaux de ruissellement du réseau d'assainissement et la végétalisation de l'espace public,

**Passage des Nymphéas** : 100 m<sup>2</sup> - Création d'une jardinière infiltrante favorisant la déconnexion des eaux de ruissellement du réseau d'assainissement et la végétalisation de l'espace public avec la plantation d'arbustes, de plantes vivaces et de huit arbres,

**Rue Denfert - Rochereau, à l'angle de la rue Gutenberg** : 12 m<sup>2</sup> - Création d'une jardinière infiltrante favorisant la déconnexion des eaux de ruissellement du réseau d'assainissement et la végétalisation de l'espace public,

**Rond-point André Malraux** : 150 m<sup>2</sup> - Création de jardinières infiltrantes favorisant la déconnexion des eaux de ruissellement du réseau d'assainissement et la végétalisation de l'espace public,

**Rue de la Rochefoucauld (entre les rues Gambetta et Fessart)** : 145 m<sup>2</sup> - Rénovation de la voirie avec la création de 100 m<sup>2</sup> d'espaces végétalisés et la plantation de trois arbres, ainsi que l'aménagement de 45 m<sup>2</sup> de stationnements vélo désimpérméabilisés,

**Avenue du Maréchal Juin (depuis la rue de Sèvres jusqu'au quai Alphonse Le Gallo)** : 1 700 m<sup>2</sup> - Le Mail du Maréchal Juin est requalifié en coulée verte. Il y a une désimpérméabilisation des sols de 1 700 m<sup>2</sup>, dont 800 m<sup>2</sup> de végétalisation comprenant la plantation de cinquante-quatre nouveaux arbres d'essences variées,

**Rue Damiens** : 51 m<sup>2</sup> - Rénovation des trottoirs et de la chaussée avec la création de 51 m<sup>2</sup> d'espaces verts et la plantation de sept arbres,

**Rue Barthélémy Danjou (entre le boulevard de la République et la rue Marcel Dassault)** : 59 m<sup>2</sup> - Rénovation de la chaussée et des trottoirs avec la création de 59 m<sup>2</sup> d'espaces verts et la plantation de deux arbres.

**Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :**



## 60. LES ZONAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET DES EAUX PLUVIALES

En 2024, GPSO a finalisé les études relatives à son schéma directeur d'assainissement et à ses zonages d'assainissement. Ce Schéma Directeur d'Assainissement est un plan stratégique visant à moderniser et à entretenir les infrastructures d'assainissement du territoire.



Les zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales soumis à enquête publique ont reçu un avis favorable du commissaire enquêteur et seront proposées à la délibération lors du conseil de territoire de février 2025.

Le schéma directeur d'assainissement vise à :

- Élaborer un programme pluriannuel et hiérarchisé d'investissements,
- Mettre en place des actions propres à réduire les rejets de pollution et leur impact sur le milieu naturel en conformité avec la réglementation,
- Sécuriser le fonctionnement du système d'assainissement,
- Mettre en œuvre ou finaliser l'auto-surveillance du réseau,
- Mettre en place les bases du diagnostic permanent avec une véritable gestion patrimoniale du système d'assainissement,
- Tenir compte des évolutions prévisibles de l'urbanisation et du bassin d'activité.

Le zonage d'assainissement des eaux usées consiste à définir une zone unique d'assainissement collectif, le taux de desserte étant actuellement supérieur à 99,9%.

Le zonage des eaux pluviales a pour objectif d'inciter les aménageurs privés à intégrer la gestion des eaux pluviales à tout projet de construction comme une composante à part entière de sa conception, sans se reposer sur l'existence d'un réseau enterré dont la capacité est limitée.

Le but est donc bien de limiter les quantités d'eaux pluviales collectées par les réseaux d'assainissement territoriaux, ce qui permet de diminuer les risques d'inondations et la fréquence des déversements d'eaux usées en Seine, luttant ainsi contre la pollution chronique du fleuve.

Les techniques de gestion intégrée des eaux pluviales doivent idéalement faire appel aux processus naturels d'infiltration et d'évapotranspiration par le biais de solutions fondées sur la nature. La mise en œuvre du zonage pluvial contribue donc à conserver les espaces de pleine terre, à limiter l'imperméabilisation des sols, à accroître la biodiversité et la végétalisation des espaces, ce qui permet de lutter contre les effets du changement climatique.

Le zonage pluvial de GPSO repose sur la définition de deux zones géographiques distinctes dans lesquelles des prescriptions différentes s'appliquent :

- Zone 1 : zone sans contraintes à l'infiltration : demande de 0 rejet d'eaux pluviales dans le réseau d'assainissement jusqu'à la pluie décennale, c'est-à-dire jusqu'à une pluie de 44 mm en 4h.
- Zone 2 : zone d'aléa carrières et glissement de terrain : demande de 0 rejet d'eaux pluviales dans le réseau d'assainissement pour les pluies courantes, c'est-à-dire jusqu'à une pluie de 10 mm. La gestion des eaux pluviales doit ici être réalisée sans infiltration.

### ✓ LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT CETTE ANNÉE 2024 :

Plusieurs kilomètres du réseau d'assainissement ont été réhabilités :  
4 opérations pour un montant de 5 250 924 € TTC.

1. **Rue de la Rochefoucauld** : réhabilitation du réseau d'assainissement et des branchements riverains (fin des travaux planifiée en 2025).
2. **Rue de Bellevue** (entre la rue Gallieni et l'avenue du Général Leclerc) : réhabilitation du réseau d'assainissement et des branchements riverains.
3. **Rue Gallieni** (entre le n°239 rue Gallieni et le quai Alphonse Le Gallo) : réhabilitation du réseau d'assainissement et des branchements riverains (fin des travaux planifiée en 2025).
4. **Rue de Seine** (entre l'avenue Pierre Grenier et le quai du Point du Jour) : réhabilitation du réseau d'assainissement et des branchements riverains.

Les chantiers d'assainissement suivent la charte « Chantiers faibles nuisances », et privilégient les techniques et matériaux les plus vertueux possibles pour l'environnement (chemisage, tranchées réduites, recyclage des remblais, etc.).

### Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



## IV. PRENDRE SOIN DES HABITANTS



## 61. LE SOCIAL, LA SOLIDARITÉ, L'INCLUSION

Ville généreuse et accueillante envers les plus fragiles, Boulogne-Billancourt est engagée dans de nombreuses actions de solidarité, à commencer par la collecte de la Banque Alimentaire.

### ✓ CETTE ANNÉE 2024

Avec le soutien humain et logistique de la Ville, les 900 bénévoles de la Banque Alimentaire ont cette année, récolté, auprès des crèches, écoles et magasins de la ville, plus de 44 tonnes de denrées qui ont été pour partie redistribuées aux associations locales.



La Ville impulse en outre une dynamique associative auprès des plus démunis d'une part via le soutien financier aux associations et d'autre part via des instances de coordination qui permettent aux responsables d'échanger leurs pratiques et de mieux se coordonner.

Depuis leur création en 2016, les rencontres solidaires attirent de plus en plus d'associations (une cinquantaine désormais). Les deux réunions organisées en 2024 ont permis d'établir un bilan des formations de Premiers Secours en Santé Mentale proposées aux associations et d'organiser une présentation des missions des partenaires institutionnels (CCAS, BCS, SST 8), ainsi que d'établir des pistes de travail pour renforcer l'activité de distribution alimentaire pendant l'été.

La Ville de Boulogne-Billancourt veille également à la coordination des associations de maraudes, en organisation des réunions régulières et en assurant dans ce cadre un suivi quotidien des personnes sans-abris, pour s'assurer qu'une réponse adaptée soit apportée.

En 2024, le groupe s'est réuni à trois reprises pour échanger notamment sur l'organisation du Plan Grand Froid, les liens avec la Police Municipale, les dispositifs d'insertion professionnelle et de prise en charge médicale.

### ✓ PERSPECTIVES 2025 :

En 2025, le service des solidarités de la Ville poursuivra ses actions de coordination des associations, en développant des groupes de travail sur des thématiques dédiées, par exemple sur le sujet des distributions alimentaires estivales.

L'année 2025 verra également se renouveler l'opération de la collecte organisée par la Banque Alimentaire, avec un engagement constant des directions de la Ville impliquées : solidarités, jeunesse, petite enfance et communication.

### Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



## 62. LA SANTÉ

La Ville de Boulogne-Billancourt s'engage pour améliorer l'accès à la prévention et aux soins des Bouloonnais, en veillant tout d'abord à coordonner les différents acteurs de la prise en charge, via l'animation d'un Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) et un partenariat étroit avec la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS), ainsi qu'en proposant une offre de soins dédiée aux jeunes via son Espace Santé Jeunes (ESJ).

### ✓ CETTE ANNÉE 2024 :

En 2024, l' Espace Santé Jeunes a poursuivi ses actions collectives à destination des élèves, de leurs professeurs et des structures partenaires (CMP, structures de réinsertion et de l'ASE) : 65 actions menées et 2 000 élèves sensibilisés sur des thèmes aussi variés que l'estime de soi, les conduites à risque, la vie relationnelle, affective et sexuelle, le consentement, le harcèlement, les premiers secours... L'ESJ a également assuré près de 1 500 entretiens individuels auprès de plus de 170 jeunes. Ces entretiens concernent les différents problématiques de santé mentale rencontrées par les jeunes (dépression, addictions, troubles du comportement alimentaire, difficultés relationnelles...) et visent à les orienter vers une prise en charge adaptée et pérenne.

Le service santé de la Ville a renouvelé les campagnes de prévention Octobre Rose et Mars Bleu pour la sensibilisation et le dépistage des cancers, en lien avec ses partenaires : CRCDC Île-de-France, DAC 92 Centre, Hôpital Ambroise Paré, Clinique Marcel Sembat, Ligue contre le cancer, CPTS... Dans le cadre du Conseil Local de Santé Mentale, la Ville a mis en place des formations à destination de ses agents et partenaires (Premiers Secours en Santé Mentale) et poursuivi ses actions de sensibilisation à destination du grand public lors des Semaines d'Information en Santé Mentale. Depuis le 9 décembre, grâce à l'appui de l'équipe municipale, le centre de gérontologie des Abondances accueille un Centre d'Accueil Permanent Psychiatrique, qui permettra aux Bouloonnais nécessitant une hospitalisation de bénéficier d'une prise en charge locale par les équipes du GH Paul Guiraud.

VILLE DE BOULOGNE-BILLANCOURT

# OCTOBRE ROSE

Mobilisons-nous contre le cancer du sein.

PROJEZ CHAQUE À 100% (SANS AVANCE DE PRIX), AVEC PRÉSENTATION QU'OUVERTEZ EN RESTAURANT, L'ASSURANCE MALADIE ET LA CAISSE VITALE

**Stands de sensibilisation au dépistage du cancer du sein**

- JEUDI 11 OCTOBRE de 10h à 13h, Clinique Marcel Sembat
- JEUDI 11 OCTOBRE de 17h à 19h, Clinique Marcel Sembat
- JEUDI 11 OCTOBRE de 10h à 13h, Hôpital Ambroise Paré - AP-HP

**Dépistage dans les centres de radiologie Bouloonnais**

Pour les femmes de 50 à 74 ans (charge pour moitié de l'examen) jusqu'à 2 ans.

- JEUDI 11 OCTOBRE de 9h à 12h, Centre d'Imagerie Cardiac - 103, avenue Victor Hugo, Boulogne-Billancourt
- JEUDI 11 OCTOBRE de 14h à 17h, Centre d'Imagerie Cardiac - 103, avenue Victor Hugo, Boulogne-Billancourt

**Ateliers et conférences « Prévenir et comprendre le cancer du sein »**

- JEUDI 11 OCTOBRE de 10h à 13h, Centre d'Imagerie Cardiac - 103, avenue Victor Hugo, Boulogne-Billancourt
- JEUDI 11 OCTOBRE de 14h à 17h, Centre d'Imagerie Cardiac - 103, avenue Victor Hugo, Boulogne-Billancourt

**Ateliers et conférences « Prévenir et comprendre le cancer du sein »**

- JEUDI 11 OCTOBRE de 10h à 13h, Centre d'Imagerie Cardiac - 103, avenue Victor Hugo, Boulogne-Billancourt
- JEUDI 11 OCTOBRE de 14h à 17h, Centre d'Imagerie Cardiac - 103, avenue Victor Hugo, Boulogne-Billancourt

Information : [santem@ville-boulogne-billancourt.fr](mailto:santem@ville-boulogne-billancourt.fr)

VILLE DE BOULOGNE-BILLANCOURT

## CAMPAGNE NATIONALE DU DÉPISTAGE ORGANISÉ DU CANCER COLORECTAL DU 1<sup>ER</sup> AU 31 MARS 2024

**Mobilisation**

Stand de sensibilisation au dépistage du cancer colorectal

Jeudi 7 mars de 14h à 16h

Hôpital Ambroise Paré - AP-HP

Hall principal

10, avenue Charles-de-Gaulle

**Action**

Stand de sensibilisation au dépistage du cancer colorectal

Mardi 19 mars de 9h30 à 12h30

Clinique Marcel Sembat

102, bis avenue Victor Hugo

**Rencontre**

Stand de sensibilisation au dépistage du cancer colorectal

Lundi 18 mars de 9h30 à 12h30

Centre de santé polycentrique

Centre Roger-Francoeur

99, rue du Dôme

**Santé**

Ateliers prévention santé

Centre Social - 63, rue Jean du Forum

Mardi 19 mars de 18h à 21h30

Atelier « Actions préventives »

Atelier « Actions de dépistage »

Atelier « Gestion du stress »

Ateliers de sensibilisation

Débutants et débutantes

10h30 à 12h30

Centre de santé polycentrique

Centre Roger-Francoeur

99, rue du Dôme

KIT DE DÉPISTAGE DISPONIBLE

QU'OUVERTEZ EN RESTAURANT

100% SANS AVANCE DE PRIX

AVEC PRÉSENTATION QU'OUVERTEZ EN RESTAURANT, L'ASSURANCE MALADIE ET LA CAISSE VITALE

VILLE DE BOULOGNE-BILLANCOURT

## SEMAINES D'INFORMATION SUR LA SANTÉ MENTALE

sur le thème

« En mouvement pour notre santé mentale »

DU 7 AU 20 OCTOBRE 2024

TOUT LE PROGRAMME SUR [boulogne-billancourt.com](http://boulogne-billancourt.com)

100% SANS AVANCE DE PRIX

AVEC PRÉSENTATION QU'OUVERTEZ EN RESTAURANT, L'ASSURANCE MALADIE ET LA CAISSE VITALE

### ✓ PERSPECTIVES 2025 :

En 2025, l'ESJ développera les ateliers thérapeutiques hebdomadaires pour mieux répondre aux difficultés que rencontrent certains jeunes dans leurs relations avec le monde extérieur.

Dans le cadre de la grande cause nationale 2025, qui sera la santé mentale, la Ville de Boulogne-Billancourt renforcera ses actions de sensibilisation à destination du grand public, et en particulier des jeunes, ainsi que son offre de formation à destination des partenaires en contact régulier avec des personnes en souffrance psychique.

### Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



## 63. COMME À LA MAISON

**Comme à la Maison** est un espace innovant et unique en France, conçu pour les salariés à horaires discontinus.

Inauguré en octobre 2019, ce lieu est **une véritable innovation sociale**, offrant une solution aux problématiques d'éloignement domicile-travail et de fragmentation du temps de travail.

C'est un service accueillant où les travailleurs peuvent se reposer, se former et se détendre entre deux missions.



Les services proposés :

- **Espaces de vie** : salles de repos, cuisine équipée, sanitaires et douches, casiers individuels.
- **Espaces professionnels** : accompagnement personnalisé pour l'emploi, la formation et l'accès aux droits.
- **Espaces connectés** : ordinateurs en libre-service, wifi, et ateliers informatiques.
- **Espaces bien-être** : ateliers de sophrologie et de bien-être animés par des professionnels.



Son accès et ses services sont gratuits et illimités pour les salariés à horaires discontinus intervenant sur la commune de Boulogne-Billancourt pour remplir des missions de services (aide à la personne, restauration, propreté...)

L'adhésion au service est financée par l'employeur.

### ✓ CHIFFRES ET INDICATEURS D'IMPACTS :

Depuis le début de l'année, Comme à la Maison a enregistré 3 922 visites, dont 2 842 visites d'usagers réguliers. A la même date l'an dernier, 2 720 visites étaient recensées, soit une fréquentation en hausse de plus de 30% entre 2023 et 2024.

Au 30 novembre, 19 entreprises étaient adhérentes à Comme à la Maison, dont 16 entreprises de service à la personne, chiffre également en hausse (14 entreprises de service à la personne adhérentes en début d'année).

C'est également une année de déploiement du partenariat entre Comme à la Maison et l'agence Autonomy, qui a permis de mettre en place 13 journées de formation pour accompagner la professionnalisation du secteur des métiers de l'accompagnement et du prendre soin.

Pour répondre aux attentes, Comme à la Maison propose à ses bénéficiaires de nouveaux ateliers (bien-être, informatique, sophrologie), et prévoit prochainement une permanence « d'aide aux démarches administratives » avec une assistante sociale qui sera mise en place en janvier 2025.

Cet établissement municipal a apporté une plus-value importante à la qualité de vie et aux conditions de travail.

### Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



## 64. L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

La Ville de Boulogne-Billancourt est engagée en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et dans la lutte contre toutes les formes de discrimination et de violences sexistes et sexuelles.

### ✓ CETTE ANNÉE 2024 :

L'année 2024 a été marquée par le renouvellement de l'engagement de l'équipe municipale sur les questions d'égalité : le 8 mars, aux côtés du Préfet des Hauts de Seine, du Procureur de la République et des autres acteurs engagés sur cette politique, Monsieur le Maire a signé le **contrat local de lutte contre les violences sexistes et sexuelles (CLVSS)**. Celui-ci s'est concrétisé par la mise en place de groupes de travail pour consolider l'état des lieux et la connaissance des dispositifs existants, recenser et mettre en lumière les nouvelles initiatives, fluidifier l'échange entre les partenaires afin de mieux coordonner ces différentes ressources et améliorer la prise en charge des victimes. Un diagnostic a également été réalisé, et a donné lieu à la création et diffusion d'une brochure dédiée.



Par ailleurs, le CCAS a renforcé son dispositif de mise à l'abri des victimes de violences intra-familiales, dans le cadre de la convention conclue avec la Police Nationale en 2020, en prolongeant la durée possible, de prise en charge (jusqu'à 7 nuitées d'hôtel au lieu de 4).

L'année 2024 a également été marquée par la poursuite des actions de sensibilisation, dans le cadre de la journée des droits des femmes du 8 mars et de la journée de lutte contre les violences faites aux femmes du 25 novembre, à la fois à destination du grand public et via des actions ciblées auprès des jeunes bouloonnais (théâtre-forum, ateliers égalité, ciné-débat). La Ville de Boulogne-Billancourt a également accueilli le Bus Santé Femmes, permettant aux femmes éloignées du soin d'accéder à une consultation médicale et à des conseils de prévention.



### ✓ PERSPECTIVES 2025 :

En 2025, la Ville va poursuivre ses actions de sensibilisation auprès du grand public et des jeunes Bouloonnais.

Dans le cadre du contrat de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, de nouveaux groupes de travail seront organisés et permettront d'explorer des pistes d'amélioration concrètes pour l'accueil, l'orientation et la prise en charge des victimes.

### Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



## 65. DES COURS D'ÉCOLE VERTES ET BLEUES

Boulogne-Billancourt est engagée à intégrer la nature dans les écoles, offrant ainsi aux enfants, des lieux d'apprentissage et de détente en harmonie avec l'environnement.

Plusieurs écoles ont entrepris des projets de transformation avec des cours «Vertes et Bleues». Ces initiatives visent à créer des environnements plus naturels pour les élèves, tout en répondant aux enjeux climatiques et de biodiversité.

**En 2014, L'école des Sciences et de la Biodiversité**, ouverte, est un modèle en matière de gestion écologique. Elle accueille une grande diversité d'espèces animales et végétales, et ses infrastructures incluent des toitures végétalisées et des jardins pédagogiques.

**Indicateurs** : Sur l'école de la Biodiversité, 206 espèces de plantes ont été recensées, dont 180 espèces indigènes, avec certaines espèces rares. Une variété d'espèces d'insectes, 1 espèce de reptile protégé, 20 espèces d'oiseaux, dont 13 protégées et 4 espèces de chiroptères ont également été répertoriées lors des inventaires faune-flore réalisés. Au total, ce sont 345 espèces différentes animales et végétales qui ont été observées entre 2016 et 2021 (207 espèces végétales et 138 espèces animales), ce qui donne à l'école une biodiversité comparable à celle d'un parc urbain.

**En 2023, la cour de l'école élémentaire Castéja** a été entièrement repensée pour devenir un îlot de fraîcheur. Ce projet inclut la végétalisation des espaces, la création de noues pour l'infiltration des eaux de pluie, et l'installation d'espaces de nature et des potagers.

**En 2024, la cour de l'école élémentaire Escudier** a été repensée avec la création d'une zone de jeux calmes laissant une part réduite aux jeux de ballon pour augmenter les espaces verts et permettre la transition entre maternelle et élémentaire avec des aires de jeux naturelles et sportives.

### ✓ CHIFFRES ET INDICATEURS D'IMPACTS :

Ce nouvel aménagement de la cour de l'école élémentaire Escudier a permis :

- La désimperméabilisation totale de la surface de la cour avec l'utilisation d'un mélange de granulats et de liant totalement naturel non issu de l'industrie de la pétrochimie, dont le taux d'infiltration est de 90 %, toujours de couleur claire pour mieux réfléchir la lumière du soleil et faire baisser la température des sols en été.
- Un espace vert, augmenté de 377 m<sup>2</sup>, l'ensemble des 772 m<sup>2</sup> végétalisés étant totalement accessible aux enfants.
- En complément des 11 arbres présents, tous conservés, 13 arbres à moyen développement et 33 arbres en cépées transforment l'espace en petite forêt auxquels s'ajoute des arbustes et vivaces.
- La création d'un espace scénique sous ombrière enveloppé de plantes grimpantes ayant la double fonction de classe en extérieur et théâtre de verdure.
- L'implantation de brumisateurs sous les préaux



### Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



## 66. LA LABELISATION DE NOS CRÈCHES

Plusieurs crèches ont été labélisées pour l'engagement de la ville, à offrir des structures d'accueil de haute qualité, respectueuses de l'environnement et centrées sur le bien-être des enfants.

L'association Label Vie est une association écologique et solidaire qui propose le premier label écologique dédié à la petite enfance. Ce label renouvelable tous les trois ans, permet d'élaborer des pistes de travail pour :

- Réduire l'empreinte écologique des crèches ;
- Améliorer la qualité de vie des enfants accueillis et des agents ;
- Mettre en place des pratiques plus respectueuses de l'environnement ;
- Reconnecter les enfants à la nature et les sensibiliser à l'environnement ;
- Engager les équipes dans un projet innovant et fédérateur ;



Les 5 crèches écolabélisées sont les suivantes :

1. Crèche Niox-Château, 60 berceaux (quartier 1) ;
2. Crèche de l'ancienne mairie, 60 berceaux (quartier 2) ;
3. Crèche Point du jour, 60 berceaux (quartier 4)
4. Crèche les Tilleuls, 60 berceaux, (quartier 6)
5. Crèche Louis Crestey, 72 berceaux (quartier 6).

### ✓ CHIFFRES ET INDICATEURS D'IMPACTS :

Les impacts des crèches écolabélisées sur l'environnement, la santé, le bien-être de leurs bénéficiaires, semblent indiquer que cette démarche est performante en termes d'écologie, de bien-être des enfants et des agents, de qualité d'accueil et d'économies.

- 25% de réduction de la consommation d'eau en moyenne ;
- 67% de réduction du gaspillage alimentaire en moyenne ;
- 26% de réduction de la consommation d'électricité en moyenne ;
- 77% des crèches utilisent 100% de produits écoresponsables ;
- 20% en moyenne d'économies dans les crèches sur le budget produits d'entretien ;
- 34% de réduction d'absentéisme du personnel en moyenne ;
- 68% de réduction d'absentéisme des enfants en moyenne ;
- Une réduction des coûts de 500€ à 12 000€ / an par structure.

### ✓ CETTE ANNÉE 2024 :

Projet Label Vie 2023/2026 : poursuite de l'écolabélisation des 5 structures

- Le projet d'écolabélisation a débuté en juillet 2023. Il durera 3 ans.
- Les équipes de direction des 5 établissements ont été formées le 10/07/2023.
- Projet autour du recyclage et de la fabrication de produits naturels pour les loisirs créatifs pour la crèche Niox Château.
- Projet Potager de la crèche collective ballon rouge et du Jardin d'éveil du parc

### ✓ PERSPECTIVES 2025 :

- Audit intermédiaire pour les 5 structures pilotes de l'écolabélisation
- Poursuite des formations du personnel
- Mise en conformité et dotation complète des crèches, en matériel spécifique (vaisselle en inox, jeux et supports créatifs respectueux de l'environnement et labélisés)
- Concrétisation des actions en matière de développement durable au côté des équipes et familles accueillies

### Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



## 67. LE SEMI-MARATHON DE BOULOGNE-BILLANCOURT, UN ÉVÉNEMENT ÉCORESPONSABLE

Le semi-marathon de Boulogne-Billancourt, qui se tient chaque année en novembre, est un événement exemplaire en matière d'écoresponsabilité. Il a pour objectif de proposer une expérience sportive respectueuse de l'environnement tout en promouvant des valeurs de durabilité et de responsabilité sociale.

**Il a attiré cette année environ 12 000 coureurs, ce qui en fait l'un des événements sportifs majeurs de la région.**

**Les initiatives mises en place en 2024 pour réduire l'impact environnemental de la course :**

**1. Écomobilité :** Encouragement des participants à utiliser des moyens de transport durables, comme le covoiturage, les transports en commun, ou le vélo.

**2. Tri/Réduction des déchets :**

Présence d'écoacteurs à chaque point de ravitaillement pour indiquer aux coureurs comment trier les déchets dans les bons bacs. Signalétique spécifique de tri des déchets. Planification d'un ramassage différencié avec GPSO.

Mise en place d'une citerne à eau pour remplacer les bouteilles d'eau en plastique sur les ravitaillements.

Utilisation de gobelets réutilisables (écocup).

**3. Denrées alimentaires lors des ravitaillements :**

Achat de fruits « hors normes » et locaux pour les ravitaillements. Dons des denrées restantes à des associations.

**4. Achats durables :**

Mise en place de toilettes sèches.

Moquette réutilisable pour le village de retrait des dossards.

Récupération de vêtements sur la ligne de départ, puis remise à la Recyclerie sportive de la Maison de la Planète.

**5. Sensibilisation :** Actions de sensibilisation auprès des participants et des bénévoles sur les bonnes pratiques environnementales.



### ✓ OBJECTIFS OU PROJETS 2025 :

- Établir un bilan carbone de l'événement pour identifier de nouvelles pistes de réduction de l'impact de la course sur l'environnement + investir dans des projets de compensation carbone.
- Promotion du sport santé

**Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :**



## 68. LES RENDEZ-VOUS SPORTIFS DU DIMANCHE MATIN : UN DISPOSITIF POUR INCITER LA POPULATION À PRATIQUER UNE ACTIVITÉ PHYSIQUE RÉGULIÈRE

Depuis 2017, la Ville a développé son action de « sport bien-être » avec la mise en place des « Rendez-vous sportifs du dimanche matin ».

Chaque dimanche de 10h à 11h, des séances ouvertes à tous et gratuites, encadrées par des professionnels, sont ainsi proposées aux Boulonnais au Parc Edmond de Rothschild et au Parc de Billancourt.

Ce dispositif incite la population à pratiquer une activité physique régulière.

### ✓ CETTE ANNÉE 2024 :

Les Rendez-vous sportifs du dimanche matin ont été plébiscités et ont rassemblé en moyenne plus de 90 personnes chaque dimanche.



### Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



## 69. SPORT INCLUSIF

L'inclusion par le sport, des personnes en situation de handicap, mental ou physique, fait l'objet d'une attention particulière à Boulogne-Billancourt.

→ Un accompagnement personnalisé est proposé au sein de l'Ecole Municipale des Sports (EMS) pour les enfants porteurs d'un handicap.

→ Les clubs de la Ville sont de plus en plus nombreux à proposer des activités sportives inclusives.

→ Un poste de référent sport-handicap a été créé au sein de la Direction des Sports, pour développer ce dispositif.

### ✓ CHIFFRES 2024 :

30 enfants ont fait l'objet d'un accompagnement particulier au sein de l'EMS, afin qu'ils puissent pratiquer une activité sportive avec les autres enfants.

20 associations ou sections de l'ACBB, accompagnées par la Ville, proposent une pratique sportive inclusive.

### ✓ OBJECTIFS OU PROJETS 2025 :

Développer la pratique sportive inclusive dans les associations du territoire. Une sensibilisation doit être menée en ce sens par le référent sport-handicap de la Direction des Sports.

### Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



## 70. ECO BOX RECYCLERIE POUR LE RECYCLAGE DES ARTICLES SPORTIFS AU STADE LE GALLO

Le stade Le Gallo accueille une initiative écoresponsable avec l'installation d'Eco Box de la Recyclerie Sportive :

- 1 dans le hall du TCBB
- 1 au club house du rugby
- 1 au club house du football
- 1 à l'accueil

La ville contribue ainsi à l'économie circulaire et à la préservation des ressources naturelles. Chaque année, en effet, plus de 100 000 tonnes d'articles de sport et de loisirs finissent à la poubelle ou en décharge, selon l'Agence de la Transition écologique (Ademe), alors que la moitié de ces volumes serait réemployable.

Ces Eco Box permettent aux habitants de déposer leurs articles sportifs usagés pour qu'ils soient réutilisés ou recyclés.

**1. Collecte des équipements :** Les articles sportifs déposés dans l'Eco Box sont collectés régulièrement par la Recyclerie Sportive.

**2. Tri et réparation :** Les équipements sont triés et, si nécessaire, réparés avant d'être redistribués dans les boutiques solidaires.

**3. Sensibilisation :** Cette initiative vise également à sensibiliser le public à l'importance du recyclage et de la réduction des déchets dans le domaine sportif

### ✓ CHIFFRES ET INDICATEURS D'IMPACTS :

Cette année 2024 la Recyclerie Sportive a collecté **plus de 7 tonnes d'équipements sportifs** grâce aux Ecobox installées au sein de la Maison de la Planète et du complexe sportif Le Gallo.

En mars 2024, **74,2 kilos d'équipements sportifs** ont été récoltés par les centres de loisirs de la Ville en seulement 15 jours dans le cadre de la Grande Cause Nationale 2024 grâce à la mise à disposition d'Ecobox.

### ✓ PERSPECTIVES 2025 :

**10 nouvelles écobox seront déployées dans d'autres installations sportives municipales.**



Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



## 71. LE FORUM DE L'EMPLOI

Le Forum de l'emploi de Boulogne-Billancourt est **un événement annuel majeur pour les chercheurs d'emploi et les recruteurs de la région**. Il est organisé en partenariat avec France Travail, Seine Ouest Entreprise et Emploi, et **soutenu par les entreprises locales et les associations**.

C'est une excellente opportunité pour les demandeurs d'emploi de se préparer efficacement à intégrer le marché du travail.

Cet événement rassemble divers secteurs professionnels, notamment la vente, le commerce, l'hôtellerie, la restauration, la sécurité, le transport, la logistique, le numérique, la petite enfance, et les services à la personne.

Les participants ont l'occasion de rencontrer des recruteurs, de participer à des ateliers de coaching, et de bénéficier de conseils personnalisés pour leur recherche d'emploi

VILLE DE BOULOGNE-BILLANCOURT

# FORUM EMPLOI

8<sup>ème</sup> édition  
**MARDI 26 MARS 2024**  
 de 13h à 17h  
 Hôtel de ville



**EMPLOIS CADRES, NON-CADRES, ALTERNANCES**  
 Vente / commerce / hôtellerie / restauration / sécurité / transport / logistique / numérique / petite enfance / services à la personne...

Tout le programme sur [seineouest-entreprise.com](http://seineouest-entreprise.com)









## 72. LES « JOB DATING » POUR LE PERSONNEL DE LA PETITE ENFANCE

Boulogne-Billancourt organise régulièrement des sessions de « job dating » pour le personnel de la petite enfance, offrant une opportunité précieuse pour les candidats de rencontrer directement les recruteurs et de postuler à des postes dans les crèches et autres structures d'accueil.

Ces sessions sont souvent organisées en partenariat avec des associations locales et des entreprises spécialisées dans le recrutement pour la petite enfance.

Elles permettent de :

**1. Rencontrer les recruteurs :** Les candidats peuvent discuter directement avec les employeurs, ce qui facilite les échanges et permet de mieux comprendre les attentes des recruteurs.

**2. Postuler rapidement :** Les entretiens sur place permettent de postuler et de passer des entretiens de manière rapide et efficace.

**3. Découvrir des opportunités :** Les participants peuvent découvrir une variété de postes disponibles dans le secteur de la petite enfance, allant des auxiliaires de puériculture aux éducateurs spécialisés.



### ✓ CETTE ANNÉE 2024 :

Le service de la Petite enfance a organisé son job dating en décembre. Largement relayé par une belle campagne de communication (affichage, réseaux sociaux, site de la Ville) et diffusé dans tous les centres de formation de la région, le premier bilan est très positif.

### ✓ CHIFFRES ET INDICATEURS D'IMPACTS :

**23 candidats se sont présentés** dont les profils étaient différents. Chacun a pu échanger avec un professionnel de la Petite enfance (directrice de crèche, directrice adjointe, coordinatrice Petite enfance, chef de service).

**7 candidates ont pu être concrétisés** au sein de structures sélectionnées par le service Petite enfance en fonction des priorités de recrutement.

### ✓ PERSPECTIVES 2025 :

La Direction de la Petite enfance souhaite reconduire cette initiative et développer de nouvelles actions ne faveur du recrutement. Un stand sera dédié au recrutement lors du prochain forum.

### Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



## 73. BOULOGNE-BILLANCOURT LABELISÉE POUR SA POLITIQUE EN FAVEUR DE LA CONDITION ANIMALE

En 2024, Boulogne-Billancourt a été **labélisée pour la quatrième année consécutive « Ville amie des animaux, 3 pattes »** par le Conseil Régional, pour ses nombreuses actions en faveur du bien-être animal (plus haute distinction du label). Cette distinction témoigne de l’engagement de la ville en faveur de l’amélioration de la condition animale et de la promotion d’une cohabitation harmonieuse entre les habitants et les animaux.



En effet, la Ville mène des actions complémentaires témoignant de cet engagement :

→ Création d’une **délégation « condition animale »** confiée à un membre du conseil municipal pour assurer une meilleure cohabitation entre l’être humain et l’animal.

→ Depuis 2012, organisation de **l’événement « l’Animal en Ville »**, proposant des animations et ateliers de sensibilisation visant à promouvoir le bien-être et la santé de l’animal en Ville, mais également la cohabitation entre les habitants et les animaux. En 2024, huit villages thématiques ont été installés, dont un nouveau village « des métiers ». Des démonstrations et des activités sont prévues : chiens d’assistance, participation de l’équipe cynotechnique des pompiers de Paris, ateliers d’éducation canine et de randonnée avec des chiens dirigés par des éducateurs canins expérimentés. Au total, 6 000 visiteurs ont été dénombrés en 2024, contre 5 000 en 2023.



→ Mis en place depuis février 2021 d’un **Conseil Consultatif de l’Animal** (16 membres, dont 6 élus municipaux, la Maison de la Nature et de l’Arbre de GPSO, la SPA ou encore des associations locales comme Félin pour l’Autre ou Gamelle Pleine) pour pouvoir s’entourer d’avis et de conseils d’experts. Le 3<sup>e</sup> conseil consultatif de l’Animal en Ville s’est tenu le mardi 8 octobre 2024.



→ Création d’une **campagne annuelle d’information d’été sur la lutte contre l’abandon** des animaux.

→ Création **d’une page « Animal perdu - Animal trouvé »**.

→ **En 2024, lancement du projet de permanence mobile de l’Animal en Ville avec des cours d’éducation canine (une fois par mois)**, avec 4 objectifs clés : l’information, l’éducation, la sensibilisation, la santé-bien-être.



### ✓ CHIFFRES ET INDICATEURS D’IMPACTS :

- 6 000 visiteurs lors de l’édition 2024 de la manifestation Animal en Ville.
- Subvention du Conseil Régional pour le fonctionnement de la permanence de l’Animal en ville (2024).
- Fréquentation de la permanence de l’Animal en ville : plus de 200 visiteurs en 4 mois.

### Les Objectifs du Développement Durable de l’ONU correspondants :



## 74. LA SÉCURITÉ

### Plusieurs mesures sont aujourd'hui en œuvre :

#### 1. Le renouvellement du parc automobile

Les véhicules arrivant en fin de vie sont désormais systématiquement remplacés par des modèles électriques, contribuant à la diminution des émissions de gaz à effet de serre. L'acquisition de véhicules utilitaires, tels que des Kangoo électriques, illustre cette volonté d'électrification du parc.

À ce jour :

- 30 % des véhicules de la Police Municipale sont électriques ;
- 20 % des véhicules des ASVP sont électriques.

#### 2. Allongement de la durée de vie des uniformes.

En 2023, de nouveaux uniformes ont été distribués à l'ensemble des agents en fin d'année. Dans cette logique, il a été décidé de ne pas renouveler les uniformes en 2024, à l'exception des besoins liés à l'arrivée de recrues. Ce constat a permis d'identifier une potentielle opportunité de réduction du rythme de renouvellement des équipements, remplacés chaque année, sans impact sur leur qualité ou leur efficacité.

#### 3. Réduction de l'utilisation du papier.

Depuis plusieurs années, la police municipale et les ASVP ont adopté des outils de verbalisation électronique, remplaçant les traditionnels carnets de contraventions papier. Ces dispositifs numériques permettent :

- Une limitation significative de l'utilisation de papier ;
- Une mise en réseau des données, accessibles directement depuis les postes de travail des agents.

Cette dématérialisation réduit le besoin d'imprimer des documents pour les procédures, tout en offrant une gestion administrative plus rapide et plus efficace.

Ces initiatives illustrent l'engagement continu de la collectivité pour intégrer des pratiques plus durables dans ses services et réduire son empreinte écologique.

#### 4. Renforcement des compétences des agents sur les violences sexistes et sexuelles.

Dans une démarche de sensibilisation et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, une session de formation a été organisée en collaboration avec le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF 92). Celle-ci s'est déroulée en mars 2024 et a concerné 15 agents de la Police Municipale et des ASVP. Elle portait sur le repérage des victimes et l'accueil adapté à leurs besoins. Cette formation visait à renforcer les compétences des agents dans le traitement de ces situations sensibles, leur permettant d'agir avec discernement et efficacité.

Ces actions témoignent de l'engagement de la collectivité à concilier des pratiques respectueuses de l'environnement avec des démarches renforçant le professionnalisme et l'humanisme des forces municipales.

#### 5. Interventions en milieu scolaire.

Pour l'année scolaire 2023-2024, la Police Municipale a formé 2 169 élèves dans le cadre des programmes Permis Piéton et Permis Vélo.

- **Permis Piéton** : 1 183 élèves, issus des écoles publiques et privées, ont été sensibilisés aux règles de sécurité piétonne.
- **Permis Vélo** : 1 163 élèves ont été formés aux bonnes pratiques et aux règles de circulation en milieu urbain.

Ces formations contribuent activement à renforcer la sécurité des élèves dans leurs déplacements quotidiens tout en les sensibilisant aux enjeux de mobilité durable.



### ✓ PERSPECTIVES 2025 :

Continuer la décarbonation du parc de véhicule et moyen de locomotion mis à disposition des PM et ASVP ; Renforcer les formations à destination des agents police municipale et ASVP.

### Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



## V. LA MOBILISATION DE TOUS COMME VECTEUR DES TRANSITIONS ENVIRONNEMENTALES, ÉCONOMIQUES ET SOCIÉTALES



## 75. LA MAISON DE LA PLANÈTE POUR QUE CHACUN PUISSE RÉDUIRE DANS SON QUOTIDIEN, SON IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

La Maison de la Planète accueille :

- Un guichet unique d'informations environnementales
- Une recyclerie sportive
- Un atelier de corréparation de vélos
- Un espace de conférences
- Une cour végétalisée d'agriculture urbaine
- Un atelier de bricolage partagé
- Une programmation d'ateliers pour tout public
- Un espace de collectes et recyclage permanent (piles, bouchons, stylos, textile, petits électroménagers)
- Des expositions
- Une boîte à livres, une boîte à dons et une grainothèque
- Un atelier de couture

### ✓ Les 7 grands axes de la programmation :

1. La santé, l'alimentation et les achats responsables
2. Les mobilités douces
3. La biodiversité et la végétalisation urbaine
4. Le tri et la réduction des déchets
5. L'eau
6. Les énergies et les matériaux
7. Le citoyen résilient et engagé face au dérèglement climatique



### ✓ CETTE ANNÉE 2024 :

- Avant-première nationale du documentaire « Biosphère du désert » le mardi 6 février 2024. Il présente comment Corentin de Chatelperron, ambassadeur de la Maison de la Planète, et Caroline Pultz, écodesigner, ont vécu quatre mois dans le désert mexicain pour expérimenter un mode de vie autonome et durable grâce aux low-tech.
- 7 Projections du film « VIVANT » de Yann Arthus Bertrand à l'attention des écoles de la Ville.
- 74,2 kilos d'équipements sportifs récoltés par les centres de loisirs de la Ville en seulement 15 jours dans le cadre de la Grande Cause Nationale 2024.
- Conférence « l'eau, un enjeu crucial pour la vie » du vendredi 22 mars dans le cadre de la Journée mondiale de l'eau. Coorganisée par la Ville, le Rotary Club, Corentin de Châtelperon, Stéphane le Diraison, Jérôme Brisebourg pour sensibiliser les Boulonnais au bien vital et commun de l'humanité que représente l'eau.
- Ateliers de couture upcycling animés par Axelle Faleyras, lauréate du Budget Participatif des Jeunes.
- Première édition de la journée de la mode durable samedi 20 avril 2024.
- Conférence-débat « Poursuite du dialogue entre connaissances ancestrales des Kogis et savoirs scientifiques », mercredi 15 mai 2024.
- Conférence « Cohabiter avec la faune sauvage » de Thomas Jean, le mercredi 22 mai 2024, pour en apprendre plus sur la situation de la faune sauvage des villes.
- 3<sup>e</sup> bourse aux vélos organisée samedi 25 mai 2024, avec 66 vélos vendus.
- Troc de plantes samedi 25 mai 2024 dans le cadre du festival des 48h de l'agriculture urbaine
- L'expérimentation « Biosphère urbaine » de juillet à novembre 2024 - Corentin de Chatelperron et Caroline Pultz ont appliqué la démarche low-tech à un mode de vie urbain dans un appartement de 26m<sup>2</sup> mis à disposition par la Ville.
- 7<sup>e</sup> guichet d'orientation et de ressources sur l'agriculture urbaine du Réseau Francilien des Agricultures Urbaines.



✓ CHIFFRES ET INDICATEURS D'IMPACTS :

- 3 200 personnes en moyenne franchissent les portes de la Maison de la Planète chaque mois.
- 38 000 visites dont 5 000 visites d'enfants des centres de loisirs, écoles, collèges et lycées.
- 650 ateliers et conférences organisés.
- Plus de 50 partenaires.
- 200 lombricomposteurs distribués.
- 900 kg de textile recyclés.
- 800 kg de déchets d'équipements électriques et électroniques collectés.

✓ PERSPECTIVES 2025 :

L'organisation d'un Défi famille Zéro Déchet en collaboration avec le SYCTOM, syndicat en charge du traitement et de la valorisation des déchets ménagers.

Le Défi Zéro Déchet est un challenge collectif pour s'entraider et se motiver ensemble à changer ses habitudes, découvrir de nouvelles façons de mieux gérer ses déchets, mais aussi échanger sur ses astuces et ses difficultés. Le principe est simple : pendant six mois, chaque participant s'engage à réduire de 30 % ses déchets quotidiens, en adoptant des pratiques plus durables. Les foyers seront guidés par la Maison de la Planète tout au long de cette démarche par des conseils pratiques, des ateliers et des moments d'échanges.

VILLE DE BOULOGNE - BILLANCOURT

# DÉFI ZÉRO DÉCHET

Rejoignez le défi seul, en couple, en colocation ou en famille.

**De janvier à juillet 2025**  
**6 mois pour réduire vos déchets !**

Informations et inscriptions (jusqu'au 31 janvier 2025)

Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



## 76. OBSERVATOIRE FRANCILIEN DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Département Développement Durable de la DRIEAT (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports) Île-de-France, en collaboration avec le CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement), met à disposition des acteurs du territoire régional, une plateforme numérique, l'Observatoire francilien des Objectifs de Développement Durable.

Elle présente un répertoire des projets exemplaires pour « valoriser les bonnes pratiques ». La Maison de la Planète est citée parmi **ces projets inspirants** qui répondent de manière ciblée à un ou plusieurs objectifs de développement durable.

Sous forme de fiches synthétiques, le catalogue offre une vision des projets, des contacts ainsi que des ressources, pour faciliter leur appropriation. Pour consulter la fiche de la Maison de la Planète :

<https://ssm-ecologie.shinyapps.io/observatoire-odd/catalogue-des-projets>



### Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



## 77. LA PROGRAMMATION SCOLAIRE DE LA MAISON DE LA PLANÈTE

L'éducation au développement durable joue plus que jamais un rôle essentiel pour sensibiliser et former les citoyens de demain, pour leur donner les clés nécessaires et les moyens d'agir.

Pour sa troisième année d'exercice, la Maison de la Planète a enrichi son programme scolaire pour :

- Accompagner les enfants de la crèche au lycée
- Être un support concret des programmes pédagogiques des cycles 1, 2, 3, 4 (soit pour les grandes sections, CP-CE1-CE2, CM1-CM2-6ème, 5ème-4ème-3ème et le lycée).
- Contribuer à l'obtention des labélisations E3D
- Mettre en place une complémentarité pédagogique entre les scolaires et les centres de loisirs (sur la base du Projet Éducatif Territorial/Plan Mercredi)

La programmation scolaire est structurée autour des 7 axes de la Maison de la Planète : la santé, l'alimentation durable et les achats responsables, les mobilités douces, la biodiversité et l'agriculture urbaine, le tri et la réduction des déchets, l'eau, les énergies et les matériaux, le citoyen résilient et engagé face au dérèglement climatique.

### ✓ POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024 :

#### Centres de loisirs :

- 20 Ateliers organisés,
- 404 passages d'enfants
- 6 Centres de loisirs bénéficiaires

#### Collèges privés :

- 1 atelier organisé
- 33 passages d'élèves
- 1 établissement bénéficiaire

#### Primaires publics :

- 255 ateliers organisés,
- 5901 passages d'élèves
- 19 établissements bénéficiaires

#### Lycées publics :

- 6 ateliers organisés
- 295 passages d'élèves
- 2 établissements bénéficiaires

#### Primaires privées :

- 5 ateliers organisés,
- 148 passages d'élèves
- 3 établissements bénéficiaires

#### Lycées privés :

- 1 atelier organisé
- 30 passages d'élèves
- 1 établissement bénéficiaire

#### Collèges publics :

- 7 ateliers organisés,
- 133 passages d'élèves
- 4 établissements bénéficiaires



### Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



## 78. L'INITIATIVE CLIMATIQUE DE GREENLANDIA

Sur les traces du Commandant Jean-Baptiste Charcot qui conduisit huit missions scientifiques entre 1925 et 1936, dans le Scoresby Fjord au Groenland, à bord du « Pourquoi-pas ? », Greenlandia est une initiative climatique Boulonnaise, construite sur trois piliers d'actions pour replacer l'Homme au cœur de la thématique climatique :

1. Pilier pédagogique
2. Pilier scientifique
3. Pilier documentaire



Greenlandia observe et témoigne à travers des livres, des expositions photographiques, des documentaires, des reportages, des programmes et des actions pédagogiques entre le Groenland et la France. Elle soutient également la recherche scientifique à travers ses partenariats pour comprendre comment les populations autochtones s'adaptent dans ce contexte climatique plus extrême qu'ailleurs en Arctique.

70° Nord, côte Est du Groenland, Ittoqqortoormiit est l'un des villages les plus isolés du monde. Situé à l'embouchure du Scoresby Fjord, il s'inscrit dans le plus grand système de fjords au monde. Cartographiés entre 1925 et 1932 par le Commandant Charcot, le fjord et son village de 350 âmes actuellement, ont abrité une station de recherche française en 1932-1933.



Le témoignage des populations connectées à la Nature et en première ligne de phénomènes climatiques vers les populations urbaines est l'une des clés pour aborder cette crise planétaire.

### ✓ CETTE ANNÉE 2024 :

La classe de 5e du collège Bartholdi, ambassadrice du projet Greenlandia, a échangé toute l'année avec une classe du village d'Ittoqqortoormiit, des scientifiques et des experts de terrain, pour se former aux problématiques climatiques du Groenland et pour sensibiliser les jeunes Boulonnais à l'ouverture sur le monde et aux changements climatiques.

### ✓ PERSPECTIVES 2025 :

Le projet se conclura par un voyage en Bretagne. La classe ambassadrice du collège Bartholdi pourra ainsi échanger avec la classe bretonne du collège de Fontenay à Chartres-de-Bretagne **qui est partie en expédition au Groenland, en 2022.**

### Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



## 79. LES ÉCOLES LABELISÉES E3D

À Boulogne-Billancourt, plusieurs établissements scolaires ont obtenu le label **E3D (École/Établissement en Démarche de Développement Durable)**, qui reconnaît leur engagement en faveur de l'éducation au développement durable.



**E3D**

Établissement en  
Démarche de  
Développement  
Durable

Il s'agit d'une démarche volontaire globale de développement durable portée par le ministère de l'Éducation Nationale, qui **apporte des solutions concrètes pour répondre aux objectifs de développement durable de l'Agenda 2030**, dans le cadre des enseignements et dans la gestion de l'établissement (énergie, eau, déchets...).

Ces établissements participent à divers projets éducatifs et initiatives écologiques, comme la collecte et la valorisation des biodéchets, la sensibilisation au tri du papier, et des ateliers sur la biodiversité, etc...

### ✓ CETTE ANNÉE 2024 :

Au total, 12 établissements scolaires publics et privés sont labélisés au 1<sup>er</sup> ou 2<sup>e</sup> niveau.

**Niveau 1** : première étape de la démarche : le projet est présenté aux différents acteurs, il est intégré au projet d'établissement, une démarche partenariale est engagée et diverses actions sont concrétisées.



1. Maternelle Lazare Hoche
2. Maternelle Belle Feuille
3. Maternelle du Point du Jour
4. Primaire du Numérique
5. Primaire Silly
6. Élémentaire Thiers
7. Lycée Etienne-Jules Marey

**Niveau 2** : la démarche est désormais solide et implique l'ensemble des piliers du développement durable. Les porteurs de projets sont formés, les partenariats sont consolidés, le nombre d'actions devient conséquent.



8. Élémentaire Glacières
9. Primaire des sciences et de la Biodiversité
10. Collège Landowski
11. Collège Saint Joseph du Parchamp
12. Lycée Simone Veil

### Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



## 80. LES TRAVAUX DU CONSEIL COMMUNAL DES ENFANTS ET LE JARDIN GEORGETTE BŒUF



Le **Conseil Communal des Enfants (CCE)** de Boulogne-Billancourt est une instance de réflexion et de concertation dédiée aux jeunes citoyens. C'est une excellente opportunité pour les jeunes de s'impliquer dans la vie publique et d'apprendre les bases de la citoyenneté.

**1. Sa composition :** Le CCE regroupe 38 membres, des enfants de CM1 et de CM2, élus dans leurs écoles respectives. Ils deviennent les porte-paroles de tous les enfants de la ville.

**2. Le mandat :** Les membres sont élus pour un mandat de deux ans.

**3. Son fonctionnement :** Le CCE se réunit tous les 15 jours et travaille autour de quatre commissions thématiques : Environnement, Solidarités, Vie scolaire, et Un enfant dans la ville.

**4. Les objectifs :** Le CCE propose des projets et des actions utiles à la communauté scolaire. Il sert de force de proposition auprès du conseil municipal et peut parfois aider à la décision.



### ✓ LES DOSSIERS DE CETTE ANNÉE 2024 :

- Le gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires ;
- La collecte des denrées alimentaires pour la Banque alimentaire ;
- La collecte de dons pour le Téléthon,
- La création de boîtes-cadeaux pour un Noël solidaire avec la maison de retraite du Rouvray,
- Le tri du papier dans les écoles ;
- Le partage de l'espace urbain ; La réorganisation des cours de récréation.
- L'engagement pour une Ville plus verte ;
- L'égalité filles-garçons,
- La participation à la consultation nationale des 6/8 ans de l'UNICEF,
- L'engagement solidaire national des enfants et des jeunes de l'UNICEF : UNIday,
- La mobilisation des jeunes élus lors de la journée du Handicap et de la nuit du Handicap,
- La santé mentale : non-discrimination et stop au harcèlement scolaire
- Visite des institutions : parlement européen et Sénat
- Exposition en mairie sur le thème des Droits de l'Enfant, en partenariat avec les centres de loisirs de la ville, les crèches, et le SESSAD
- La sécurité, l'éducation et l'hygiène de l'eau, l'engagement des jeunes via la consultation nationale des 6/18 ans de l'UNICEF.

### ✓ CHIFFRES ET INDICATEURS D'IMPACTS :

En 2022 la charte ville amie des enfants a été renouvelée.

Le plan d'action de la Ville s'articule autour de 4 engagements :

- **Assurer le bien-être de chaque enfant** à travers une dynamique publique locale favorisant et accompagnant son épanouissement, son respect et son individualité, en considérant la nutrition comme facteur déterminant du développement de l'enfant et de l'adolescent.
- **Affirmer sa volonté de lutter contre l'exclusion**, contre toute forme de discrimination et agir en faveur de l'égalité, en assurant un accès aux services publics pour tous les enfants, y compris les plus défavorisés.
- **Permettre et proposer un parcours éducatif de qualité** à tous les enfants et les jeunes de son territoire, en accompagnant les parents et les jeunes faces aux défis de l'adolescence.
- **Développer, promouvoir, valoriser** et prendre en considération la participation et l'engagement de chaque enfant et jeune, en participant à la consultation nationale des 6/18 ans.

Dans le cadre de la Semaine des Droits de l'Enfant, du 20 au 27 novembre 2024, une grande exposition d'œuvres réalisées par les centres de loisirs à partir de matériaux recyclés sur le thème « Grandir dans un monde durable » a été organisée à l'hôtel de ville.

**Le Jardin Georgette Bœuf** est un petit jardin pédagogique situé au 145 boulevard Jean-Jaurès, dans l'impasse Villa Louis Lumière. Ce jardin de 235 m<sup>2</sup> a été légué à la ville en 1997 par Georgette Bœuf, en mémoire de son père horticulteur. C'est un bel exemple d'espace vert urbain dédié à l'éducation et à la sensibilisation environnementale.



**1. C'est un espace pédagogique :** Le jardin est destiné principalement aux enfants des centres de loisirs, où ils peuvent participer à des activités éducatives et environnementales.

**2. C'est aussi un espace culturel qui accueille les Journées du Patrimoine :** Lors des Journées du Patrimoine, le jardin est ouvert au public pour des visites libres et des ateliers pour enfants et familles.

✓ **PERSPECTIVES 2025 :**

Les 19 élus de CM1 et 19 élus de CM seront amenés au cours du début d'année 2015 à proposer des expériences d'engagement citoyen des jeunes pour les deux prochaines années.

Seront aussi au programme : la jeunesse, l'éducation et l'hygiène de l'eau, et la participation des jeunes au prix de littérature jeunesse de l'UNICEF.

**Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :**



## 81. LE BUDGET PARTICIPATIF JEUNESSE

**Le budget participatif Jeunesse** de Boulogne-Billancourt est une initiative qui permet aux jeunes de 15 à 25 ans de proposer des projets d'aménagement ou de services publics.

La ville a voté le 18 mars 2021 la création d'un budget participatif doté d'une enveloppe d'un million d'euros d'investissement et destiné aux projets répondants à l'un des 17 objectifs de développement durable par l'ONU, conformément aux recommandations du CESEL (Conseil Economique Social Environnemental Local).

**Lauréats 2021 (première édition) :** 7 projets ont été sélectionnés par vote des Boulonnais : Atelier de bricolage, Refuges pour oiseaux, Hôtels à insectes, Boîtes à livres, Mur de street-art, Street-art mettant en avant l'image de la Ville, Décoration du City Stade El-Ouafi

**Lauréats 2022 (deuxième édition) :** 11 nouveaux projets ont été sélectionnés par vote des Boulonnais : Recharger un téléphone portable en pédalant, Marquages ludiques, Des fruitiers dans nos quartiers, Une mare pour les crapauds, Soutenir les coccinelles pour la biodiversité, Développer l'économie circulaire grâce à l'Upcycling et la Seconde Main, Tricot urbain, Mur peint, Parc de Street Workout/Parcours Fitness, Aire de jeux pour animaux, Installation de lettres géantes où est écrit « Boulogne-Billancourt ».



### ✓ CETTE ANNÉE 2024 :

Lancement d'une 3e édition qui s'inscrit dans le cadre du règlement actualisé (3 projets lauréats maximum avec une dotation pouvant aller jusqu'à 150 000€ par projet).

### ✓ CHIFFRES ET INDICATEURS D'IMPACTS :

- 124 014€ engagés
- 1 022 personnes contributrices (jeunes porteurs + votants).

### Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



## 82. LES TRAVAUX DES CONSEILS DE QUARTIER PORTANT SUR LA THÉMATIQUE « DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ESPACES VERTS »

La Ville dispose d'un conseil de quartier dans chacun des 6 quartiers. Au total, 156 conseillers de quartier travaillent comme relais entre les habitants et la Mairie et sont consultés sur toutes les questions liées à la vie de leur quartier : Aménagements, Environnement, Commerces, Animations, Sécurité, Transports en commun.

**Ils sont ainsi régulièrement sollicités sur des sujets qui concernent la thématique « Développement Durable et Espaces Verts ».**

La composition de ce Conseil a été renouvelée le 6 juin 2024.



### ✓ CETTE ANNÉE 2024 :

→ **Recensement des zones de désimperméabilisation** : les conseillers de quartier ont été sollicités par les élus territoriaux pour réaliser un diagnostic des espaces qui pourraient bénéficier d'une désimperméabilisation et d'une végétalisation au sein de leur quartier.

→ **Ilot de fraîcheur Q6 (place André Malraux)** : ils ont participé à la création d'un îlot de fraîcheur sur le rond-point André Malraux.

→ **Sensibilisation à la nouvelle collecte de tri alimentaire** : ils sont relais d'information de la nouvelle collecte des déchets alimentaires auprès des citoyens.

→ **Mise en œuvre du stationnement des 2 roues motorisés sur chaussée** : ils ont été sollicités pour l'identification des zones de regroupement des 2 roues motorisés sur trottoir, inscrivant ainsi leur action dans une logique de renforcement du caractère piéton de Boulogne-Billancourt / « ville Piétonne » (Etats généraux de l'Espace public).

A noter enfin l'organisation d'une visite nocturne en car des illuminations de Noël le lundi 2 décembre 2024, en présence de GPSO et Bouygues Energies et Services, **cette tournée ayant été l'occasion de sensibiliser les conseillers de quartier à la politique de GPSO en matière d'éclairage public, avec une réduction des consommations d'énergie rendue possible grâce au passage de l'ensemble de la Ville en LED.**

### ✓ PERSPECTIVES 2025 :

→ Visites inter-conseils de quartier de la Maison de la Planète et du Sycotm.

→ Solliciter les conseillers de quartier pour la conduite de nouveaux diagnostics de terrain.

### Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



## 83. LA CHARTE D'ENGAGEMENT CLIMAT ÉNERGIE DES ENTREPRISES

La charte d'engagement climat énergie des entreprises de Grand Paris Seine Ouest (GPSO) est une initiative visant à mobiliser les entreprises du territoire pour lutter contre le changement climatique.



Elle est structurée autour de **trois niveaux d'engagement**.

Chaque niveau met en valeur les actions des entreprises signataires et permet de créer des partenariats concrets et locaux pour la transition environnementale.

**Niveau bronze** : relayer les communications du territoire sur le développement durable auprès des employés. Participer aux événements écologiques du territoire.

**Niveau argent** : satisfaire les engagements du niveau bronze et :

→ Utiliser du matériel écoresponsable : pour le matériel informatique, pour les événements de l'entreprise, de manière générale, travailler sur sa politique d'achats

→ Réduire ses déchets : en mettant en place un tri efficace au sein des bureaux et sur le terrain, en réduisant l'utilisation du plastique à usage unique, notamment sur les événements, en valorisant au mieux les déchets



**Niveau or** : satisfaire les engagements du niveau argent et :

→ Transformer progressivement sa flotte de véhicules pour supprimer les véhicules thermiques. De manière générale, mettre en place un Plan de Déplacement Entreprises pour interroger les usages de ses salariés

→ Réduire ses consommations d'énergie : suivre les consommations d'énergie de ses bâtiments, planifier des travaux de rénovation, de manière générale, interroger sa stratégie bâtiment en vue du décret tertiaire

→ Mettre en place une stratégie zéro déchet sur l'ensemble de ses activités

→ Évaluer sa stratégie climat avec des objectifs chiffrés à 2025 et 2030

En signant cette charte, les entreprises rejoignent également un réseau de partage d'expériences et de soutiens :



**de l'ADEME :**

→ Dispositif Tremplin : finance des projets de transition écologique pour les PME

→ Aide financière pour l'écoconception : principalement pour les secteurs du numérique, de l'alimentation et de la mode

→ Évaluer sa stratégie climat : programme ACT, cumulable avec le dispositif Tremplin



**de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Île de France :**

→ Programme Perf'Énergie

→ Accompagnement à une démarche RSE

→ Label ENVOL

→ Accompagnement à la mise en place d'un Plan de Mobilité (Inter)Entreprise



**de la CMA 92 :**

→ Dispositif Ecodéfis pour les artisans (engagement de l'artisan et sensibilisation des clients)

→ Différentes propositions pour la gestion des déchets

**Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :**



# VI. POURSUIVRE L'ENGAGEMENT DE L'ADMINISTRATION DURABLE ET INNOVANTE



## 84. LES MARCHÉS PUBLICS

La ville a inscrit dans sa politique d'achat, la nécessité d'acheter de manière responsable et sobre. Plusieurs objectifs sont poursuivis :

- Agir, via la commande publique, sur la réduction et la valorisation des déchets et favoriser le réemploi : privilégier une approche en cycle de vie et en coût complet.
- Agir pour des chantiers propres
- Définir le besoin et éviter la « sur qualité » : travailler sur les fonctionnalités et les critères de jugement des offres.

### ✓ CETTE ANNÉE 2024 :

- Tous les marchés de la Ville comportent un critère environnemental de jugement des offres.
- Intégration dans les marchés publics de la Ville, de l'obligation d'acquisition par la commande publique de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées.
- Intégration de clauses permettant d'allonger le cycle de vie des matériels acquis (obligation d'entretien et de réparation des matériels imposée aux fournisseurs dans les domaines de l'électroménager, la téléphonie, le mobilier, les véhicules, ...).
- La durée de vie du matériel informatique est maximisée pour les écoles et les services. Il est privilégié l'achat de matériels avec un fort taux de réparabilité, qui prolonge leur utilisation au-delà des contrats de maintenance, comme c'est le cas pour les PC, tablettes et smartphones des agents, les imprimantes et copieurs multifonctions. Les contrats de maintenance des équipements réseau et data, tels que les serveurs et les switches, sont portés à leur durée maximale de 7 ans. Les équipements informatiques arrivant en fin de vie sont démontés pour en récupérer les composants utiles à la réparation d'autres matériels. Une fois démontés, ils sont ensuite collectés régulièrement par des entreprises pour être recyclés dans des filières spécialisées, garantissant ainsi une valorisation optimale.
- Les marchés de travaux de la Ville intègrent désormais une obligation de valorisation des déchets issus de la construction soit sous la forme de réemploi, de réutilisation, de recyclage, de valorisation de matière ou, en dernier recours, de valorisation énergétique.

### ✓ PERSPECTIVES 2025 :

Mettre en place un processus et des outils permettant le déploiement et le suivi de la performance achat durable.

Intégrer et fédérer en interne l'ensemble des agents participants au processus achat avec comme objectif commun de formaliser la stratégie d'achats responsable de la Ville par l'élaboration d'un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER).

### Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



## 85. LE NUMÉRIQUE DURABLE

La collectivité poursuit son engagement pour promouvoir et structurer et formaliser sa démarche en faveur d'une utilisation responsable et raisonnée de ses outils numériques.

Le numérique représente 2,5% de l'empreinte carbone nationale, 20 millions de tonnes de déchets par an et 62,5 millions de tonnes de ressources utilisées pour produire et utiliser les équipements par an, d'après une étude de l'Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (ADEME) et de l'Autorité de régulation des communications (Arcep).

Faisant suite à la délibération du Conseil Municipal du 30 mars 2023, relatif au Programme de la stratégie numérique responsable de la ville, un groupe de travail interdisciplinaire, composé de membres de la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique et de la Direction de la Transition Écologique, a réalisé en 2024 un bilan des pratiques numériques actuelles, en vue de l'élaboration de la Stratégie numérique responsable de la Ville.

### ✓ CETTE ANNÉE 2024 :

En 2024, ce groupe a poursuivi ses efforts de transformation numérique durable, alignée avec les objectifs environnementaux et législatifs.

Cette démarche, vise les objectifs suivants :

#### 1. Réduire l'empreinte carbone du numérique de la collectivité.

La réduction de l'empreinte carbone mobilise plusieurs leviers.

- Sensibiliser les utilisateurs de l'impact environnemental du numérique : Sensibilisation à l'impact environnemental des outils numériques et promotion de la sobriété numérique.
- Allonger la durée de vie des terminaux et la réparabilité : Encourager la prolongation de la durée de vie des équipements numériques.
- Faciliter le traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques dans des filières spécialisées. Ces initiatives prolongent l'utilisation de ses équipements au-delà des contrats de maintenance et recycle les composants en fin de vie, réduisant ainsi les coûts et l'empreinte environnementale de 20%.

**2. Réduire la fracture numérique :** Garantir l'accessibilité du numérique à tous les citoyens, quels que soient leurs niveaux de compétence ou leur situation sociale.

**3. S'engager dans des démarches de labélisation :** Engager la ville dans des démarches de certification pour structurer et valoriser ses actions en faveur du numérique durable.

### ✓ CHIFFRES ET INDICATEURS D'IMPACTS :

Les analyses sur l'impact environnemental du numérique montrent que les équipements finaux, tels que les ordinateurs, tablettes et smartphones, représentent la part la plus significative de l'empreinte écologique. Cela s'explique par leur fabrication énergivore et leur durée de vie souvent limitée. Ces équipements doivent donc constituer une priorité dans toute stratégie de réduction de l'impact environnemental numérique.

%	Energie		GES		Eau		Ressources <sup>(1)</sup>	
	FAB	USE	FAB	USE	FAB	USE	FAB	USE
Utilisateurs	37 %	27 %	76 %	8 %	86 %	5 %	79 %	0 %
Réseau	2 %	19 %	5 %	5 %	1 %	4 %	15 %	0 %
Centres informatiques	2 %	13 %	2 %	4 %	1 %	3 %	6 %	0 %
	41 %	59 %	83 %	17 %	88 %	12 %	100 %	0 %

Répartition des impacts du numérique en France en 2020

Équipement	Nombre Ville	Nombre Ecoles	Durée de garantie	Durée d'amortissement	de production et recyclage	d'utilisation par poste par année (kgCO2eq)	Émissions de production (tCO2e) Total (tCO2eq)	d'utilisation (tCO2e) Totale par année (tCO2eq)
PCfixes	1 366	513	1 an	5 ans	59	12	111	23
PCportables	400	259	3 ans	5 ans	29	6	19	4
Smartphones/Tablette	324	843	1 an	2 ans	32	16	37	19
Total	2 090	1 615					167	45

Répartition des impacts du numérique de la Ville en 2024

✓ PERSPECTIVES 2025 :

Organiser des ateliers de sensibilisation de la Maison de la Planète, notamment sur des thèmes tels que l'écoconception et la sobriété numérique, afin de développer l'éducation environnementale locale.

Entreprendre les démarches pour obtenir des labels tels que le Label Numérique Responsable (NR). Ce label, géré par l'Agence LUCIE, repose sur un référentiel structuré adapté aux enjeux des collectivités. Il permet de démontrer un engagement crédible et mesurable dans la transition numérique durable.

Parallèlement, la ville pourrait viser le label Ville Internet, qui reconnaît les initiatives numériques inclusives et innovantes, ou intégrer les bonnes pratiques promues par des initiatives comme Green IT, axées sur l'efficacité énergétique et la réduction de l'impact environnemental des infrastructures numériques

Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



## 86. LE GUICHET D'AIDE AUX DÉMARCHES NUMÉRIQUES

La ville a mis en place un «guichet d'aide aux démarches numériques».

Ce service vise à accompagner les administrés dans l'utilisation des outils numériques, en particulier les citoyens qui ont des difficultés avec les démarches dématérialisées.

Deux «référénts numériques» aident les Boulonnais à réaliser gratuitement, sans rendez-vous, des démarches comme la création d'adresses e-mail, la réinitialisation de mots de passe, le suivi de prestations administratives.

Cette initiative s'inscrit dans une volonté plus large de la ville de promouvoir une inclusion numérique et de faciliter l'accès aux services publics dématérialisés.

### Les objectifs :

- Centralisation des démarches pour réduire les déplacements
- Améliorer l'accessibilité des personnes vulnérables
- Réduire de la fracture numérique

### ✓ CETTE ANNÉE 2024 :

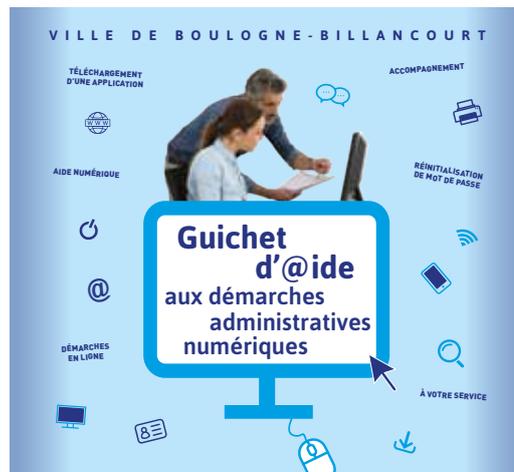
- Ouverture du « France Service » à la sous-préfecture de Boulogne-Billancourt.
- Arrêt des démarches administratives avec paiement en ligne.

### ✓ CHIFFRES ET INDICATEURS D'IMPACTS :

Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 novembre 2024 : 603 accompagnements ont été effectués.

Répartition par tranche d'âge :

- Moins de 30 ans : 16 personnes (3.12%)
- 30-49 ans : 72 personnes (14.06%)
- 50-69 ans : 188 personnes (36.71%)
- **Plus de 70 ans : 236 personnes (46.09%)**
- La personne la plus jeune : 19 ans / La personne la plus âgée : 97 ans



Pour vous aider à effectuer les démarches administratives numériques du quotidien et à utiliser les outils informatiques et numériques

→ Rez-de-chaussée de l'hôtel de ville  
Gratuit et sans rendez-vous

HORAIRES D'OUVERTURE	
LUNDI	14h - 17h
MARDI	9h - 12h
MERCREDI	14h - 17h
JEUDI	14h - 17h
VENDREDI	9h - 12h

boulognebillancourt.com



**BOULOGNE-BILLANCOURT**  
Pierre-Christophe Baguet • Maire  
Président de Grand Paris Seine Ouest

### Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



## 87. L'APPLICATION DE LA VILLE « 92100 »

L'application «92100» de Boulogne-Billancourt est conçue pour faciliter la vie quotidienne des habitants, des travailleurs et des visiteurs de la ville. Elle est disponible gratuitement sur les plateformes de téléchargement habituelles et est compatible avec les appareils iOS et Android.

Ses principales fonctionnalités :

- **Annuaire des services** : Accès rapide aux contacts et informations des services municipaux et du territoire.
- **Démarches administratives** : Possibilité d'effectuer diverses démarches en ligne, comme les demandes d'actes d'état civil, les inscriptions scolaires.
- **Prise de rendez-vous** : Réservation de créneaux pour des services municipaux ou des consultations.
- **Informations locales** : Consultation des actualités, événements, menus de cantine, et autres informations utiles.
- **Cartographie** : Localisation des services de mobilité, comme les stations Vélib', les parkings, et les bornes de recharge pour véhicules électriques.
- **Santé et urgences** : Liste des médecins, spécialistes, et services médicaux disponibles en temps réel.
- **Sensibilisation des habitants aux enjeux climatiques** : En communiquant sur le plan de sobriété énergétique, les événements écocitoyens, les activités de la maison de la planète, et les échos gestes.



### ✓ CHIFFRES ET INDICATEURS D'IMPACTS :

À date du 30 novembre 2024 :

- 5 820 téléchargements (prévisionnel : + 6000 au 31 décembre)
- 26 000 téléchargements depuis lancement
- 19 254 applications actives

### ✓ PERSPECTIVES 2025 :

S'approcher des 25 000 applications actives pour la fin d'année 2025.  
Accentuer les efforts sur l'accompagnement aux personnes les plus en fracture digitale.

Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



## 88. L'APPLICATION SO NET

L'application **SO Net** de Grand Paris Seine Ouest (GPSO) est une application mobile citoyenne qui permet aux habitants de signaler des anomalies sur l'espace public.

Disponible sur Google Play et l'App Store, elle permet **une interaction directe et efficace avec les services municipaux pour améliorer la qualité de vie.**

Les fonctionnalités principales de cette application :

- 1. Signalement d'anomalies :** Les utilisateurs peuvent signaler des problèmes tels que des nids-de-poule, des potelets cassés, des dépôts sauvages, des luminaires ou feux tricolores en panne, et des abribus vandalisés.
- 2. Géolocalisation :** Les signalements peuvent être géolocalisés pour faciliter l'intervention des services techniques.
- 3. Suivi des signalements :** Les utilisateurs peuvent suivre l'évolution de leurs signalements et recevoir des notifications sur le statut de l'intervention.
- 4. Accessibilité :** Disponible pour les 8 villes du territoire de GPSO : Boulogne-Billancourt, Chaville, Issy-les-Moulineaux, Marnes-la-Coquette, Meudon, Sèvres, Vanves, et Ville-d'Avray.

### ✓ CHIFFRES ET INDICATEURS D'IMPACTS :

Le nombre de signalements sur SO Net en 2024 sur tout le territoire de GPSO est 5 256, dont 1850 sur Boulogne-Billancourt. Ces signalements ont donné lieu à 3 232 interventions permettant aux services de GPSO d'agir toujours plus efficacement en faveur de l'amélioration du cadre de vie des usagers.



Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



## 89. LE DÉCRET TERTIAIRE APPLIQUÉ AUX BÂTIMENTS MUNICIPAUX ET LES CAPTEURS DE CO<sup>2</sup> DANS LES ÉCOLES

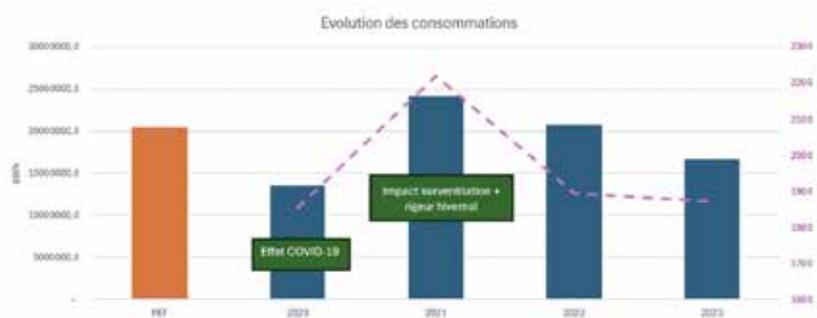
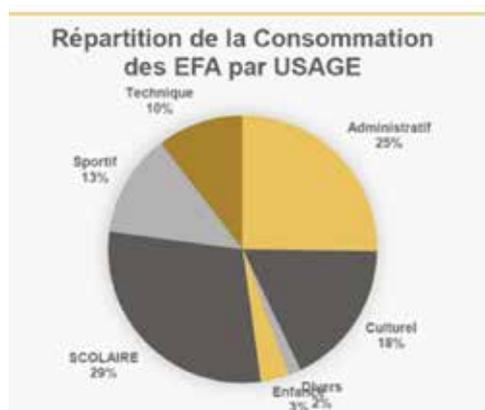
Le décret dit « tertiaire » du 23 juillet 2019 fixe les conditions d'application de la loi ELAN qui impose des réductions de consommation énergétique aux propriétaires et locataires de bâtiments tertiaires de plus de 1 000 m<sup>2</sup>.

Les objectifs réglementaires de réduction de la consommation d'énergie s'échelonnent en trois paliers successifs :

1. 40% d'ici 2030,
2. 50% d'ici 2040,
3. 60% d'ici 2050.

Ces objectifs peuvent être modulés en fonction de contraintes techniques, architecturales ou patrimoniales spécifiques. Les moyens envisagés pour y parvenir sont pluriels allant de la réhabilitation énergétique des bâtiments au changement de pratiques des usagers.

Le patrimoine de la Ville, est composé de **56** Entités Fonctionnelles Assujetties (EFA) au décret tertiaire.



✓ **CETTE ANNÉE 2024 :**

### Décret Tertiaire

La Ville est à jour de ses obligations déclaratives sur la plateforme Opérant.

✓ **CHIFFRES ET INDICATEURS D'IMPACTS :**

Le bilan de l'avancement de la Ville sur l'objectif 2030 est de près de 20%, soit la moitié de la trajectoire à atteindre dans les six années à venir.

**Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :**



## 90. LE DÉPLACEMENT DE L'ADMINISTRATION

Aujourd'hui, parmi les 173 véhicules que compte la flotte de véhicules, 47 sont des véhicules électriques soit plus de 27 %.

Au 30 novembre 2024, la ville a consommé 65 495 litres de carburant.



### ✓ CHIFFRES ET INDICATEURS D'IMPACTS :

Année	Litres diesel	Litres essence	Total	Kg CO2
2023	56 453	16 405	72 858	176 916
2024*	45 762	19 733	65 495	157 889

\*consommations au 30 novembre 2024

**Les modes alternatifs à la voiture** : Afin d'encourager le recours à des modes de transports alternatifs et plus écologiques, la Ville attribue **un forfait mobilité durable annuel** aux agents privilégiant, pour leurs déplacements entre leur domicile et leur lieu de travail, les modes de transport dits « à mobilité douce » (vélo, covoiturage).



### Indicateur de suivi des aides financières :

	Participation transports en commun		Indemnité kilométrique vélo		Forfait mobilité durable	
	Montant versé	Nb de bénéficiaires	Montant versé	Nb de bénéficiaires	Montant versé	Nb de bénéficiaires
2018	240 400 €	766	0 €	/	0 €	/
2019	263 096 €	763	1 271 €	15	0 €	/
2020	231 176 €	671	4 058 €	23	0 €	/
2021	223 443 €	663	0 €	/	15 400 €	77
2022	233 221 €	676	0 €	/	23 194 €	118
2023	282 290 €	688	0 €	/	23 394 €	119
2024	344 776 €	702	0 €	/	37 400 €	125

### ✓ PERSPECTIVES 2025 :

Le service des transports a pour objectif de poursuivre le verdissement de la flotte de véhicules et de promouvoir les pratiques vertueuses des différents usages.

### Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



## 91. UNE CONSOMMATION RAISONNÉE DE L'EAU

L'eau du SEDIF est 100 % fiable et bonne pour la santé. Pour garantir cette qualité de l'eau, **400 000 contrôles sont réalisés chaque année** sous l'autorité de l'Agence Régionale de Santé et le réseau du SEDIF est équipé de capteurs capables de délivrer en temps réel des informations sur la qualité de l'eau.



### Suppression depuis deux ans des fontaines à eau dans les équipements municipaux :

Dans le cadre d'une démarche écoresponsable et dans le respect de la loi anti-gaspillage, la Ville a procédé, en juillet 2022, à l'installation en Mairie et dans certains bâtiments externalisés, de 25 fontaines à eau réfrigérée et filtrée directement raccordées au réseau d'eau de la Ville, en remplacement des bonbonnes d'eau en plastique. Depuis, cet investissement est amorti intégralement et a permis de supprimer plus de 3600 bonbonnes pour une économie de 20 000 euros / an.



### Sobriété aquatique dans les écoles :

Dans toutes les écoles de la ville, le personnel de la mairie ainsi que l'éducation nationale ont été associés à la démarche de sobriété aquatique. La ville a mis en place un contrôle physique systématique des toilettes, a adapté les réservoirs d'eau et a mis en place un suivi de consommation.

### ✓ CHIFFRES ET INDICATEURS D'IMPACTS :

Ces actions de sobriété aquatique dans les écoles ont permis d'économiser ou « plutôt de ne pas gaspiller » par an environ 8 000 m<sup>3</sup>, soit -6% en volume et 5% de budget. Cette démarche vertueuse de sobriété aquatique va être poursuivie dans les bureaux, bibliothèques...

Consommation d'eau des écoles publiques maternelles et élémentaires	En m <sup>3</sup>	en euros
Période du 4 <sup>ème</sup> trimestre 2022 au 3 <sup>ème</sup> trimestre 2023	131 688	662 050 €
Période du 4 <sup>ème</sup> trimestre 2023 au 3 <sup>ème</sup> trimestre 2024	123 684	626 842 €
<b>Evolution en euros sur un an</b>	<b>- 8 004</b>	<b>-35 208 €</b>
<b>Evolution en m<sup>3</sup> sur un an</b>	<b>-6%</b>	<b>-5%</b>

### Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



## 92. L'IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

L'administration de la Ville prend en compte les enjeux environnementaux, sociaux et économiques dans la gestion des projets qu'elle s'emploie à mettre en œuvre.

Depuis 2022, un an après le budget de l'État, la ville de Boulogne-Billancourt a été pionnière avec d'autres grandes Villes et Métropoles membres de France Urbaine, dans l'adoption d'une démarche volontaire de « budgétisation verte ». Le « budget vert » est présenté en annexe du rapport de présentation du budget principal avec son impact sur le climat (selon la méthodologie I4CE).

Le prisme adopté répond à une seule question : est-ce que la dépense inscrite sur une ligne budgétaire va permettre de faire baisser les émissions de gaz à effet de serre ? Ses résultats permettent de mieux comprendre la cohérence des dépenses avec l'atteinte des objectifs climatiques afin d'éclairer les arbitrages budgétaires.

L'article 191 de la loi de finances pour 2024 a introduit une nouvelle annexe au compte financier unique (CFU), dite « Impact du budget pour la transition écologique », qui porte uniquement sur les investissements. La mise en œuvre s'échelonne sur quatre ans, pendant lesquelles les dépenses d'investissement seront classées selon les six axes de la taxonomie européenne (atténuation au CFU 2024, biodiversité au CFU 2025, adaptation, eau, économie circulaire, pollution au CFU 2027). Cette dernière reprend les grands principes de la méthode I4CE pour présenter les investissements réalisés pour la transition écologique.

### ✓ CETTE ANNÉE 2024 :

Pour la troisième année consécutive, la Ville poursuit sa démarche volontaire et présente une annexe du « budget vert » de son impact sur le climat au BP 2024.

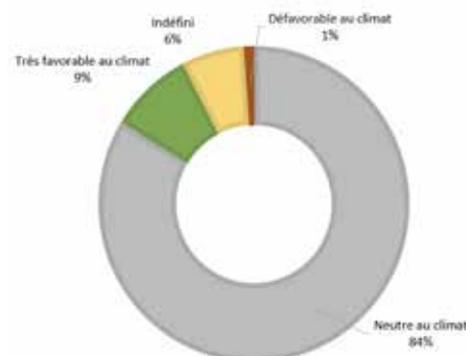
En octobre 2024, la Ville a adhéré à l'Agence France Locale (AFL), qui présente la particularité d'appartenir à ses collectivités actionnaires. Son engagement RSE est central, au service d'une finance responsable engagée socialement et pour le climat. Ainsi, l'AFL a émis deux obligations durables (2020, 2022) pour un montant total d'1 milliard d'euros pour financer des investissements à impact social ou environnemental.

### ✓ CHIFFRES ET INDICATEURS D'IMPACTS :

#### Analyse de la section d'investissement

Les dépenses d'investissement représentent 60 M€ au BP 2024.

Les dépenses considérées comme **très favorables s'élèvent à 5,2 M€, soit 9%** du total des investissements. Les dépenses considérées comme **neutres s'élèvent à 50,2 M€, soit 84%**, les dépenses considérées comme **défavorables s'élèvent à 0,6 M€, soit 1%**, les dépenses dites **indéfinies s'élèvent à 3,9 M€, soit 6%**.



### ✓ PERSPECTIVES 2025 :

Poursuite de la démarche volontaire de présenter une annexe du « budget vert » de son impact sur le climat au BP 2025.

Mise en œuvre opérationnelle de l'annexe sur « Impact du budget pour la transition écologique » 1<sup>er</sup> volet « Atténuation » au Compte Financier Unique de l'exercice comptable 2024 (art. 191 loi de finances 2024).

#### Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :





